

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28° SEANCE

Séance du Vendredi 3 Décembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES MARIE-ANNE

1. — Procès-verbal (p. 3882).
2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 3882).
3. — Loi de finances pour 1977. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3882).

Prestations agricoles (p. 3882).

MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; André Aubry, Michel Moreigne, Michel Kauffmann, Marcel Nuninger, Lucien Grand, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

Adoption des crédits.

Art. 67 (p. 3890).

MM. le rapporteur spécial, le ministre.

Adoption de l'article.

Art. additionnel (p. 3890).

Amendement n° 94 de M. Michel Sordel. — MM. Michel Sordel, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 122 du Gouvernement. — M. le rapporteur spécial. — Adoption.

Suspension et reprise de la séance.

Agriculture (p. 3891).

MM. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Christian Bonnet, ministre de l'agriculture ; Octave Bajeux, Georges Berchet, Léon David, Marcel Brégégère, Jean Mézard, Louis de La Forest, Michel Yver, Michel Kauffmann, Pierre Tajan, Marcel Gargar, Emile Durieux.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Paul Caron, le ministre, Charles Beaupetit, Charles Alliès, Edgar Tailhades, Pierre Petit, Michel Moreigne, Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Maurice Schumann.

Sur les crédits :

MM. Jacques Genton, le ministre.

Amendement n° 115 du Gouvernement. — MM. le ministre, le rapporteur spécial. — Adoption.

Amendement n° 116 du Gouvernement. — MM. le ministre, le rapporteur spécial. — Adoption.

Amendement n° 117 du Gouvernement. — Adoption.

MM. Jean Cluzel, Bernard Lemarié, Geoffroy de Montalembert, le ministre.

Amendement n° 118 du Gouvernement. — Adoption.

M. le ministre.

Adoption des crédits modifiés.

Art. 69. — Adoption (p. 3930).

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Saisine du Conseil constitutionnel (p. 3931).
5. — Transmission de projets de loi (p. 3931).
6. — Transmission d'une proposition de loi (p. 3931).
7. — Dépôt de rapports (p. 3931).
8. — Ordre du jour (p. 3931).

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARIE-ANNE,

vice-président.

La séance est ouverte à onze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe le Sénat que M. le président du Conseil constitutionnel a communiqué à M. le président du Sénat le texte d'une décision rendue par le Conseil constitutionnel, le 2 décembre 1976, par laquelle il déclare non contraires à la Constitution les dispositions de l'article 19 de la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail. Ces dispositions lui avaient été soumises par plus de 60 députés à l'Assemblée nationale, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 64 et 65, 1976-1977).

Prestations sociales agricoles.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Descours Desacres, remplaçant M. Max Monichon, rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, remplaçant M. Max Monichon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet automne, comme chaque année depuis 1959, le président Monichon a préparé et présenté à la commission des finances, avec sa très grande compétence, son rapport écrit sur le budget annexe des prestations sociales agricoles, éclairé par la pertinence et la précision de ses remarques et de ses suggestions. Connaissant tous son énergie et la haute conscience qu'il a des devoirs de son mandat comme la constante attention qu'il porte

à tous les problèmes de l'agriculture, nous mesurons la profondeur de ses regrets de ne pouvoir présenter à la tribune ses conclusions approuvées par la commission parce qu'il est momentanément retenu chez lui par son état de santé. Plus grands encore seront vos regrets de ne pas entendre l'un de ses exposés dont la solidité du fond n'a d'égale que l'élégance de la forme.

Après avoir émis des souhaits pour son très prochain rétablissement, je vais tenter d'être l'interprète fidèle de sa pensée à partir des notes qu'il avait préparées, en ayant recours à l'indulgence du Sénat à l'égard du rapporteur qui supplée un spécialiste, unanimement apprécié, des questions sociales en agriculture.

Le budget annexe des prestations sociales agricoles, en atteignant 23 054 millions de francs, sera supérieur, en 1977, de 17,24 p. 100 au précédent.

Cette progression s'inscrit dans un effort continu marqué par un triplement des crédits en dix ans.

Elle est la résultante, d'une part, de l'amélioration de la protection sociale des agriculteurs et, d'autre part, de la diminution constante de 2,2 p. 100 environ d'une année sur l'autre, du nombre de personnes protégées par le régime social agricole.

Mon analyse de ce budget, qui se présente obligatoirement en équilibre, portera successivement sur les dépenses qu'il comporte et les recettes qui en assurent le financement et je terminerai avec quelques observations particulières.

Dans l'ensemble des dépenses, plus de la moitié est consacrée au versement des prestations vieillesse qui augmenteront de près de 16 p. 100 entre 1976 et 1977, pour s'élever à plus de 12 milliards et demi de francs. Puis viennent les prestations maladie, qui absorbent près de 7 milliards de francs, soit 23,5 p. 100 de plus qu'en 1976, et les prestations familiales qui croissent de 16,8 p. 100, atteignant environ 3 milliards de francs compte tenu du financement de la nouvelle allocation dite de « parent isolé ». Il convient d'autre part d'indiquer que la majoration la plus importante, qui dépasse 80 p. 100 d'une année sur l'autre, bénéficie aux prestations d'invalidité, compte tenu de l'élargissement des conditions d'ouverture du droit à pension par la loi de finances rectificative pour 1975.

Il y a lieu, en outre, de mentionner le projet de création d'une prestation congé maternité au profit des agricultrices proposée à l'article 67 du présent projet de loi de finances, qui serait mise en œuvre sur des ressources qui seraient assurées par un fonds géré par la mutualité sociale agricole, alimenté par une cotisation additionnelle à la cotisation complémentaire due par les chefs d'exploitation et les aides familiaux assujettis à l'assurance maladie.

C'est sur les dépenses entraînées par le versement des prestations vieillesse que le président Monichon aurait souhaité attirer plus spécialement l'attention et, à cet égard, il lui paraissait intéressant d'examiner comment varient les effectifs concernés.

En effet, le nombre des titulaires de ces prestations, qui a atteint 1 826 000 en 1975, croît chaque année : de 2,46 p. 100 en 1974 par rapport à 1973 ; de 3,83 p. 100 en 1975 par rapport à 1974. Ce qui s'explique par une progression plus importante du nombre des bénéficiaires de retraites tandis que celui des allocataires qui, exploitants âgés, avaient peu ou pas cotisé, diminue rapidement, soit en raison de leur disparition, soit parce qu'ils viennent accroître le nombre des retraités, la retraite de base ayant été substituée progressivement à l'allocation vieillesse pour les membres de la famille des exploitants, à la demande de la profession.

Au regard de l'accroissement de l'effectif total des prestataires, le nombre des cotisants accuse une diminution qui a été de 4,13 p. 100 entre 1974 et 1975 et qui provoque, d'année en année, une décroissance régulière du rapport du nombre des cotisants à celui des retraités. Celui-ci était de 1,33 en 1974, de 1,24 en 1975 et il se situera — semble-t-il — au-dessous de 1 en 1980. Ces chiffres sont à rapprocher du rapport existant dans le régime général des salariés qui était de 3,29 en 1975.

Il y a là un problème fondamental, d'autant plus important que de notables différences subsistent entre le niveau des prestations vieillesse servies par le régime de protection sociale agricole et le régime général des salariés, alors que dans les autres domaines l'harmonisation est en grande partie réalisée. Nous nous proposons d'évoquer ces problèmes à propos du financement du budget annexe.

Celui-ci, en effet, est assuré par trois sources distinctes : le financement professionnel direct, le financement professionnel indirect et le financement extraprofessionnel.

En 1977, seule progressera dans une moindre proportion la contribution professionnelle indirecte, tandis que la profession verra sa participation augmentée au même rythme que le budget annexe lui-même et que le financement extraprofessionnel croîtra un peu plus rapidement.

Cela étant dit, quelle est la part réelle payée par l'agriculture pour financer son régime de prestations sociales ? Dans le projet de budget pour 1977, il est objectif de noter avec le président Monichon que seules sont prises en compte les cotisations techniques des agriculteurs et les taxes sur les produits agricoles ; par contre, ne sont pas comptabilisées les cotisations complémentaires qui avoisineront 2 150 millions de francs ni les versements au profit du régime des salariés agricoles qui atteindraient 593 millions de francs.

Ainsi, la présentation traditionnelle laisserait à penser que, pour 1977, les exploitants agricoles assureraient 15,94 p. 100 du financement du budget annexe — mais ce pourcentage correspond à la part des seules cotisations individuelles — alors qu'en réalité, leur contribution incluant les cotisations complémentaires destinées à couvrir les frais de gestion de la mutualité sociale agricole et son action sanitaire et sociale, les cotisations au régime de prestations sociales des salariés agricoles et les taxes sur les produits agricoles, ressort à 30 p. 100 environ de ce financement.

Par ailleurs, et au regard de l'assurance maladie, la situation des exploitants retraités qui ne sont pas contraints de cesser leur activité pour prétendre à une pension de retraite appelle les remarques suivantes.

Les retraités non bénéficiaires du fonds national de solidarité et qui continuent d'exploiter cotisent à l'assurance maladie des exploitants agricoles en fonction de leur revenu cadastral, et cela est juste.

Les retraités bénéficiaires du fonds, mais encore actifs, sont, eux, exonérés en fait.

Par contre, les retraités non bénéficiaires du fonds national de solidarité, mais qui ont cessé d'exploiter doivent payer une cotisation d'assurance maladie forfaitaire de 285 francs, à laquelle s'ajoute une cotisation complémentaire à taux minoré de 79 francs. Ces 285 francs sont réduits à 142 francs pour les titulaires de la seule retraite de base.

Cela paraît tout à fait inéquitable et il conviendrait de mettre un terme à cette situation dans les meilleurs délais. En effet, dès l'instant où l'ancien exploitant n'a plus de revenu professionnel, ne doit-il pas être exempté de cotisation d'assurance maladie, comme c'est le cas pour les anciens salariés ?

De plus, si cette exonération pouvait enfin être décidée, elle inciterait sûrement certains retraités à cesser définitivement toute activité, ce qui permettrait d'accélérer la politique de restructuration en agriculture.

Le coût d'une telle réforme a été évalué à 94 millions de francs pour les cotisations techniques et à 26,2 millions pour les cotisations complémentaires. Afin de faciliter la solution de ce problème difficile, certains pensent que la première de ces charges nouvelles du régime maladie pourrait être réduite de moitié si les retraités bénéficiaires du fonds national de solidarité, exonérés à ce titre mais restés actifs, versaient les cotisations correspondant à leur exploitation et qui seraient, d'ailleurs, vraisemblablement très faibles pour chacun d'eux ; la part de la seconde de ces charges leur incombant serait de 22 millions de francs. L'ensemble des cotisants actifs aurait, pour sa part, à supporter un surcroît de participation limité à 47 millions de francs de cotisations techniques et 4,2 millions de francs de cotisations complémentaires.

En résumé, le budget social agricole croît de 17,2 p. 100 en 1977, c'est-à-dire nettement plus que l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Les cotisations directes augmentent au même rythme. Elles correspondent bien, en pourcentage, à la progression du volume de ce budget annexe et, par conséquent, du volume des prestations.

Les pourcentages d'augmentation, en 1977, des diverses catégories de cotisations professionnelles ont été calculés de façon à faire porter un effort particulier sur les cotisations familiales, l'expérience ayant démontré que, depuis plusieurs années, elles avaient progressé modérément, de 8 à 9 p. 100. En outre,

l'augmentation provenait surtout des cotisations sur salaires agricoles, les unes et les autres alimentant, en effet, le régime des exploitants et celui des salariés agricoles.

En 1977, l'augmentation des cotisations sera la suivante : 25 p. 100 pour les cotisations familiales ; 17 p. 100 pour les cotisations d'assurance maladie et 20 p. 100 pour les cotisations cadastrales vieillesse.

La cotisation individuelle vieillesse, quant à elle, varie, en application des dispositions du code rural, dans la même proportion que l'allocation vieillesse de travailleurs salariés. L'augmentation de cette dernière allocation, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1976, sera de l'ordre de 13 p. 100 ; la cotisation individuelle, fixée à 100 francs par personne en 1976, variera donc dans la même proportion.

Les cotisations complémentaires, qui couvrent, rappelons-le, les dépenses des caisses de mutualité sociale agricole — frais de gestion, dépenses d'action sanitaire et sociale, de contrôle médical, de médecine du travail, provisions pour investissements, fonds de roulement — se sont élevées successivement à 1 680,5 millions de francs en 1975 et 1 900,5 millions de francs en 1976 ; elles sont évaluées à 2 147,5 millions de francs en 1977, en augmentation de 13 p. 100.

S'agissant de cotisations de répartition, le taux peut varier sensiblement d'un département à l'autre. La mutualité sociale agricole, dans le cadre de l'autonomie de gestion dont elle jouit pleinement, a décidé d'instituer un système de péréquation : un transfert est opéré des caisses en excédent vers les caisses les plus démunies. Le transfert correspondait à 38 millions de francs en 1976 ; il devrait être plus important en 1977.

Il serait utile à la bonne compréhension des feuilles d'appel des cotisations que les caisses de mutualité sociale agricole fussent invitées à préciser très exactement à leurs adhérents les conditions de détermination de l'assiette de leurs diverses cotisations et de calcul du taux de celles-ci, car, cette année, nombreux ont été les cotisants qui n'ont pu interpréter l'origine des sommes qui leur étaient réclamées.

Le président Monichon tenait essentiellement à rappeler — et je m'associe à cette constatation — que l'évolution du budget annexe, en dépenses et en recettes, compte tenu également des effectifs de ses ressortissants, justifie largement le mécanisme de la compensation démographique institué entre les divers régimes sociaux. Celle-ci est, en outre, la conséquence logique de la créance permanente que l'agriculture détient sur l'ensemble de la nation puisqu'elle élève des jeunes qui iront ultérieurement dans les secteurs secondaire et tertiaire, sans espoir de retour à la terre.

D'autre part, depuis trois ans, l'agriculture a connu des déboires tels que son revenu a constamment baissé.

Si donc l'effort de solidarité à l'intérieur de la profession permet d'admettre que la majoration des prestations doit se refléter dans celle des cotisations, il convient d'admettre aussi que les agriculteurs peuvent difficilement continuer à participer, dans les conditions qui leur sont faites dans le présent budget, au financement de leur système de protection sociale. En effet, leur contribution ne devrait pas être supérieure à l'augmentation du revenu agricole.

Pour clore cet exposé, il paraît utile de rappeler que le budget annexe contenu dans le projet de loi de finances pour 1963 — il y a donc quatorze ans — s'établissait, en recettes et en dépenses, à plus de 3 milliards de francs. C'est dire quelle a été l'importance des progrès accomplis pendant cette période.

Ces chiffres démontrent que l'Etat apporte chaque année une contribution décisive à l'amélioration des moyens de protection accordés au monde de l'agriculture dans le but, fort louable et toujours permanent, d'atteindre la parité ou la concordance avec le système de protection sociale du régime de la sécurité sociale.

Il n'en demeure pas moins que cet effort doit être encore développé et accentué dans le domaine de la retraite des vieux agriculteurs, pour qu'ils puissent bénéficier du minimum de ressources souhaité par le Président de la République pour tous les Français.

C'est donc, mes chers collègues, sous le bénéfice des observations et remarques qui précèdent, que votre commission des finances vous propose d'adopter le budget annexe des prestations sociales agricoles qui, malgré la difficile conjoncture actuelle, connaît une croissance supérieure à la moyenne de la plupart des autres budgets. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gravier, rapporteur pour avis.

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Mes chers collègues, en son article 1^{er}, la loi du 24 décembre 1974 a prescrit qu'un système de protection sociale commun à tous les Français serait institué au plus tard le 1^{er} janvier 1978 dans les trois branches, assurance maladie-maternité, vieillesse et prestations familiales.

Ce même texte a précisé, d'une part, que les régimes de base obligatoires et légaux seraient progressivement harmonisés et, d'autre part, que l'institution de ce système devrait avoir pour contrepartie un même effort contributif des assurés des différents groupes socio-professionnels.

En outre, le quatrième paragraphe de cet article 1^{er} indique que ces mesures d'harmonisation ne pourront mettre en cause les avantages acquis par les différents régimes, ni porter atteinte à l'existence d'institutions de protection sociale propres aux différents groupes socio-professionnels qui en sont actuellement dotés.

Il me paraît opportun de rappeler ce texte car les principes qu'il formule et les objectifs qu'il définit devront demeurer présents à notre esprit au cours de l'examen du budget annexe des prestations sociales agricoles qui nous est proposé.

Pourtant, ce projet de budget pour 1977 ne comporte aucune novation spectaculaire. L'énumération des diverses prestations dans le chapitre des dépenses et la récapitulation des vingt-deux lignes de recettes se situent dans un cadre semblable à celui que nous avons connu les années précédentes.

En considérant certains de ses aspects, on pourrait parler d'un budget de reconduction, mais les chiffres nous invitent à constater qu'il s'agit, dans le même temps, d'un budget de progression.

Son volume — 23 054 millions de francs — accuse une progression de 17,24 p. 100 par rapport au B. A. P. S. A. de 1976 alors que le budget de l'Etat croît seulement de 13,7 p. 100 et il constitue 48 p. 100 de la masse globale du budget du ministère de l'agriculture.

Alors que débute la discussion de ce budget de l'agriculture, n'est-il pas opportun de souligner, mes chers collègues, que le ministère de l'agriculture n'est pas seulement celui des sols et de l'espace rural, des entreprises, des produits, des échanges, des marchés, des coûts et des prix, mais qu'il est d'abord et surtout le ministère qui a en charge la santé et la protection sociale des personnes de tous âges relevant de la profession agricole ?

Ne convient-il pas de rappeler également que le B. A. P. S. A., et, à travers ce budget annexe, le régime de protection sociale des agriculteurs, se trouve depuis une longue période engagé sur la voie de l'harmonisation ?

La patiente recherche de la parité en matière de prestations s'est traduite par l'adjonction de mesures nouvelles et, parallèlement, les financements se sont précisés en fonction d'une plus exacte appréciation des facteurs démographiques et économiques.

Ces considérations générales étant formulées, il convient de se livrer à un examen des divers chapitres de dépenses, puis des sources de financement.

Les crédits destinés aux prestations familiales constituent environ 13 p. 100 de l'ensemble — 3 057 millions de francs — et ils progressent seulement de 7,8 p. 100 par rapport au budget de 1976. Ces crédits permettront un rajustement des diverses prestations au cours de l'année prochaine. Nous avons noté l'engagement renouvelé du Gouvernement de garantir le pouvoir d'achat des prestations familiales, mais nous ne saurions oublier que leur progression, dans le passé, a pris un retard bien anormal.

Les familles agricoles bénéficieront, comme les autres familles, de l'allocation de parent isolé instituée par la loi du 9 juillet dernier et l'on évalue à 2 400 environ le nombre des futurs attributaires.

Il convient de rappeler que l'année 1976 a vu la mise en place du nouveau régime des prêts aux jeunes ménages. Chaque année se trouvera affectée au service de ces prêts une somme correspondant à 2 p. 100 du montant des prestations familiales versées au cours de l'année précédente, le montant de chaque prêt se trouvant plafonné à 6 000 francs.

En matière de prestations familiales, une distorsion demeure entre l'allocation de la mère au foyer perçue par les exploitants et l'allocation de salaire unique versée selon un taux supérieur

aux familles des salariés, mais il semble que cette différence doive disparaître lors de la création, envisagée par le Gouvernement, de la prestation unique dite « complément familial ».

Les prestations de l'assurance maladie-maternité sont prévues pour 6 851 millions de francs, ce qui représente environ 30 p. 100 du total.

Par rapport à 1976, l'accroissement est de 23,5 p. 100. Il provient sans doute de l'augmentation des coûts, mais, surtout, du rythme de progression de la consommation médicale. Il y a lieu de constater, en effet, que le volume moyen des remboursements par assuré actif, donc cotisant, du régime agricole dépasse désormais celui des remboursements moyens aux salariés agricoles et aux salariés du régime général.

Une comparaison plus affinée doit tenir compte du nombre des personnes âgées et, en contrepartie, de la proportion plus faible du nombre des cotisants. Il faut également noter la part relativement importante représentée par les frais de déplacement des médecins et auxiliaires médicaux en zone rurale.

Mais, ces observations étant faites, il est possible d'affirmer que les ressortissants du régime des exploitants agricoles accèdent désormais à un niveau de soins semblable à celui qu'ont atteint les autres catégories socio-professionnelles.

Les crédits de l'assurance invalidité atteignent 263 millions de francs et progressent de 80 p. 100 par rapport à l'an dernier, en raison surtout de l'assouplissement intervenu dans les conditions d'attribution de la pension. Je rappelle, en effet, que l'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles, l'Amexa, ne versait autrefois une pension qu'à l'exploitant invalide à 100 p. 100, mais que la loi de finances rectificative du 27 décembre 1975 permet désormais l'attribution d'une pension lorsque le taux d'incapacité atteint au moins 66 p. 100, sous réserve qu'au cours des cinq dernières années l'exploitant n'ait été assisté que par un seul salarié ou un seul aide familial.

On a estimé à 9 500 environ le nombre des personnes bénéficiant de cet assouplissement. Cette mesure s'avère donc très positive, mais elle ne doit pas dissimuler pour autant deux graves insuffisances.

Le taux de la pension, dans le régime agricole, demeure calculé par rapport au salaire minimum agricole garanti, le S. M. A. G., dont nous avons déjà dénoncé le caractère anachronique et injuste. De ce fait, les pensions sont inférieures de plus de 40 p. 100 à celles qui sont versées aux salariés du régime général payés au Smic. D'autre part, les épouses d'exploitants ne bénéficient toujours pas de l'assurance invalidité; nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème.

Avec 12 576 millions de francs, les prestations vieillesse absorbent 54,5 p. 100 du total du B. A. P. S. A., progressant de presque 16 p. 100 sur 1976.

Malgré ce volume important, les pensions versées aux anciens exploitants ou à leurs épouses demeurent en moyenne inférieures à celles qui sont versées aux autres catégories de retraités, salariés ou non salariés; pour beaucoup, elles ne dépassent pas le minimum vieillesse égal actuellement à 8 500 francs par an et qui doit atteindre 10 000 francs à la fin de 1977. Je n'insisterai pas, en cet instant, sur les tableaux comparatifs que vous pourrez trouver dans mon rapport écrit.

C'est en matière de retraite que le retard du régime agricole est le plus accentué et que l'on constate l'urgence d'une indispensable mesure de rapprochement avec les autres régimes. Il paraît donc souhaitable que la retraite de base puisse atteindre au moins 50 p. 100 du minimum vieillesse et que soit améliorée la valeur du point de la retraite complémentaire.

Mais chacun d'entre nous, mes chers collègues, est bien conscient des problèmes de financement qui se trouvent ainsi posés. Cette remarque me servira de transition pour procéder à une étude rapide des diverses ressources du B. A. P. S. A.

Le financement professionnel direct est constitué par les cotisations cadastrales ou individuelles versées par les exploitants et par une imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti. Il atteint, pour 1977, une somme de 3 675 millions de francs. Cette somme peut paraître anormalement faible ou, au contraire, pesante selon l'optique dans laquelle on se place.

On qualifiera cette participation professionnelle directe d'insuffisante en constatant qu'elle atteint seulement 15,94 p. 100 de l'ensemble du B. A. P. S. A., alors qu'elle en atteignait 28,66 p. 100 en 1966. En revanche, on notera que sa progression de 17,24 p. 100 par rapport à 1976, soit un taux semblable à la progression générale du budget annexe, s'inscrit dans une conjoncture particu-

lièrement difficile au terme d'une année et même d'une période triennale où le revenu agricole a connu une continuelle dégradation en raison de l'évolution des prix et de la sécheresse.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis. La profession agricole fait à juste titre remarquer que ses charges sociales sont, en réalité, bien supérieures. Il faut, en effet, tenir compte des taxes sur les produits qui, d'une certaine manière, constituent un manque à gagner, mais surtout il faut additionner les cotisations complémentaires correspondant aux frais de gestion, de contrôle médical et d'action sanitaire et sociale. Il faut additionner la part patronale des cotisations salariées et les cotisations d'accident du travail des exploitants et des membres de la famille, toutes ces cotisations se situant hors du B. A. P. S. A.

On parvient ainsi à un total qui, comparé à l'ensemble du revenu agricole, permet une meilleure appréciation de la participation effectivement supportée par les exploitants.

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis. Mais il ne suffit pas d'apprécier globalement ce financement professionnel. Il importe d'étudier les mécanismes qui assurent la répartition entre les cotisants des sommes inscrites dans le budget annexe. Ces mécanismes financiers visent à proportionner les participations aux ressources et aux facultés contributives des cotisants et à instaurer ainsi une véritable solidarité à l'intérieur de la profession agricole.

Le revenu cadastral, même rénové, ne constitue pas un reflet suffisamment fidèle du revenu de l'exploitant. Il a donc été décidé de le corriger à l'échelon de chaque département par un coefficient d'adaptation qui intègre pour une part le revenu brut d'exploitation. En 1975, ce revenu brut d'exploitation était retenu à concurrence de 20 p. 100. En 1976, avec l'accord des organisations professionnelles, le taux a été porté à 25 p. 100 et l'on avait exprimé le souhait d'atteindre celui de 50 p. 100. Mais il semble que, pour 1977, on marquera un palier tout en s'efforçant d'améliorer davantage l'instrument de mesure.

Le revenu cadastral ainsi corrigé servira donc désormais de base de calcul pour les cotisations techniques d'allocations familiales et de vieillesse, comme pour la détermination de la cotisation Amexa. L'article 68 de la loi de finances nous propose d'adapter en conséquence les dispositions du code rural.

Mais, s'il est nécessaire de procéder ainsi à une redistribution interne des cotisations découlant du B. A. P. S. A., il est apparu non moins nécessaire d'établir une certaine péréquation des cotisations complémentaires entre les diverses caisses départementales. L'effort déjà réalisé en cette matière en 1976 sera poursuivi et sans doute amplifié en 1977.

Avant de quitter le chapitre des cotisations professionnelles, je dois évoquer les questions posées par la cotisation Amexa des retraités agricoles. Ce problème — je tiens à le souligner — a déjà été remarquablement présenté par M. Descours Desacres ; je n'y reviendrai donc que très rapidement.

Dans l'état actuel de la réglementation, tous les agriculteurs retraités ne bénéficiant pas de l'allocation du fonds de solidarité versent une cotisation au taux le plus faible. En revanche, les retraités recevant l'allocation supplémentaire demeurent exonérés de toute cotisation Amexa, même lorsqu'ils continuent à exploiter. Cette situation n'apparaît pas satisfaisante aux représentants des organismes professionnels. Ceux-ci souhaitent que tous les retraités qui conservent la qualité d'exploitant soient assujettis au versement de la cotisation Amexa, cette disposition allant dans le sens d'un meilleur aménagement des structures en accélérant le passage aux jeunes des exploitations libérées par les anciens. Réciproquement, il est demandé que les retraités n'exploitant plus, qu'ils soient bénéficiaires ou non du fonds national de solidarité, soient exonérés de toute cotisation d'assurance maladie, comme le sont les retraités du régime général.

Il a semblé à votre commission des affaires sociales que c'était là, en effet, un problème à résoudre et nous souhaitons, monsieur le ministre, qu'il puisse faire l'objet d'un prochain examen.

Quant au financement extra-professionnel, à travers lequel s'exprime la solidarité de la nation, il représente au total 18 422 millions de francs.

Le versement à intervenir au titre de la compensation démographique atteint, à lui seul, 6 254 millions de francs, en augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1976. Il est toujours utile de rappeler à ce propos que, dans le régime agricole, on

dénombre un retraité pour 1,2 personne active, alors que, dans le régime général, la proportion est presque de 1 à 4. Ce versement est effectué par le régime général de sécurité sociale, mais pour l'année 1977, il sera en fait encore supporté par l'Etat. Cette situation ne pourra être reconduite pour 1978 que par une nouvelle décision législative sur la proposition du du Gouvernement. Comment pourrait-il en être autrement ?

Le versement du fonds d'action de solidarité atteint 3 431 millions de francs au profit des retraités ou des titulaires de pensions d'invalidité les plus démunis. Son taux de progression est inférieur à celui des retraites de base et des retraites complémentaires.

Les subventions du régime général, enfin, s'élèvent à 3 299 millions de francs, soit 52,4 p. 100 de plus qu'en 1976. Il convient de souligner qu'il s'agit là d'une fiscalisation partielle des charges de sécurité sociale.

Avant de conclure, nous devons évoquer avec une attention particulière les problèmes posés par les épouses d'agriculteurs dont le statut social demeure imprécis et ambigu.

A la suite de la conférence annuelle de 1975, un groupe de travail avait été constitué au sein de la profession et certaines de ses conclusions ont été retenues par le Gouvernement. L'une d'elles se trouve traduite dans l'article 67 du projet de loi de finances qui institue une prestation spécifique destinée à la couverture partielle des frais entraînés par le remplacement des épouses d'exploitants qui, participant habituellement aux travaux de l'exploitation, s'en trouvent momentanément empêchées en raison de la maternité.

Cette prestation sera servie en dehors du B. A. P. S. A. et financée par un fonds spécialement créé à cet effet, fonds géré par le régime de la mutualité sociale agricole et alimenté par une cotisation complémentaire perçue sur les exploitants. Il s'agit là d'une mesure intéressante et qui apporte une innovation en affirmant dans le domaine de la protection sociale agricole la notion de couverture de frais de remplacement. Mais la mise en œuvre des dispositions prévue par cet article 67 relèvera essentiellement du domaine réglementaire. Nous souhaitons, monsieur le ministre, et je m'exprime au nom de la commission des affaires sociales et au nom de M. le rapporteur spécial de la commission des finances, qu'il vous soit possible de nous donner quelques indications pratiques sur les dispositions réglementaires qui sont envisagées. Nous formons le souhait que les prestations soient d'une consistance suffisante pour que le but visé se trouve véritablement atteint.

Mais les deux revendications fondamentales exprimées par les conjointes d'exploitants concernent la retraite complémentaire et le droit à pension d'invalidité. Leur étude sera poursuivie dans la recherche d'une reconnaissance de la qualité de cogestionnaire et des adaptations juridiques nécessaires. Il est vraisemblable d'ailleurs que des questions analogues se posent souvent pour les épouses d'artisans et pour les épouses de commerçants.

Telles sont, mes chers collègues, brossées à grands traits, les principales observations que nous suggère l'examen de ce budget.

En conclusion, et dans la perspective de l'harmonisation à faire, nous poserons quelques questions. Comment pourra-t-on, dans des délais raisonnables, améliorer les prestations sur les points soulignés au cours de cet exposé : taux des retraites, taux des pensions d'invalidité, amélioration du financement des prestations de services, de l'action sanitaire — particulièrement des prestations de travailleuses familiales et d'aides ménagères — solution des problèmes spécifiques des épouses d'exploitants ?

Nous posons ces questions, tout en notant bien que la qualité de travailleur indépendant de l'exploitant agricole ne permet pas une totale assimilation avec le régime général.

Dans quelle proportion, et selon quelles modalités sera-t-il possible d'accroître la part de financement professionnel ? Peut-on raisonnablement escompter un effort de solidarité plus important de la communauté nationale sans que cet effort se développe au détriment d'autres chapitres du budget de l'agriculture dont l'importance est bien perçue par chacun ?

Comment ces questions peuvent-elles s'insérer dans un contexte économique et budgétaire délicat, alors que le régime général rencontre lui-même des difficultés pour assurer son équilibre et que l'on constate depuis plusieurs années une évolution des dépenses sociales plus rapide que la progression du produit intérieur brut ou du budget de l'Etat ?

Face à ces interrogations, le B. A. P. S. A. paraît être aujourd'hui, plus encore que par le passé, un solide instrument au service de la protection sociale des agriculteurs. Il est bien difficile d'imaginer sa disparition mais, comme toute institution, il demeure sans doute perfectible.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires sociales a donné un avis favorable au projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1977, ainsi qu'aux articles 67 et 68 du projet de loi de finances et elle vous invite à les approuver. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, chaque groupe dispose pour cette discussion d'un temps de parole de trois minutes.

La parole est à M. Aubry.

M. André Aubry. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1977 augmente de 17 p. 100. La première chose à noter à ce sujet est que cette progression représente la presque totalité de la progression du budget global, si l'on excepte la cotisation au F.E.O.G.A. — fonds européen d'orientation et de garantie agricole — de l'agriculture. Cette remarque est destinée à remettre en place le triomphalisme de certains concernant les dotations accordées aux activités sociales agricoles.

Cette progression ne représente en rien un cadeau fait aux agriculteurs ; elle ne fait que traduire le vieillissement catastrophique de la population agricole, du fait de l'exode massif des jeunes, qui entraîne des charges toujours plus grandes pour ceux qui restent. Il ne s'agit donc que d'un transfert de charges sociales, ce qui n'a rien à voir avec l'idée que certains milieux de la majorité tentent de faire accréditer, à savoir que les agriculteurs coûtent cher à la collectivité nationale.

Si les assurances vieillesse progressent et représentent 54 p. 100 de ce budget, il n'en est pas de même des prestations sociales qui diminuent en francs constants. Il serait souhaitable que le ministre nous apporte les précisions nécessaires à cet égard.

Dans le domaine de la protection sociale, ce budget n'apporte rien non plus de bien nouveau, notamment pour ce qui concerne les femmes paysannes, en dehors d'une mesure partielle et insuffisante concernant les problèmes de la maternité. Ainsi subsistent, à cet égard, des discriminations concernant les pensions de retraite et d'invalidité, par exemple. Pour les personnes âgées, nous réclamons également la prise en charge par le B.A.P.S.A. des aides ménagères, car les efforts des départements dans ce domaine ont des limites.

En ce qui concerne le financement de ce budget, la question qui retient avant tout notre attention est celle des cotisations professionnelles qui s'accroissent, elles-aussi, de 17 p. 100. On nous répondra qu'il s'agit du taux de progression global du présent budget. Ce serait ignorer deux aspects fondamentaux de cette question.

Le premier, comme je viens de l'indiquer est qu'il s'agit en grande partie d'un simple transfert de charges sociales dû à l'exode rural massif qu'organise votre gouvernement.

Le second, est que ce budget intervient dans le contexte d'une dégradation continue du pouvoir d'achat des agriculteurs. En trois mois, celui-ci a diminué de plus de 20 p. 100.

Bien plus, une série de faits inquiétants laissent présager que 1977 pourrait bien être de la même veine. En effet, les conséquences de la sécheresse vont continuer à se faire sentir, les prix à la production vont certainement continuer à accentuer leur retard sur ceux des produits nécessaires à l'agriculture, les fermages augmentent dans des proportions catastrophiques ; enfin des mesures telles que le prélèvement sur le lait, que vous êtes en train de mettre en place, vont dans ce sens également.

C'est pourquoi nous protestons contre cet accroissement considérable des cotisations sociales que paieront les agriculteurs.

Dans le même ordre d'idées, les modalités de calcul de ces cotisations ne nous donnent pas satisfaction. Nous aimerions, d'ailleurs, à ce sujet, que M. le ministre apporte des précisions sur le principe des coefficients d'adaptation pour le revenu cadastral, définis dans le projet de loi des finances pour 1977. Nous réclamons également le dé plafonnement des tranches de revenu cadastral afin d'améliorer encore la répartition de ces charges sociales.

Telles sont les questions essentielles que je voulais vous poser à l'occasion de la discussion de ce budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du projet de budget annexe des prestations sociales agricoles sont augmentés de 17,2 p. 100 par rapport à ceux du budget de 1976.

En première analyse apparaît une évolution globale parallèle du montant des prestations servies et des cotisations, mais l'examen des différents chapitres révèle quelques divergences.

Les prestations sociales correspondent en volume à 13 p. 100 du total, mais elles ne sont pas complètement superposables aux allocations familiales du régime général. L'indemnité compensatrice n'est toujours pas attribuée aux exploitants. L'allocation de la mère au foyer reste inférieure à l'allocation correspondante du régime général et ne permet pas aux conjoints d'exploitants de se considérer comme des travailleurs à part entière.

Le relèvement prévu pour 1977 ne maintiendra pas le pouvoir d'achat que représentent ces prestations sociales et nous souhaitons que les espoirs qui se fondent sur l'allocation parentale ne soient pas déçus. Il est nécessaire qu'un effort de publicité et de financement soit fait en faveur des prêts aux jeunes ménages dont le montant est plafonné globalement à 2 p. 100 du total des prestations sociales inscrites au présent budget. Le plafond de 6 000 francs est ridiculement faible.

Les prestations de l'assurance maladie maternité des exploitants représentent 30 p. 100 du total des prestations, atteignant en prévision 2 013 millions. L'augmentation est certes notable mais, dans le même temps, les cotisations augmentent de 16,5 p. 100.

Il est heureux qu'en matière de soins les agriculteurs aient, semble-t-il, atteint la parité avec les salariés du régime général. Encore faudrait-il, pour en être certain, tenir compte des contraintes spécifiques du monde rural et connaître la dépense médicale moyenne par personne protégée et non par assuré actif.

Il faudrait également corriger, en fonction de l'âge et du revenu moyen des exploitants, les chiffres qui, en première analyse, font conclure à cette parité.

Il nous faut souligner la naissance d'une nouvelle prestation, celle qui est proposée par l'article 67 de la loi de finances au profit des femmes d'exploitants en couches. Cette prestation se situe, certes, hors B.A.P.S.A., mais elle paraît être un commencement de réponse au problème des arrêts de travail des exploitants malades pour qui nous demandions, depuis deux ans, déjà, l'octroi d'indemnités à partir du trentième jour d'arrêt de travail.

Le régime invalidité progresse de 80 p. 100, mais cette progression ne fait en réalité qu'ébaucher une compensation bien nécessaire des graves insuffisances antérieures. Il est urgent à nos yeux d'abolir la référence de mille fois le S.M.A.G. horaire de 1968 qui, même revalorisé, laisse les pensions inférieures de plus de 40 p. 100 à celles d'un salarié du régime général au Smic.

En effet, la pension d'invalidité totale s'élève à 5 154 francs, les trois cinquièmes étant accordés pour une invalidité des deux tiers ; mais les conditions d'attribution de la pension d'invalidité à partir de 66 p. 100 sont souvent trop sévères.

Enfin, les épouses d'exploitants, d'aides familiaux ou d'associés d'exploitation restent encore exclues du régime invalidité. Nous souhaitons qu'à la suite des conclusions du groupe de travail présidé par Mme Martin un statut décent des conjoints d'exploitants voie enfin le jour.

Nous noterons que les cotisations individuelles vieillesse augmentent de 10 p. 100 environ par rapport à 1976, alors que les cotisations cadastrales progressent, elles, de 20 p. 100. Le volume des prestations est en augmentation globale de 12,2 p. 100, mais la pension de l'agriculteur retraité reste la plus basse et la profession réclame le passage du point de retraite aux huit centièmes de la retraite de base alors qu'il est actuellement aux neuf centièmes. A quelle date de l'année 1977 atteindra-t-on le minimum vieillesse de 10 000 francs par an ?

Le plus bas prix d'une journée d'hospice dans mon pauvre département est de 27 francs. Il est encore inaccessible à un retraité de l'agriculture...

M. Marcel Brégère. Très bien !

M. Michel Moreigne. ... et l'exode rural des jeunes condamne à l'hospice les vieux qui restent seuls. Ils ne peuvent sûrement pas accéder aux charges du plus modeste des logements H.L.M. en ville s'ils n'ont pas d'enfants qui les garde avec eux, en dépit des problèmes causés par la cohabitation.

M. Marcel Brégère. Très bien !

M. Michel Moreigne. Des difficultés subsistent pour l'application de la disposition de la loi de finances pour 1976 qui permet, au titre de l'inaptitude, aux exploitants invalides à 50 p. 100 ayant exploité seuls pendant les cinq dernières années d'accéder à la retraite. Il serait opportun de veiller à ce que cette disposition puisse être appliquée correctement.

Qu'il me soit permis d'évoquer le problème de l'indemnité viagère de départ, financée par le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles — F. A. S. A. S. A. — dans le cadre de la retraite des agriculteurs. Je demanderai à M. le ministre s'il persiste dans les déclarations qu'il a faites l'an dernier selon lesquelles il ferait porter l'effort sur la revalorisation des prestations vieillesse plutôt que sur l'indexation de l'indemnité viagère de départ.

Les cotisations complémentaires figurent, certes, hors B. A. P. S. A., mais, comme tous les orateurs l'ont indiqué à cette tribune, elles constituent une trop lourde charge pour les agriculteurs : 1 656 millions de francs sont prévus pour les seules cotisations de gestion, qui sont en augmentation de 13 p. 100 pour 1977.

Quand figureront parmi les prestations légales, comme le demandent les caisses et la profession, les frais d'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées malades ? Ne pourrait-on pas intégrer cette action dans le programme d'action prioritaire d'initiative nationale n° 15 ? Ne pourrait-on pas financer l'action sociale des caisses, pour partie tout au moins, sur le B. A. P. S. A. lui-même, ce qui permettrait d'accroître la rapidité du développement de ces actions sociales si utiles et si nécessaires ?

Le fait de faire figurer la part du fonds national de solidarité — 3 431 millions de francs — dans le B. A. P. S. A. revient, semble-t-il, à gonfler la présentation de ce budget qui serait ramené de 23 054 millions de francs à 19 623 millions de francs sans ce fonds national de solidarité qui n'a pas, en effet, on me l'accordera, un caractère spécifique au monde rural.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Michel Moreigne. Une présentation différente du B. A. P. S. A. intégrant le financement professionnel indirect — 956 millions de francs — et les cotisations complémentaires pour 1977, ferait mieux apparaître l'effort de la profession, qui atteindrait, avec les 3 675 millions de francs du financement professionnel direct, un total dépassant 6 milliards de francs.

L'effort de la profession serait ainsi apprécié à environ 30 p. 100 du financement du B. A. P. S. A. Or la présentation de ce budget annexe des prestations sociales agricoles qui nous est faite objective un effort professionnel au seul niveau de 19 p. 100. Il est à noter que la part de la profession dans la protection sociale des salariés du monde agricole représente, elle, 45,7 p. 100. Certes, il est essentiel, comme l'a affirmé notre excellent rapporteur pour avis, que l'intervention de la collectivité nationale permette l'alignement des prestations servies aux agriculteurs sur les meilleurs régimes. L'effort de la profession elle-même, qui refuse d'être considérée comme assistée, justifie le complément qu'apporte la collectivité nationale.

Mais, on me l'accordera sans doute et sans peine, il reste encore beaucoup à faire au moment où, pour la quatrième année consécutive, le revenu des agriculteurs est en baisse. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le B. A. P. S. A. assure la protection sociale de l'ensemble de l'agriculture et le fait qu'il représente 50 p. 100 de celui-ci atteste son importance. Faut-il s'en plaindre ? Certainement pas, car par son intermédiaire s'opère un grand transfert de moyens de la collectivité vers les plus humbles des exploitants qui, sans cela, n'auraient pas les moyens d'assurer leur protection sociale. C'est, en fait, un budget social. Il convient de bien insister sur ce transfert de moyens vers les exploitants agricoles les plus démunis des régions déshéritées.

Je m'associe aux propos qui ont été tenus par nos rapporteurs et par les orateurs qui m'ont précédé sur la faiblesse de la retraite vieillesse agricole. Je considère, comme eux, qu'il faudrait en relever le montant, mais je suis bien conscient du fait que tout ne peut pas être réalisé en une année.

Je voudrais maintenant évoquer trois points qui me tiennent à cœur et que M. le ministre pourra, j'espère, prendre en considération dans les mesures qu'il envisage pour l'année prochaine.

Le premier point est relatif à l'appréciation des ressources pour avantages non contributifs tels que l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. C'est l'éternel et irritant problème des pensions d'ascendants et des pensions militaires d'invalidité qui sont considérées comme ressources dans le calcul du droit aux prestations du fonds national de solidarité.

Or, dans notre région plus qu'ailleurs, étant donné le grand nombre d'incorporés de force, beaucoup de jeunes gens sont tombés au champ d'honneur et les parents qui touchent de ce fait la pension d'ascendant perdent en contrepartie l'avantage offert dans le cadre du F. N. S. Ce n'est pas normal, c'est même, sous certains aspects, quelque peu pénible.

Le deuxième point concerne le montant de la pension d'invalidité des exploitants. En effet, depuis le 1^{er} juillet 1976, le montant annuel de la pension d'invalidité s'élève à 5 154 francs en raison du nouveau mode de calcul. Aussi, la profession souhaiterait que l'on revienne au texte d'origine qui avait prévu, pour le calcul de la pension, un montant égal à mille fois le Smic, ce qui porterait cette pension à 8 700 francs.

Pour terminer, je voudrais à mon tour insister sur le fait qu'il est indispensable d'étendre le droit à pension d'invalidité aux épouses des exploitants. Dans toutes les exploitations familiales de France, qui dominent encore très largement aujourd'hui, les épouses participent à la mise en valeur de l'exploitation agricole — il n'y a que dans les grandes exploitations que l'épouse de l'exploitant a la possibilité de ne pas prendre part aux travaux — et cela mérite d'être souligné. Il serait donc absolument logique de leur accorder les mêmes avantages sociaux, notamment la pension d'invalidité, qu'à leur mari. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Nuninger.

M. Marcel Nuninger. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention a trait à un problème pour lequel les agriculteurs alsaciens et mosellans attendent en vain, depuis vingt ans, une solution équitable et durable : celui de l'aide financière de l'Etat au régime local obligatoire d'assurance accidents agricoles.

La solution consisterait à substituer au procédé actuel de fixation du montant de la participation budgétaire publique au coup par coup et sans critère précis un système analogue à celui qui avait été institué par la loi du 27 juillet 1930, qui n'a pas été abrogée à ce jour et qui prévoyait un ajustement annuel de l'aide en fonction de l'évolution des charges du régime.

Une telle solution a été préconisée aussi par les représentants de la profession et des caisses d'assurance accidents agricoles des trois départements dans le cadre de la commission de travail mise en place à cet effet par vos soins, monsieur le ministre, en 1974. Jugée raisonnable par les représentants de votre ministère au sein de ladite commission, il semble qu'elle ait reçu votre accord.

L'application pratique de cette mesure se heurte cependant à l'opposition des services du ministère de l'économie et des finances.

C'est la raison pour laquelle l'arbitrage de M. le Premier ministre a été sollicité depuis un certain temps déjà, mais n'a pas encore été rendu à ce jour.

Si j'interviens aujourd'hui dans ce débat, c'est pour deux raisons essentielles : tout d'abord, pour demander que M. le Premier ministre rende son arbitrage de toute urgence et dans un sens favorable aux agriculteurs de nos trois départements, ensuite, pour protester avec énergie contre les prévisions de réduction de l'aide financière de l'Etat pour 1977 alors que le revenu agricole est encore en nette diminution.

Déjà, en 1976, la somme allouée au titre de la participation financière publique a été ramenée de 6 200 000 à 5 200 000 francs, alors que les charges des caisses sont en augmentation de 20 p. 100 et une progression du même ordre est à prévoir pour 1977. L'absence d'un rajustement du montant de l'aide budgétaire de l'Etat ou une réduction de celle-ci entraînerait une augmentation massive des cotisations absolument incompatible avec l'évolution actuelle du revenu agricole et les facultés contributives de la profession.

Je vous demande donc avec insistance, monsieur le ministre, de tenir compte de l'incidence de tous ces éléments à l'occasion de la fixation définitive du montant de l'aide financière de l'Etat au titre de l'exercice à venir.

Je tiens à rappeler, à ce propos, que notre régime local d'assurance accidents agricole est en vigueur depuis 1889 et qu'il a un caractère social et obligatoire.

En raison de son antériorité, il a accumulé une charge rentes très importante, dont le poids continue de s'aggraver au fil des années du fait des revalorisations importantes et à présent semestrielles des rentes d'accident du travail qui sont imposées aux caisses, notamment par des textes réglementaires.

Pour vous donner un ordre de grandeur, la charge annuelle rentes correspondait, au 1^{er} juillet 1976, pour les trois départements et en ce qui concerne les accidents du travail survenus jusqu'en 1970, c'est-à-dire jusqu'à un époque où le régime obligatoire minimal de couverture des accidents et maladies professionnelles mis en place dans les autres départements français par la loi n° 66-950 du 22 décembre 1966 commençait seulement à démarrer, à environ 33 millions de francs.

Les effectifs de la population agricole qui doit faire face à cette charge financière s'amenuisent, en revanche, de façon constante puisqu'ils ont baissé de plus de 50 p. 100 durant les vingt-cinq dernières années. Il en va de même pour les surfaces agricoles servant d'assiette au calcul des cotisations, qui diminuent régulièrement au profit d'infrastructures diverses à vocation non agricole.

Pour toutes ces raisons, les arguments avancés par les services du ministère de l'économie et des finances pour justifier le refus d'entériner l'accord intervenu au sein de la commission de travail créée à votre initiative, ne sont nullement probants ; ils reposent, en effet, sur la comparaison de deux systèmes d'assurance fondamentalement différents dans leur philosophie et leur économie et, de ce fait, non comparables en réalité.

Au surplus, il faut signaler que l'Etat retire, d'une législation de la chasse particulière à nos trois départements, des ressources non négligeables. La taxe spéciale des baux de chasse, qui est évidemment appliquée comme dans les autres départements, mais qui ne rapporte que dans ceux de l'Est parce que les chasses y sont giboyeuses et va procurer au Trésor, pour la période actuelle d'adjudication des chasses, c'est-à-dire de 1970 à 1979, une rentrée de 46 millions de francs.

Nos agriculteurs ne comprendraient pas qu'ils puissent être pénalisés parce qu'ils bénéficient, depuis bientôt un siècle et pour des raisons qui tiennent à l'Histoire, d'un régime social obligatoire de protection contre les accidents du travail qui est plus favorable que celui qui existe dans les autres départements français.

A ce jour, force nous est de constater que l'attitude actuelle des pouvoirs publics ne correspond point aux assurances données antérieurement quant au maintien en vigueur de notre système particulier d'assurance et risque de conduire à terme à l'asphyxie financière progressive d'un régime auquel les agriculteurs alsaciens et mosellans sont très attachés et dont la disparition constituerait pour eux une régression certaine sur le plan de la protection sociale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Grand.

M. Lucien Grand, au nom de M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon ami Pelletier étant obligé de s'absenter temporairement pour une obligation urgente et imprévisible, il m'a prié de bien vouloir lire son intervention, ce que je fais bien volontiers.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur un point très particulier : le financement de l'aide ménagère aux personnes âgées.

« Le développement considérable de l'aide ménagère aux personnes âgées place les caisses de mutualité sociale — les débats des dernières assemblées générales des caisses centrales montrent que le phénomène est commun à l'ensemble des caisses de mutualité sociale — devant ces difficultés de financement qui paraissent, dans l'état actuel des choses, insurmontables.

« Voici l'évolution des sommes consacrées par la caisse de l'Aisne, depuis l'année 1970, à l'aide ménagère à domicile des personnes âgées : année 1970, 19 000 francs ; année 1971, 27 000 francs ; année 1972, 39 000 francs ; année 1973, 74 000 francs ; année 1974, 110 000 francs ; année 1975, 280 000 francs ; quant aux prévisions budgétaires pour 1976 : 380 000 francs, elles ont été consommés en un peu moins de huit mois.

« Cette caisse se trouve dans l'impossibilité de faire face aux états de frais qui lui sont transmis par les bureaux d'aide sociale ou les associations. Elle a donc été conduite à demander à toutes les organisations auxquelles elle apportait jusqu'ici son aide de suspendre les interventions auprès de ses ressortissants.

« Pour les états de frais déjà engagés, il faudrait que le ministère de l'agriculture autorise la débudgétisation de ces dépenses.

« En effet, les crédits de l'année 1977 prévus au profit de l'aide ménagère aux personnes âgées sont de peu supérieurs à ceux de l'année 1976, qui étaient déjà très insuffisants par rapport aux besoins, comme nous venons de le voir.

« Le succès de l'aide ménagère aux personnes âgées montre que cette forme d'action sociale correspond à un besoin. Il est difficile d'envisager de ralentir brutalement la participation des caisses de sécurité sociale ou de mutualité sociale.

« Ces dernières envient le système dit des « prestations de service », qui fonctionne dans les caisses d'allocations familiales du régime général.

« Ces prestations de service sont financées par la caisse nationale d'allocations familiales à l'aide d'une dotation complémentaire à la dotation d'action sanitaire et sociale. Ce complément est financé par un prélèvement de 0,33 p. 100 du montant des cotisations encaissées, dont le taux est fixé par décret.

« Les prestations de services sont destinées à financer un certain nombre d'actions sociales qui sont : les travailleuses familiales, les centres sociaux, les foyers de jeunes travailleurs, les crèches, les maisons d'enfants, les centres de loisirs sans hébergement et hors des grandes vacances scolaires.

« Leur montant est calculé en fonction d'un règlement national sur la base de 30 p. 100 du prix de revient, dans la limite d'un prix de revient plafond fixé lui aussi par la caisse nationale.

« Par exemple, ce prix de revient plafond est, cette année, de 32,40 francs de l'heure pour les travailleuses familiales et de 58 950 francs pour les centres sociaux.

« La transposition de ce système dans le régime agricole nécessiterait, bien entendu, que la liste des actions sociales du régime général soit complétée par l'aide ménagère aux personnes âgées — qui sont, dans le régime général, financées dans le cadre des caisses vieillesse — d'une part, et, d'autre part, que l'équivalent du 0,33 p. 100 du régime général soit prévu dans le B. A. P. S. A. en ce qui concerne les non-salariés ou dans l'état estimatif pour ce qui est des salariés.

« Cette formule partagerait les frais entre la profession qui, dans le régime agricole, finance seule l'action sanitaire et sociale, le budget de l'Etat et les autres catégories socio-professionnelles.

« Je souhaiterais que M. le ministre de l'agriculture nous dise comment le problème peut être réglé. Il s'agit de dépenses somme toute très minimes, mais il est bien préférable de payer une ou deux heures d'aide ménagère à un couple du troisième âge que de payer des journées d'hospice ou d'hôpital qui, évidemment, coûtent infiniment plus cher. Le maintien à domicile est, de plus, très souhaité par les personnes âgées elles-mêmes. » (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, vos rapporteurs — et, à cet égard, je prie M. Descours Desacres de vouloir bien transmettre l'expression de mes vœux de rétablissement les plus ardents et les plus sympathiques au président Monichon — ont si clairement explicité le projet de budget des prestations sociales agricoles pour 1977 que me tâche s'en trouve singulièrement facilitée, d'autant plus que j'ai personnellement horreur des redites et, par conséquent, d'en infliger aux tiers.

Avec 19 300 millions de francs de crédits, le B. A. P. S. A. approche, on l'a dit, 50 p. 100 du budget de l'agriculture. Vous voyez, monsieur Moreigne, que je ne reprends pas les millions du F. N. S. — fonds national de solidarité — auquel je ferai tout à l'heure allusion.

M. Michel Moreigne. J'ai bien entendu, monsieur le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Il s'agit d'un phénomène qui ne nous est pas propre puisque, j'ai eu l'occasion de le dire dans cette enceinte même, le ministre allemand de l'agriculture me demandait, l'année dernière, en souriant, si j'étais bien le ministre de l'agriculture ou le ministre des affaires sociales de l'agriculture qu'il considérait être pour sa part.

Cette affaire est due essentiellement au vieillissement de la population agricole, ce qui est d'ailleurs extrêmement sensible à travers la faible progression des prestations familiales — moins de 8 p. 100 — et celle, sensiblement plus importante, des pensions de vieillesse, qui s'accroissent de 16 p. 100, les dépenses des prestations maladie étant appelées, d'après les prévisions, à connaître une nouvelle progression de 25 p. 100 en 1977, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant.

Avec 9 milliards et quelque 200 millions de francs, les pensions de vieillesse représentent la moitié du budget proprement dit du B. A. P. S. A. Il est vrai que l'effort réalisé depuis juillet 1974 jusqu'à juillet 1976 a permis d'accroître le niveau du minimum vieillesse de 63 p. 100 quand le Smic n'augmentait que de 53 p. 100 et l'indice des prix de 23,4 p. 100 pendant la même période.

Il reste que la croissance des crédits doit retenir toute notre attention, car elle présente un caractère inquiétant. Le B. A. P. S. A. a triplé de volume en huit ans et doublé en quatre ans.

A cet égard, de tout ce qui a été dit, rien n'est antipathique, tout est apparemment souhaitable, mais tout ne peut être réalisé dès cette année, comme le disait M. Kauffmann tout à l'heure, à qui j'indique que nos préoccupations concernant l'amélioration des pensions de vieillesse prennent la priorité, je le dis également à M. Moreigne, et je confirme à cet égard mes propos de l'an dernier à ce sujet.

Vos rapporteurs ont évoqué le problème de l'exonération des retraités. Vous savez qu'actuellement les titulaires du fonds national de solidarité ne paient pas de cotisations, même s'ils exercent encore une activité. Une idée s'est fait jour dans les milieux professionnels — ils disent en assumer la responsabilité, mais je ne suis pas certain qu'ils aient eu vent des mêmes réactions que nous — d'une compensation qui serait à la base d'un transfert. La profession souhaite qu'on substitue le fait de ne pas exploiter à la notion de bénéficiaire ou non du F. N. S. pour être exonéré des cotisations.

Cependant, deux difficultés surgissent. La première, c'est qu'il y a compensation, non pour la totalité, mais seulement pour la moitié. La seconde, c'est que, dans certaines régions de montagne ou d'autres régions relativement déshéritées, certains exploitants agricoles n'entendent pas être privés de l'avantage que représente pour eux, bénéficiaires du F. N. S., le fait de ne pas payer de cotisations. C'est donc un problème plus difficile à régler qu'il n'y paraît de prime abord.

M. Gravier m'a interrogé sur les congés de maternité. Le projet de décret va être très prochainement soumis aux organisations agricoles. Il prévoit la prise en charge partielle du coût de remplacement pendant deux semaines se situant dans une période de quatorze semaines avant et après l'accouchement, comme il en va pour toutes les salariées. Le taux de prise en charge dépendra des ressources qui seront dégagées, et notamment du montant de la cotisation qui, en accord avec la profession, sera retenu en ce domaine.

A M. Aubry, j'indiquerai que les coefficients d'adaptation permettent de corriger le revenu cadastral de chaque département en comparant ce revenu cadastral au résultat brut d'exploitation dudit département.

Par exemple, un département dont l'indice de revenu cadastral, par rapport à la moyenne nationale fixée à l'indice cent, est égal à cent vingt, alors que l'indice de son résultat brut d'exploitation est inférieur à cent, bénéficie d'un coefficient de minoration qui diminue d'autant sa charge.

En ce qui concerne le dé plafonnement de l'Amexa, M. Aubry ne s'est sans doute pas aperçu qu'en 1976 un dé plafonnement est intervenu, qui a porté de 6 400 francs à 30 000 francs le plafond antérieur. Il s'agit là d'un effort qui, il le reconnaîtra lui-même, n'est pas négligeable.

Monsieur Moreigne, je fais la concession de prendre en compte les 19 milliards de francs du B. A. P. S. A. plutôt que les 23 milliards de francs auxquels on arrive avec le F. N. S.

Certes, le fonds national de solidarité n'a pas une spécificité agricole, mais les conditions d'octroi sont néanmoins plus favorables pour les agriculteurs.

Il n'est pas tenu compte de l'indemnité viagère de départ dans le calcul des ressources et la règle de récupération sur les successions est appliquée heureusement, M. Moreigne le sait comme moi, d'une manière plus souple.

Il doit savoir aussi que, dans le cadre des prestations familiales, l'indemnité compensatrice est un avantage qui a été consenti aux seuls salariés, en compensation d'une réforme

fiscale de l'impôt sur le revenu, lorsque les impôts cédulaires ont été supprimés. Son montant est bloqué depuis l'origine. Il paraît difficile de l'étendre aux non-salariés.

M. Kauffmann a parlé, entre autres choses, des pensions d'invalidité des conjointes. La reconnaissance d'une activité professionnelle de l'épouse doit être étudiée par le groupe « statut de la conjointe » qui a été créé à la suite de la dernière conférence annuelle.

Je dois cependant signaler que, si une activité professionnelle est reconnue aux conjointes, celles-ci devront payer une certaine cotisation à l'Amexa, alors qu'elles en sont tout à fait exonérées autrement et, de surcroît, des problèmes juridiques non négligeables se poseront, dès lors que la coresponsabilité pourra être mise en cause.

M. Grand a abordé le problème de l'aide ménagère aux personnes âgées. S'il n'avait pas eu connaissance de la déclaration de son collègue de l'Aisne, il avait déjà été informé, il l'a montré d'ailleurs, de cette affaire qui sensibilise beaucoup le monde agricole.

La solution paraît résider dans une plus grande compensation des prestations d'action sanitaire entre les caisses qui sont, du point de vue financier, relativement à l'aise et celles qui le sont moins.

Le Gouvernement avait envisagé de transformer cette aide en une prestation légale, mais cela n'a pas été possible, jusqu'ici tout au moins, en raison, là encore, des problèmes de financement que cette disposition soulevait.

A M. Nuninger — et M. Kauffmann aurait pu tout aussi bien en parler de la même façon — je répondrai que la subvention réservée aux caisses d'assurance vieillesse agricole du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sera maintenue au même montant qu'en 1976, c'est-à-dire 5,2 millions de francs. Mais je sais que cela ne suffira pas à le satisfaire et qu'il attend l'intervention d'un arbitrage à la suite des positions divergentes qui se sont fait jour entre le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'agriculture, lequel est très conscient du caractère spécifique de ce problème, surtout dans une zone proche de la République fédérale d'Allemagne où le régime est différent de ce qu'il est actuellement en France. Nous ferons en sorte que cet arbitrage puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Toutes les propositions qui ont été avancées sont, sans nul doute, légitimes, fondées et souhaitables. Mais, de là à ce qu'elles soient réalisables, il y a malheureusement plus qu'un pas, il y a un fossé, en l'état actuel du financement du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Il a été dit que la part directe des exploitants agricoles n'était pas seulement constituée par leurs cotisations personnelles, mais aussi, pour certains d'entre eux du moins, par une participation, à travers certaines taxes, et, pour leur ensemble, par des cotisations d'action sanitaire et sociale levées au plan départemental.

On a parlé, au lieu du taux de 15,94 p. 100 des cotisations personnelles directes, d'un pourcentage de l'ordre de 30 p. 100. Cette présentation n'a rien pour déplaire au ministre de l'agriculture dans la mesure où elle lui permet de mieux défendre un régime dont, précisément, le financement est attaqué de toutes parts et depuis plusieurs années.

Je voudrais cependant appeler votre attention sur le fait que la répartition des charges du B. A. P. S. A. a considérablement évolué depuis des années.

Si je m'en réfère à l'avis qu'a présenté M. Jean Gravier je constate que le financement professionnel direct, qui est de 15,94 p. 100 pour la troisième année consécutive, se montait à 28,66 p. 100 en 1966. A lui seul, il représentait un pourcentage très voisin de trente, ainsi que l'ont souligné plusieurs intervenants.

Dès lors, nul ne peut nier qu'un progrès notable a été accompli, progrès qui, aux yeux du ministre de l'agriculture, revêt, dans les discussions qu'il a avec ses collègues, un caractère suffisamment inquiétant pour qu'il remercie les rapporteurs d'avoir insisté sur le fait que la cotisation professionnelle directe n'était pas le seul élément à considérer.

Le fait que la charge du B. A. P. S. A. a pour cause le vieillissement de la population agricole, conduit d'une part, à constater que la situation ne changera pas de sitôt et, d'autre part, qu'il nous faut mener avec détermination — j'y reviendrai cet après-midi — la politique d'installation des jeunes que nous avons récemment entreprise.

Le taux de progression de 17,24 p. 100 affecte, cette année, la progression des dépenses du B. A. P. S. A., et il n'est pas un dirigeant professionnel, conscient de ses responsabilités, qui jugerait possible d'agir autrement dans la situation actuelle.

Par ailleurs, je voudrais dire quelques mots d'un élément sur lequel M. Méhaignerie, qui est un fin connaisseur en la matière, a mis l'accent ces derniers temps. Par le biais d'un dispositif de financement qui, quelle que soit sa charge pour les agriculteurs, demeure néanmoins privilégié, il existe en fait une masse non négligeable d'aide aux bas revenus.

Je rappellerai que figure, au titre de l'Amexa, un crédit de 92 millions de francs pour l'amélioration du régime d'invalidité, ce qui me permet de dire amicalement à M. Gravier qu'il ne s'agit pas d'un budget de simple reconduction, encore qu'il puisse m'accuser de « vendre deux fois la même marchandise », puisque cette amélioration annoncée l'année dernière, ne deviendra effective qu'à partir du 1^{er} janvier prochain.

M. Moreigne a évoqué les prêts consentis aux jeunes ménages. Ces prêts sont plafonnés à 600 000 francs, d'une façon identique, dans tous les secteurs; ils ne portent pas plus intérêt dans le régime agricole que dans les autres et, là encore, nous nous heurtons à l'impossibilité financière de donner plus d'ampleur à un dispositif dont le caractère privilégié ne doit néanmoins pas être perdu de vue.

M. Michel Moreigne. Ils servent à acheter la chambre à coucher.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Non, en Bretagne, on appelle cela plutôt une « salle », sous-entendu « à manger », bien qu'on ne s'y tienne jamais puisqu'on prend ses repas dans la cuisine où il fait plus chaud. On accueille généralement le député, le sénateur ou le ministre dans cette salle... (*Sourires*) ... qui a coûté peut-être 6 000 francs, mais on y est littéralement glacé à certaines périodes de l'année. Tout le monde préférerait cent fois être dans la cuisine. Sans doute cela participe-t-il de l'amortissement de l'effort appréciable pour certains ménages. (*Nouveaux sourires.*)

Je dis cela en souriant, mais chacun d'entre vous a eu l'occasion, j'imagine, de vérifier à quel point c'est vrai, connaisseurs que vous êtes, comme moi, des « réalités du terrain ».

Vous me permettez, en terminant, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous présenter d'une manière un peu originale l'ensemble des dépenses sociales dont bénéficie l'agriculture.

Le B. A. P. S. A. — cette fois j'y ajouterai les 4 milliards du fonds national de solidarité — avoisine 23 milliards de francs en 1977.

Le régime social des salariés agricoles, dont on nous a dit tout à l'heure qu'il appelait des cotisations de 593 millions de francs de la part des exploitants, atteindra 10 800 millions de francs.

Le régime d'accidents du travail des salariés agricoles atteindra un milliard de francs.

Les dépenses de gestion et d'action sanitaire et sociale de la mutualité agricole se monteront à 2 200 millions de francs, on l'a dit tout à l'heure.

Ainsi, le total de cette rubrique sociale représente une masse financière de 37 milliards de francs, soit presque autant que ce qu'il est convenu d'appeler le budget de l'agriculture, étant observé que, dans ce budget, le B. A. P. S. A. figure pour près de la moitié.

Néanmoins, cette masse de 37 milliards illustre assez bien l'importance de l'effort, au demeurant justifié, qui est fait pour le monde agricole dans le domaine social, ce qui m'amène à vous demander de bien vouloir maintenant adopter une attitude positive vis-à-vis de ce projet de budget, même s'il est perfectible, comme l'a dit tout à l'heure excellemment votre rapporteur, M. Gravier. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.D.R. et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 30 et 31, ainsi que l'article 67.

« Services votés : 20 511 162 114 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce crédit aux voix.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Mesures nouvelles. — Crédits : 2 543 065 302 francs. » — (*Adopté.*)

Article 67.

M. le président. « Art. 67. — Il est inséré dans le code rural un article 1106-4-I ainsi rédigé :

« Art. 1106-4-I. — Il est créé un fonds additionnel d'action sociale affecté à la couverture partielle des frais exposés par les personnes du sexe féminin entrant dans la prévision des 1^o, 2^o, 4^o a et 5^o du I de l'article 1106-1 pour assurer leur remplacement dans les travaux de l'exploitation agricole lorsque, prenant part de manière constante à ces travaux, elles sont empêchées de les accomplir en raison de la maternité.

« Ce fonds est géré par la mutualité sociale agricole.

« Il est alimenté par une cotisation additionnelle aux cotisations complémentaires prévues à l'article 1003-8 (premier alinéa). Cette cotisation est établie conformément à la règle posée au deuxième alinéa de l'article 1003-8.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application des alinéas 1 et 2 du présent article et, en particulier, la ou les périodes de remplacement ouvrant droit au bénéfice de l'avantage ci-dessus prévu ainsi que la durée maximale d'attribution dudit avantage. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais simplement, au nom de la commission des finances, confirmer les propos excellemment tenus tout à l'heure par le rapporteur de la commission des affaires sociales, notre ami M. Gravier, concernant la future prestation « congés-maternité » destinée aux agricultrices.

Il nous paraît indispensable, monsieur le ministre, ainsi que le souhaitent en particulier les organisations de jeunes agriculteurs, que cette prestation permette d'alléger effectivement la tâche des femmes d'exploitants travaillant sur l'exploitation pendant une durée d'ailleurs relativement brève. Il conviendrait de tenir compte de cette brièveté en fixant, en contrepartie, le taux de l'aide à un niveau particulièrement élevé.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je voudrais répondre à M. Descours Desacres qui sait mieux que personne, grâce à son expérience déjà longue de parlementaire, que l'important est d'amorcer une affaire. Or, M. Moreigne le disait tout à l'heure, il y a un « petit commencement » dans ce domaine. Nous pourrions, l'an prochain, je l'espère, progresser dans le sens voulu, car nous portons, vous le savez, une attention particulière aux jeunes agriculteurs.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 67.

(*L'article 67 est adopté.*)

Article additionnel.

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques. Le premier, n° 94, est présenté par M. Sordel; le second, n° 122, est présenté par le Gouvernement. Tous deux tendent à insérer, après l'article 67, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les blés destinés à l'alimentation animale sont exonérés de la taxe instituée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles par l'article 34 de la loi n° 62-873 du 31 juillet 1962. »

La parole est à M. Sordel, pour défendre l'amendement n° 94.

M. Michel Sordel. Monsieur le président, mesdames, messieurs, cet amendement a pour objet de régler le problème des blés destinés à l'alimentation du bétail.

La loi de juillet 1962, qui a fixé une taxe sur les blés au profit du B. A. P. S. A., concerne tous les blés sauf ceux qui sont destinés aux semences et à l'exportation. Les blés utilisés pour l'alimentation du bétail y sont astreints.

Mais depuis quelques années cette taxe a été remboursée par le biais du versement d'une prime de dénaturation et, cette année, en raison des circonstances particulières dues à la sécheresse, par prélèvement sur des fonds professionnels et interprofessionnels.

Il conviendrait de régler une fois pour toutes cette affaire pour éviter d'abord toute distorsion entre le blé et les autres céréales, pour éviter, ensuite, que nous nous trouvions en porte-à-faux par rapport à la réglementation européenne, qui a défini les qualités de blés fourragers réservées à l'alimentation du bétail, pour éviter, enfin, une disparité entre les éleveurs français et ceux de la communauté qui ne paient pas cette taxe.

J'ajouterai que la suppression de cette taxe qui frappe les blés fourragers ne devrait pas avoir de conséquences sur le montant des ressources du B.A.P.S.A. puisque le taux de cette taxe, fixé annuellement par le Gouvernement à l'occasion de la publication du décret prévoyant l'organisation de la campagne céréalière, est, actuellement, de 4 p. 100 et qu'il peut réglementairement être porté à 7 p. 100. Dans le cas présent, le simple mouvement de 4 à 5 p. 100, c'est-à-dire un point d'augmentation, permettrait d'assurer au B.A.P.S.A. des ressources identiques.

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour défendre l'amendement n° 122.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je ferai sans doute de la peine au président Sordel, mais, en contrepartie, je lui donnerai une satisfaction.

Je lui ferai de la peine en ce sens que, pour que tout soit fait dans les règles, le Gouvernement ne lui laissera pas le bénéfice matériel de cet amendement dont il gardera cependant le bénéfice moral. Il le reprendra à son compte. C'est là, j'imagine, l'essentiel de ce qu'attendait M. Sordel, qui n'est pas homme à créer des complications sur le plan du protocole.

L'exonération de la taxe « B.A.P.S.A. » au profit des céréales fourragères paraît avoir, aux yeux du Gouvernement, un fondement tout à la fois juridique et économique.

Sur le plan juridique, cette exonération est la conséquence de la nouvelle réglementation qui a été adoptée à Bruxelles — et vous savez que nous n'avons pas été étrangers à cette adoption — en ce qui concerne l'instauration d'un double marché, pour les blés meuniers, d'une part, et pour les blés fourragers, d'autre part. A l'occasion de la prochaine définition des prix, un prix unique doit être fixé pour l'ensemble des céréales dites secondaires auxquelles seraient rattachés les blés fourragers.

Il est donc juridiquement logique, pour que le maïs, l'orge et le blé fourrager soient à parité, que ce dernier soit exonéré de la taxe instituée au profit du B. A. P. S. A., et ce par un dispositif bien défini plutôt que par l'artifice auquel nous avons eu recours au cours du semestre qui s'achève.

Sur le plan économique, la France et l'Europe sont extraordinairement dépendantes des protéagineux extérieurs. Cette année, on chiffre à quelque 19 millions de tonnes, au lieu de 12 ou 13, les quantités de maïs qui seront importées des Etats-Unis.

La production de blé fourrager est une chance pour notre économie, j'ajouterai même une double chance : elle nous permettra d'abord de nous affranchir partiellement de la dépendance dans laquelle nous nous trouvons ; elle profitera également à nos exploitants sur le plan technique. Nul ne m'ôtera de l'idée, en effet, que bien des terres, sur lesquelles on cultive du maïs depuis quelques années, ne sont pas propres à cette culture ; céréale plus « rustique » et moins exigeante, le blé fourrager pourrait très opportunément se substituer au maïs dans bien des régions.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Par ailleurs, dans la mesure où l'exonération est intégralement compensée par une augmentation de la taxe « B. A. P. S. A. » portant sur le blé panifiable, sans que soit prévue d'augmentation du prix du pain, le Gouvernement, qui remercie M. Sordel d'avoir pris l'initiative de déposer cet amendement, le reprend, pour la bonne règle, à son compte et souhaite que la Haute Assemblée l'adopte.

M. Michel Sordel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Sordel.

M. Michel Sordel. Monsieur le ministre, c'est bien volontiers que je retire mon amendement au profit du vôtre qui lui est analogue, car seul compte le résultat !

M. le président. L'amendement n° 94 est retiré.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 122 ?

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à vrai dire, la commission n'avait été saisie que de l'amendement de M. Sordel et elle craignait d'avoir à attendre l'avis du Gouvernement pour se prononcer.

Ce dernier a déposé un amendement identique et présenté remarquablement les motifs pour lesquels M. Sordel avait déposé le sien, la commission, qui était convaincue, par avance, de la validité de ces motifs, ne peut que donner un avis favorable à l'amendement n° 122.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 122, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Un article additionnel est donc inséré dans le projet de loi de finances.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le Sénat vaudra sans doute suspendre maintenant la séance. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Agriculture.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget de l'agriculture pour 1977 présente des déficiences, des lacunes et des insuffisances graves. C'est un fait certain — M. le ministre de l'agriculture, avec le sens de l'objectivité que nous lui reconnaissons, en sera sûrement d'accord — et mes collègues du Sénat, toujours très avertis des problèmes agricoles, sauront trouver matière à observations et à critiques tout au long du débat qui finira peut-être à une heure avancée de la nuit.

Cependant, pour le rapporteur spécial de la commission des finances, une question préjudicielle se pose. Un budget — celui de l'agriculture comme les autres — doit-il être examiné et, par là même, apprécié en fonction de sa spécificité propre ou, au contraire, fait-il partie intégrante d'un contexte dans lequel il s'insère et dans lequel il doit jouer son rôle ? Aux tenants de la première formule, mon rapport écrit apportera les données nécessaires. Quant aux tenants de la deuxième formule, je m'efforcerais, dans le cadre de mon exposé oral, de leur fournir des possibilités d'appréciation. Je précise, tout de suite, qu'ayant à rapporter au nom de la commission des finances, j'ai choisi la deuxième formule. Pour ce faire, j'ai de bons précédents, puisque M. le rapporteur général a titré son rapport général : « Le budget de 1977 et son contexte économique et financier », et qu'il a précisé : « Après plus de trois ans d'attente et de demi-mesures, la lutte contre l'inflation était devenue véritablement une nécessité. Le programme engagé par le nouveau Gouvernement en septembre a constitué un redressement salutaire, encore que son exécution s'engage dans une période difficile. »

Il va sans dire que ce qui est valable pour l'ensemble des masses budgétaires l'est aussi pour l'agriculture qui est l'un des secteurs primordiaux de notre économie. Le principe général a été posé. Quels en sont les supports ou les modalités pratiques d'application ?

D'abord, l'Europe. Pourquoi l'Europe ? Parce que la politique agricole commune a été voulue par nos gouvernements, par notre parlement et aussi, personne ne peut songer à le nier, par l'ensemble de la profession qui a vu là une source d'espérance à laquelle elle est très fidèlement attachée.

Mais une politique agricole commune, cela signifie quoi ? La politique agricole commune, c'est d'abord, pour la conquête des marchés extérieurs, un affrontement, aimable sans doute, tout de même assez dur avec les pays tiers et, plus particulière-

ment, avec les Etats-Unis d'Amérique. Ayons en mémoire une parole toute récente du président Carter qui, s'adressant aux agriculteurs américains, leur disait combien il souhaitait que, dans les années à venir, l'agriculture américaine soit plus agressive qu'elle ne l'avait été durant ces dernières années.

La politique agricole commune, c'est aussi la libre circulation d'un produit à travers les frontières intérieures et, par là même, un affrontement qui reste dur et sévère. En effet, malgré les efforts qui ont pu être accomplis pour réduire les éléments de distorsion en matière de concurrence, ces derniers subsistent encore nombreux et sont rendus encore plus importants par les disparités de change.

Aussi bien — cela a été maintes fois dit, mais il n'est pas inopportun de le répéter — la politique agricole commune, qui a constitué une des avancées de l'ensemble de notre politique européenne, n'aura vraiment de valeur que le jour où elle sera rejointe et accompagnée par d'autres politiques communes au rang desquelles figurent évidemment la politique financière et la politique européenne.

De son côté, la France ne pourra vraiment jouer son rôle sur les marchés extérieurs et intérieurs que le jour où l'agriculture française sera devenue compétitive et il n'en sera ainsi que le jour où le pays connaîtra une véritable stabilité monétaire. S'il y avait encore à cet égard quelques doutes dans les esprits, il suffirait de comparer l'indice des prix des produits nécessaires à l'agriculture et l'indice des prix agricoles.

Nous comprenons — c'est essentiellement sous cet angle que s'est située la commission des finances — le souci du ministre de l'agriculture d'apporter la contribution du secteur dont il a la charge à la lutte contre l'inflation; en effet, l'agriculture en serait la première victime.

Comment s'établit le budget de 1977 ? Nous devons d'abord noter trois affectations revêtant un caractère impératif concernant le B. A. P. S. A., le F. E. O. G. A. et les bonifications d'intérêts.

On a parlé très longuement du B. A. P. S. A. ce matin. Il s'élève à 19,3 milliards de francs — sans prendre en compte le fonds national de solidarité — soit près de la moitié de l'ensemble des dépenses prévues. Je n'insisterai pas, compte tenu des observations qui ont été présentées ce matin. Je crois, cependant, devoir rappeler que le milieu rural constitue le réservoir de forces vives de la nation et, qu'au surplus, le secteur agricole compte un retraité pour un actif et demi, contre un retraité pour quatre actifs dans les autres secteurs.

Le F. E. O. G. A. se voit attribuer 7,5 milliards de francs. D'aucuns trouveront le chiffre important. N'oublions pas, cependant, que c'est à l'initiative de la France qu'a été institué le droit de préférence communautaire qui implique nécessairement la mise en place de prélèvements pour les produits à destination de nos frontières et de restitutions pour ceux à destination des pays tiers.

Il est indéniable que ce système a favorisé et favorisera encore l'essor de notre agriculture.

Si la contribution de la France au F. E. O. G. A. est de l'ordre de 7 500 millions de francs, l'agriculture française bénéficie, à l'exportation, d'une somme à peu près équivalente. Il s'agit donc d'un véritable soutien.

Les bonifications d'intérêt s'élèvent à 3 700 millions de francs. Le fait que nous soyons obligés d'inscrire à notre budget un tel chiffre, uniquement pour des bonifications d'intérêt dont l'ordre de grandeur est de 1 p. 100, 2 p. 100, au maximum de 3 p. 100, souligne l'ampleur des investissements réalisés au profit de l'agriculture. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je serai quelque peu indulgent même si les dotations en capital de votre budget ne nous apportent pas toutes les satisfactions que nous étions en droit d'attendre.

N'oublions cependant pas que ce même chiffre de 3 700 millions de francs met également en évidence l'ampleur de l'endettement de l'agriculture. Il ne faut jamais négliger ce point de vue.

Ces trois postes — ils sont dotés respectivement de 17 300 millions, 7 500 millions et 3 700 millions de francs — représentent, à eux-seuls, près des trois quarts du budget, soit plus de 30 milliards de francs sur une somme totale de 40 milliards de francs.

Les programmes d'action prioritaires inscrits dans le VII^e Plan doivent être dotés, par priorité, selon le vœu du Parlement.

Le premier intéresse tout spécialement l'agriculture et tend à adapter la production agricole aux conditions du marché. Cinq actions sont poursuivies.

La première concerne le renforcement de la compétitivité des industries agro-alimentaires. Nous savons, monsieur le ministre, combien nous avons de chemin à parcourir à cet égard.

La deuxième a trait à l'amélioration de la productivité des élevages par la prophylaxie de la brucellose et par la sélection génétique. Vous avez indiqué, monsieur le ministre — j'aimerais vous entendre le confirmer tout à l'heure — qu'avant l'achèvement du VI^e Plan nous serions arrivés à éliminer complètement cette maladie. Vous avez, à cet effet, considérablement revalorisé les indemnités allouées en cas d'abattage d'animal, et leur champ d'application a été augmenté, tout au moins pendant une période au cours de laquelle joueraient lesdites indemnités. Je me permets de vous faire observer que les crédits prévus à cet effet dans le budget sont relativement modestes, mais j'espère qu'ils seront complétés par d'autres, hors budget.

La troisième action porte sur l'identification de la totalité du cheptel bovin. Vous avez indiqué à la commission des finances que vous meniez une action énergique dans ce domaine et que, quitte à trouver des ressources à caractère particulier, vous entendiez être très rapidement en mesure d'identifier la totalité du cheptel bovin français. Cela me paraît absolument indispensable.

Parmi les autres actions envisagées, je citerai l'irrigation et l'assainissement dans l'Ouest et en Corse, la rénovation progressive du secteur des vins de table et le développement des protéines pour l'alimentation animale.

Monsieur le ministre de l'agriculture, tandis qu'était discuté ce matin le B. A. P. S. A. vous avez indiqué, en présentant l'un de vos amendements — il a d'ailleurs été accepté — combien nous avions intérêt à nous préoccuper des protéines pour éviter que nous n'ayons à en importer.

Selon moi, il est indéniable que le jour où nous parviendrons à acclimater le soja en France, nous aurons réalisé des progrès considérables. Quand il ne sera plus nécessaire d'en importer, nous aurons amélioré singulièrement notre balance commerciale.

Il doit être possible d'adapter sa culture en France. Le soja n'est pas exigeant en eau ni en azote, il peut s'insérer très facilement dans l'assolement avant le maïs. Je souhaiterais qu'un effort soit réalisé en ce sens.

Les sept autres programmes d'action prioritaires concernent notamment le désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Massif central — des correctifs tarifaires joueront en faveur des producteurs de ces régions — l'accélération de la départementalisation économique des départements d'outre-mer — il s'agit d'un problème d'irrigation et 9 000 hectares sont concernés — l'accompagnement de l'exportation en ayant pour objectif en 1980 — il faut vous efforcer, monsieur le ministre de l'agriculture, de le tenir — un excédent des échanges extérieurs de l'ordre de 20 milliards de francs; le renforcement du rôle du consommateur — vous avez créé, et cela me paraît valable, une direction de la qualité et vous souhaitez voir régresser la fraude alimentaire — la valorisation des zones rurales par l'amélioration de 110 000 logements ruraux, tandis que sont majorés les crédits de la rénovation rurale l'objectif étant la lutte contre la désertification des campagnes; la défense du patrimoine naturel, notamment de la forêt méditerranéenne et une intensification, en tous milieux, de la collecte et du traitement des ordures ménagères; enfin, le renforcement du potentiel scientifique.

Nous avons enregistré avec une satisfaction certaine que les crédits de l'I. N. R. A. — l'institut national de la recherche agronomique — sont majorés de plus d'un tiers, mais nous souhaiterions ardemment — il semble que tel est également votre désir — que l'I. N. R. A. se diversifie, s'ouvre dans toute la mesure du possible.

Puisque nous parlons chiffres, nous sommes en présence d'un total à caractère obligatoire se chiffrant comme suit: 19,4 milliards de francs pour le B. A. P. S. A.; 7,5 milliards de francs pour le F. E. O. G. A.; 3,7 milliards de francs pour les bonifications d'intérêt, 1,5 milliard de francs pour les programmes s'élevant à 40 milliards de francs.

Par le fait des augmentations de traitement dus à la conjonction, des avancements d'échelon, des promotions qui doivent nécessairement être réalisées, les moyens de service en personnels accusent une majoration de 246 millions de francs par rapport au chiffre de l'année 1976 qui était de 1 100 millions de francs. Dans ces conditions, que reste-t-il, monsieur le ministre de l'agriculture, pour les autres postes, certains étant incompréhensibles ?

Ainsi, enregistrons-nous des déficiences pour les zones de montagne, qui reçoivent 20 millions de francs de moins qu'en 1976, alors que les zones de piémont ne figurent pas au budget bien que, depuis trois ans, on nous promette de les aborder.

Vous savez — dans le cas où vous l'ignorerez, je me permets de vous l'indiquer — quels problèmes cela pose dans certains départements où les quatre cinquièmes des communes sont situées en zone de montage alors que le cinquième restant correspond à la partie la moins fertile. Il faudra bien que vous vous préoccupiez un jour de ce problème.

En ce qui concerne les services publics ruraux, les autorisations de programme passent de 340 millions de francs à 234 millions de francs, soit une perte de 106 millions de francs.

J'entends bien qu'en matière d'adduction d'eau, une compensation jouera grâce au fonds d'adduction d'eau dont les cotisations ont été considérablement augmentées — l'effet se fera encore sentir en 1977 — mais qu'advient-il de l'électrification et de la voirie rurale ?

D'autres chapitres sont très sévèrement touchés. Ainsi, les aménagements fonciers passent, en autorisations de programme, de 372 millions de francs à 242 millions de francs, ce qui pénalise très sévèrement les S. A. F. E. R. — moins 20 p. 100 — et surtout le remembrement — moins 40 p. 100.

Si l'effort entrepris sur le plan de la recherche peut être considéré comme particulièrement valable, l'enseignement public comme l'enseignement privé bénéficient d'une progression de 7 p. 100 seulement, inférieure donc à l'augmentation du coût de la vie.

Puis-je signaler qu'en ce qui concerne l'enseignement privé je vois très mal comment, avec les crédits qui figurent à votre budget, il sera possible de tenir les engagements que vous avez pris dans les conventions signées entre votre administration et l'ensemble de l'enseignement privé ? permettez-moi de rappeler que le chapitre des bourses n'augmente que de 9,5 p. 100.

En présence d'une telle situation, monsieur le ministre de l'Agriculture, notre commission des finances a émis un souhait et un avis.

Le souhait : que, dans le cadre de la discussion devant le Parlement, des crédits complémentaires soient inscrits au titre de certains chapitres. Ils concerneraient l'enseignement public et privé, auxquels on pourrait adjoindre le chapitre des bourses et le remembrement, support majeur de toute amélioration en culture.

L'avis : retenant que le budget ne peut être examiné que dans le cadre de la conjoncture générale et que, par ailleurs, en dehors même du budget, l'agriculture bénéficie d'autres crédits, votre commission des finances a émis un avis favorable sur le projet de budget que vous lui avez présenté et elle souhaite être suivie par l'ensemble du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.D.R., ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires économiques et du Plan a estimé que le budget du ministère de l'agriculture pour 1977 devait être examiné dans le cadre de la situation de l'agriculture en cette fin d'année 1976, c'est-à-dire après la catastrophe qu'a représentée la sécheresse.

Aussi la première partie de mon rapport écrit comporte-t-elle une analyse des conséquences de cette sécheresse, précise-t-elle la localisation des régions et l'importance des sinistres et analyse-t-elle ses conséquences pour les exploitations ainsi que les mesures décidées par le Gouvernement pour essayer d'y remédier.

La commission des affaires économiques et du Plan m'a chargé de vous présenter deux réflexions, monsieur le ministre, ce que je fais bien volontiers, concernant le problème de l'indemnisation des conséquences de la sécheresse.

Tout d'abord, elle regrette la confusion qui s'est développée tout au long de l'été entre les promesses gouvernementales, qui semblaient porter sur le maintien ou la sauvegarde du revenu agricole global, et les espoirs des agriculteurs sinistrés, qui pensaient obtenir des mesures de compensation pour l'ensemble de leurs pertes. Conceptions différentes du problème puisque, d'une part, pour l'agriculteur, le revenu global peut accuser des pertes, c'est vrai, mais que, d'autre part, à l'échelon national, ces pertes ont été compensées par des plus-values, dans certaines régions, pour certaines productions. Le revenu global ne peut donc pas représenter l'importance des pertes de ceux qui les ont réellement subies.

Ma deuxième réflexion, peut-être plus désagréable, est liée à la présentation de l'indemnisation prévue au titre de la compensation des pertes. On a lié cette indemnisation à l'idée d'un

« impôt sécheresse ». Or, les agriculteurs sinistrés ont été très touchés par cette interprétation qui les a, en quelque sorte, désignés à la réprobation publique.

C'est d'autant plus regrettable qu'il ne peut pas y avoir d'impôt sécheresse, puisque les règles financières, que vous connaissez beaucoup mieux que moi, interdisent d'affecter des recettes à des dépenses. Par conséquent, nul ne peut dire que tel impôt, voté à l'occasion du collectif, devait compenser les dégâts de la sécheresse.

D'autre part, si l'on analyse les votes que nous avons émis et que nous émettrons demain sur les deux textes financiers qui nous seront soumis en fin de session, on se rend compte que, sur 17 milliards de francs, 30 p. 100 seulement iront aux agriculteurs.

C'est un fait très désagréable, une manœuvre psychologiquement très mauvaise pour les agriculteurs, en tout cas très mal appréciée. Je souhaitais vous le dire, monsieur le ministre, au nom de la commission des affaires économiques du Sénat. (*Très bien ! très bien ! sur de nombreuses travées.*)

Examinant ensuite le budget de l'agriculture, la commission s'est livrée à deux analyses : d'une part, celle des grandes masses budgétaires qu'il contient et, d'autre part, celle de chacun des chapitres, essayant de rechercher ce qu'il pouvait être intéressant de signaler, avec le souci non pas de faire une analyse trop précise, faute de temps, mais d'extraire les quelques points financièrement les plus mal traités.

Ne voyez pas dans mes propos, monsieur le ministre, une critique systématique de votre action ; voyez-y simplement les réflexions de la commission des affaires économiques qui a jugé insuffisants un certain nombre de postes.

En ce qui concerne les grandes masses — mon prédécesseur à cette tribune l'a déjà dit — les crédits globaux du ministère de l'agriculture sont en augmentation de 18 p. 100. Cette évolution pourrait paraître satisfaisante. En fait, une analyse plus précise permet d'avoir une impression un peu différente. Une majoration de 18 p. 100, 15,2 p. 100 des dépenses de l'Etat contre 14,53 p. 100 l'année dernière, tels sont les chiffres qui ressortent du budget.

Parmi ces grandes masses figurent les dépenses sociales dont on a déjà suffisamment parlé ce matin et encore à l'instant. Elles représentent plus de 50 p. 100 du budget et constituent tout de même une charge extrêmement importante.

Le deuxième volet est constitué par les dépenses de soutien des marchés, qui représentent 22 p. 100 du budget et sont en augmentation de 28 p. 100. Nous y reviendrons tout à l'heure rapidement en examinant les programmes un par un pour voir comment s'explique cette progression.

Un chapitre dont la dotation est peu importante concerne la recherche, l'enseignement et différentes subventions, représentant seulement 4,3 p. 100 du budget. Je pense que le rapporteur chargé plus spécialement des problèmes de l'enseignement ne manquera pas de faire état de la faible progression et de l'insuffisance de ces crédits relevées au passage par la commission des affaires économiques, qui m'a chargé de vous en faire part.

Les dépenses administratives représentent 6,4 p. 100, part modeste du budget, mais indispensable, qui connaît une croissance importante apparemment due principalement à certains transferts et à la création d'emplois sur lesquels je reviendrai tout à l'heure car le Sénat peut y trouver matière à satisfaction.

J'en arrive maintenant à la dernière grande masse que je voulais essayer de mettre en évidence.

Les quatre masses que je viens d'évoquer représentent 84 p. 100 du budget. Il reste 16 p. 100, représentant la part consacrée aux dépenses d'investissement soit directes, par le moyen des subventions, soit indirectes, par le biais des bonifications d'intérêt du Crédit agricole.

Je voudrais signaler combien ce chiffre paraît se dégrader d'année en année puisque, si nous reprenons le même budget en 1967, nous constatons que la part consacrée aux investissements, tant directs qu'indirects, y était de 25,4 p. 100.

Autrement dit, en dix ans, nous avons vu les dépenses consacrées aux investissements dans le budget du ministère de l'agriculture se dégrader progressivement pour, après un petit palier se situant autour des années 1971 et 1972, tomber de 25 p. 100 à 16 p. 100 seulement aujourd'hui. Nous en retrouverons d'ailleurs l'incidence tout à l'heure dans les différents chapitres que je vous propose maintenant d'examiner rapidement et qui figurent dans mon rapport écrit.

Pour les examiner, la commission des affaires économiques a consulté le budget de programmes que, pour la troisième fois, nous avons à notre disposition.

Ce budget de programmes — je tiens à le redire — nous paraît extrêmement intéressant pour suivre votre action, monsieur le ministre, action voulue par le Gouvernement, car c'est à travers le budget de programmes que l'on peut mesurer la continuité de la volonté du Gouvernement dans les axes qu'il s'est tracé à travers les neuf programmes qui paraissent actuellement dans ce budget.

Si les crédits ne sont pas toujours à la hauteur des programmes, comme nous l'aurions souhaité, nous pouvons, là aussi, témoigner que la continuité existe. Ce sera l'élément favorable de ce rapport.

Le présent projet de budget comporte neuf budgets de programmes.

Le premier, « Voies et moyens », que j'évoquerai rapidement, présente une augmentation importante due à des transferts de certaines affectations de personnels ainsi qu'à des recrutements.

Le programme n° 2 concerne la recherche et l'enseignement. Ce n'est pas le domaine propre de la commission des affaires économiques. J'ouvrirai cependant une parenthèse concernant l'association nationale pour le développement agricole, l'A.N.D.A., qui figure à ce programme n° 2. L'A. N. D. A. est l'objet d'un souci partagé par de nombreux sénateurs et par de nombreux membres de la commission des affaires économiques. Qu'advient-il de cet organisme, compte tenu de ses ressources actuelles, qui, limitées à celles de certains produits, semblent remettre en cause son avenir ? Or, il est pourtant nécessaire que les agriculteurs disposent d'un organisme de développement.

Le programme n° 3 concerne la protection sociale et la prévoyance. En ce domaine, il est un chapitre qui nous concerne un peu, celui qui est consacré aux calamités agricoles et Dieu sait si l'on a pu en parler cette année ! Il est certain que les crédits inscrits au budget sont sans aucune commune mesure avec l'importance des dégâts que nous avons enregistrés en 1976. C'est peut-être l'occasion de s'interroger sur l'efficacité de cette protection telle qu'elle existe, bien qu'elle ait été considérablement améliorée. Ne devrions-nous pas suivre la réflexion de certaines organisations agricoles et essayer de mettre en place un système de protection contre les calamités plus efficace et permettant en tous cas d'éviter à l'avenir le renouvellement de la catastrophe que nous venons de connaître cette année ?

Le programme n° 4 concerne la modernisation de l'appareil de production, qui représente à lui seul environ 11 p. 100 du budget. Ce programme important comporte en premier lieu la réorganisation foncière, c'est-à-dire toutes les opérations qui permettent de restructurer les exploitations agricoles. Il concerne, en particulier, l'indemnité viagère de départ, l'I. V. D., les activités des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les S. A. F. E. R., les actions du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, le F. A. S. A. S. A.

Ce chapitre est en baisse. Pourra-t-on continuer à délivrer des I. V. D. pour obtenir une restructuration à la faveur du départ de certains exploitants ? Une telle restructuration a permis quand même, entre 1969 et 1975, d'élever la moyenne de surface des exploitations de 19 à 23 hectares et permettra demain aux S. A. F. E. R. de continuer leur action dans la mesure où, compte tenu des circonstances économiques, il semble qu'elles soient plus sollicitées pour acheter des terres que pour en vendre et où elles ont actuellement en portefeuille, pour des sommes importantes qui ne tournent pas, un patrimoine qui risque demain de condamner leur action si les crédits dont elles disposent ne sont pas augmentés.

J'en arrive au deuxième volet de ce programme n° 4, le plus important, celui, je le sais, qui sensibilise le plus les membres de notre commission et pratiquement tous les élus ruraux que nous sommes. C'est celui des améliorations foncières, particulièrement du remembrement. On constate en ce domaine une chute spectaculaire, puisque les autorisations de programme diminuent de 40 p. 100. Chiffre spectaculaire, encore une fois, qui va à l'encontre du souci et du souhait de tous les élus ruraux que nous sommes, qui estiment qu'à travers le remembrement ce n'est pas seulement la réorganisation foncière qu'il faut voir, mais également la possibilité d'augmenter la productivité des terres par tous les travaux connexes qui y sont liés directement.

En effet, c'est parce que des terres sont remembrées qu'on peut faire de l'assainissement, de l'irrigation, de l'aménagement du territoire ou de la voirie. Si nous ne pouvons pas obtenir

suffisamment de crédits pour augmenter cette action, c'est la productivité de l'agriculture qui se trouve différée dans le temps.

Pour mémoire, rappelons que 9 millions d'hectares ont été remembrés, qu'un million d'hectares sont en cours de remembrement et qu'il en reste 10 millions à traiter. Il semble que le rythme de 370 000 hectares par an doive être maintenu. Malheureusement, ce n'est pas avec les crédits de cette année que nous pourrions le faire.

Les questions liées à l'hydraulique sont du même ordre. Les crédits sont également en diminution, d'où des difficultés pour assurer l'aménagement des terres qui ont pu être remembrées et qui auraient besoin d'un aménagement hydraulique.

Le programme n° 4 comporte un petit volet que j'évoquerai au passage pour mémoire. Il concerne les plans de développement agricole dont nous parlons depuis trois ans déjà. Ils représentent en quelque sorte l'application des directives de Bruxelles, qui se mettent en route doucement parce que la procédure est lourde et très difficile à mettre en place à l'échelon des exploitations et des organisations qui sont chargées de les mettre en œuvre.

Les crédits prévus traduisent le fait que quelque chose peut être réalisé, qui figure dans les programmes. Il faut, pour notre part, chaque fois que nous en avons l'occasion, que nous fassions savoir que quelque chose est possible.

Le programme n° 5, qui représente près de 24 p. 100 de l'ensemble du budget, est important puisqu'il s'agit de la valorisation de la production agricole et forestière. Je n'aborderai pas les différents sous-chapitres qui concernent la recherche sur les productions agricoles et forestières, la promotion des échanges, encore que cette promotion soit importante, si l'on veut obtenir ce que le VII^e Plan a prévu, c'est-à-dire 20 milliards d'exportations agricoles en 1980. Cela suppose toute une réorganisation de nos services à l'étranger pour mieux faire connaître la production agricole française, mais aussi peut-être une certaine intervention au sein de la Communauté pour que la politique agricole commune mette en place des dispositifs permettant de négocier des contrats à long terme et d'avoir une politique de stockage qui évite les écarts et les à-coups de production que nous pouvons connaître et surtout permette de prendre des positions à long terme.

Un sous-chapitre concerne la sélection végétale et animale ; il porte le numéro 44-27 et nous l'évoquons chaque année. L'augmentation de 2,9 p. 100 qu'il comporte est insuffisante, mais chaque année nous savons que les différents collectifs viennent en corriger le montant. Cette année encore je suis persuadé que le processus jouera dans ce sens.

Je voudrais simplement noter un élément intéressant dans ces programmes : l'aide au contrôle laitier a été maintenue à son niveau précédent et c'est important parce que ce contrôle s'essouffait un peu. Si des mesures n'avaient pas été prises pour permettre la continuité de cette action, on aurait pu craindre pour son avenir.

Je passe sur les crédits destinés au soutien des marchés qui transitent, soit par le F. E. O. G. A., soit par différents organismes nationaux comme l'O. N. I. C., le F. O. R. M. A., l'O. N. I. B. E. V., l'Onivit, ceux intéressant le sucre et les oléagineux. Tous ces organismes interprofessionnels bénéficient de l'aide de l'Etat mais les crédits sont prévisionnels et donc ajustables. Nous aurions mauvaise grâce à contester le montant absolu des crédits que nous connaissons aujourd'hui.

Des crédits concernent l'orientation de la production pour essayer d'obtenir des productions de remplacement. On a parlé tout à l'heure des productions protéagineuses. Evoquons le contrat soja par le canal de la communauté pour 1 200 hectares, l'encouragement à la culture de féveroles et de pois qui doit nous affranchir de notre dépendance en matière d'approvisionnement en protéagineux à l'égard des Américains en particulier.

Un chapitre modeste, mais important, concerne l'incitation à la production forestière. Il paraît en effet, assez aberrant qu'un pays comme le nôtre, qui a plus de quatorze millions d'hectares de forêts n'arrive pas à satisfaire ses besoins nationaux. La recherche a besoin d'être approfondie pour mieux exploiter la forêt française.

Le programme n° 6 qui représente 1,86 p. 100 seulement du budget — c'est dire qu'il est modeste — concerne la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Il intéresse en particulier les industries agro-alimentaires. C'est une activité importante, puisqu'elle emploie 530 000 salariés, et traite 60 p. 100 de la production concernée. Elle a permis l'année der-

nière un chiffre d'affaires à l'exportation de 21 milliards de francs. La dotation de ce chapitre augmente de 15 p. 100. C'est peu important. La hausse n'est pas significative. Disons simplement qu'on retrouve, dans ce programme, la volonté du Gouvernement d'aider les entreprises qui s'orientent vers l'exportation et, à ce titre, les primes d'orientation sont l'élément le plus intéressant de ce programme.

Le programme n° 7 concerne la promotion et le contrôle de la qualité. Nous retrouvons là une partie du souci du Sénat. Nous avons voté des lois concernant en particulier l'emploi de produits phyto-sanitaires en matière de production végétale. Ce programme prévoit des créations d'emplois destinés à mieux assurer le contrôle de l'usage de ces produits. Ces dépenses et ces créations rejoignent les soucis que nous avons souvent exprimés.

On y trouve aussi les crédits nécessaires à la prophylaxie des différentes maladies des animaux et à la lutte contre la brucellose. Le chiffre est indicatif. Il est probable qu'il sera ajusté. Il exprime la volonté du Gouvernement de poursuivre cette action.

Le programme n° 8, en revanche, est celui où, malheureusement, les appréciations sont beaucoup plus mauvaises. Il intéresse l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural et concerne les adductions d'eau, l'électrification, l'assainissement, les aménagements de villages et la voirie.

Les autorisations de programme sont en baisse de 32 p. 100 sauf pour l'eau grâce au fonds de l'eau.

C'est une diminution relativement considérable des crédits, comme pour le remembrement et, là aussi, je me fais le porte-parole des membres de la commission des affaires économiques pour souhaiter que le Gouvernement apporte dès maintenant un correctif au volume des crédits prévus pour l'aménagement rural, en matière d'adduction d'eau et d'électrification en particulier.

Les autres chapitres de ce programme sont moins importants, quoique les aides à la montagne, qui ont été signalées tout à l'heure par M. Boscary-Monsservin, subissent également une diminution ; mais en fait c'est surtout le programme d'équipements collectifs qui pose un véritable problème.

Le programme n° 9 concerne la protection et la gestion du milieu naturel. C'est un programme intéressant puisqu'il prend en compte le milieu dans lequel nous vivons. Je me contenterai simplement d'en extraire le sous-programme appelé : « recherche et gestion des ressources en eau et du réseau hydraulique » pour regretter que ce chapitre n'ait pas la place qui lui convient dans le budget.

Les problèmes de l'eau, nous les avons connus cette année. Les villes en ont connu pour leur approvisionnement, quelquefois aussi les agriculteurs pour l'approvisionnement de leur bétail et même des communes rurales.

Quand on pense que le programme n° 9 ne représente que 0,67 p. 100 du budget, on peut y réfléchir et demander que dans les années à venir, les dotations de ce poste soient renforcées pour essayer de mieux connaître nos ressources en eau et peut-être trouver les solutions qui dans l'avenir nous éviteront de connaître l'angoisse que certains ont ressentie en 1976.

M. Jacques Coudert. Très bien !

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. Je vous prie d'excuser cet examen rapide et schématique, mais la matière est importante et on aurait pu y consacrer beaucoup de temps. Mais les budgets de programme traduisent la volonté du ministère de l'agriculture de continuer les efforts d'investissement. Malheureusement, cette année, le budget traduit également l'effort d'austérité que l'on retrouve dans les autres budgets. De ce fait, ce budget n'est pas satisfaisant parce qu'il ne donne pas assez de moyens pour assurer la continuité dans les objectifs.

La commission des affaires économiques s'est quand même interrogée pour savoir s'il fallait simplement s'arrêter à cette constatation et, reprenant le souci exprimé par M. Boscary-Monsservin, au nom de la commission des finances, nous avons pensé qu'il fallait replacer ce budget dans le contexte économique général et se souvenir que l'Etat pouvait, par d'autres canaux que le budget, apporter à l'agriculture le soutien dont elle a besoin. Le premier soutien lui viendra des décisions qui seront prises à Bruxelles au cours des prochains mois. Sous réserve que le problème des montants compensatoires, qui sont des incidents, si j'ose dire, « mécaniques » de fonctionnement, et ceux de l'extension de la Communauté aux pays méditerranéens

soient réglés ou fassent l'objet d'atténuation par rapport aux craintes que nous pouvons avoir aujourd'hui, la commission trouve un élément extrêmement important dans la fixation des prix européens, dont l'agriculture française est directement tributaire.

C'est parce que les prix européens, donc les prix français, n'ont pas été à un niveau suffisant au cours des dernières années qu'aujourd'hui, à cause de la catastrophe de la sécheresse, les situations financières sont très délicates dans beaucoup d'exploitations agricoles. Comme beaucoup d'entreprises industrielles ou commerciales — et il n'y a là rien d'anormal — l'agriculture s'est trouvée sans réserves, faute d'avoir pu obtenir, par des prix rémunérateurs, des ressources qui lui permettent de passer les mauvais caps et d'assurer la continuité de ses investissements.

M. Jacques Descours Desacres. Très juste !

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis. Le deuxième élément de cette politique européenne, c'est une politique de marché conçue à l'égard d'une communauté exportatrice et non plus simplement utilisatrice, comme par le passé. Il est certain que la France, d'abord, et la Communauté, ensuite, deviennent excédentaires en beaucoup de produits. Et pour gérer ces productions excédentaires, il faut nécessairement passer des marchés à terme, que ce soit à long terme ou à moyen terme. Et cela ne peut se faire sans pratiquer une politique de stockage. On ne peut passer des marchés et surtout des marchés rentables et assurer les livraisons si l'on ne prévoit pas à l'avance le stockage.

C'est une conception nouvelle mais qu'il faut défendre parce que directement, je ne dis pas indirectement, l'agriculture française en est dépendante.

Je crois qu'on peut aussi évoquer une redéfinition des aides de la Communauté. Jusqu'à présent, le fonds de garantie a plus joué que le fonds d'orientation. Peut-être y a-t-il là matière à réflexion et le fonds d'orientation pourrait-il offrir à l'agriculture ce que le budget ne peut pas toujours lui apporter, particulièrement en matière d'assainissement ou d'irrigation.

J'évoquerai rapidement également la nécessité de renforcer sur le plan national l'organisation professionnelle et interprofessionnelle. Ce n'est que par un meilleur contrôle de la production, une meilleure connaissance des quantités agricoles mises sur les marchés et de la suite qui peut leur être donnée que l'agriculture peut espérer de meilleurs profits et éviter les conséquences d'une surproduction en un moment par trop défavorable.

J'évoquerai rapidement la nécessité de renforcer sur le plan national l'organisation professionnelle et interprofessionnelle. Ce n'est que par un meilleur contrôle de la production, une meilleure connaissance des quantités agricoles mises sur les marchés et de la suite qui peut leur être donnée que l'agriculture peut espérer de meilleurs profits et éviter les conséquences d'une surproduction en un moment par trop défavorable.

Enfin, pour terminer, je suis tenté de reprendre une idée des organisations agricoles et notamment des chambres d'agriculture devant la difficulté chaque année de mobiliser des crédits suffisants pour assurer à la fois les investissements productifs au niveau des exploitations et les investissements nécessaires pour l'aménagement de l'espace rural.

Ces crédits, je l'indiquais tout à l'heure, représentaient 25 p. 100 du budget il y a dix ans. Ils en représentent aujourd'hui 16 p. 100.

Pourquoi n'imaginerait-on pas de lancer un grand emprunt en faveur de l'équipement de l'agriculture qui permettrait de réaliser en un ou deux ans ce qui normalement demanderait dix ou quinze ans ? Telle est la réflexion qu'a faite la commission des affaires économiques et du Plan.

Nous avons pensé que, par un tel emprunt, il serait possible d'obtenir rapidement les crédits nécessaires à l'équipement des exploitations, aux travaux de remembrement qui ont pris actuellement un retard que vous ne pouvez pas rattraper, aux travaux d'électrification et d'adduction d'eau.

Ces crédits permettraient de rendre plus faciles les deux missions de l'agriculture, qui sont, d'une part, une meilleure productivité pour la production nationale et pour l'exportation, d'autre part, l'aménagement de l'espace rural.

Sous ces réserves, la commission des affaires économiques et du Plan vous demande de bien vouloir adopter le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1977. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Tinant, rapporteur pour avis.

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la conférence des présidents, lorsqu'elle a procédé à la répartition des temps de parole attribués à chaque rapporteur et à chaque groupe, a classé les rapports en plusieurs catégories, selon leur importance. L'avis que je dois vous présenter cet après-midi ne bénéficie que d'un quart d'heure. Du fait qu'il est sectoriel, il est considéré comme un petit rapport et placé au bas de l'échelle. (*M. le ministre sourit.*)

Hélas ! mes chers collègues, c'est bien vrai si l'on considère le montant des crédits que je dois analyser, crédits qui s'amenuisent d'année en année par rapport à l'ensemble du budget et aussi par rapport aux budgets de l'agriculture et de l'éducation auxquels on peut les comparer. Le plus grave, c'est qu'ils s'amenuisent aussi en francs constants.

A quelques minutes près, je respecterai le temps de parole qui m'est imparti, vous demandant de vous reporter, pour les détails et les chiffres, à mon rapport écrit. Plutôt que de mal résumer chacun des problèmes, je n'évoquerai que les points sensibles.

Nous nous étions félicités, voilà deux ans, d'une très nette augmentation des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole ; elle nous avait fait espérer alors, comme je l'avais déclaré à cette tribune, la sortie du tunnel. Hélas ! nous constatons que la progression, déjà nettement ralentie l'an passé, est stoppée cette année et que les besoins de l'enseignement agricole ne pourront être satisfaits.

La faiblesse des crédits de l'enseignement agricole ne permettra pas aux établissements publics et privés de jouer le rôle qui leur revient dans le développement de l'agriculture. Le retard déjà pris par l'enseignement agricole va encore s'accroître au détriment du monde rural, de l'agriculture et de l'économie dans son ensemble. Cette situation est d'autant plus regrettable que le législateur avait entendu, avec la loi du 2 août 1960, réorganiser les formations préparant aux métiers de l'agriculture et que l'enseignement agricole, qui associe une formation générale à une formation professionnelle, a donné, depuis sa création, des résultats très satisfaisants.

Certes, vous nous avez expliqué, monsieur le ministre, que la faible progression de ces crédits en francs courants — en francs constants, c'est une diminution — s'inscrivait dans le cadre de l'austérité financière, c'est-à-dire des mesures de lutte contre l'inflation, qui a présidé à la préparation du projet de budget pour 1977.

Pour l'enseignement agricole, c'est la sécheresse qui continue alors que nous pouvions espérer, en compensation des méfaits de cette sécheresse exceptionnelle dont ont tant souffert, cette année, nos agriculteurs, qu'une aide accrue leur aurait été consentie.

La formation des hommes aurait dû demeurer prioritaire, monsieur le ministre. C'est pourquoi votre commission regrette que l'enseignement agricole, en situation difficile depuis longtemps malgré l'amélioration passagère constatée en 1975, ne puisse pas bénéficier, l'an prochain, des moyens qui lui sont nécessaires pour fonctionner dans des conditions correctes.

Il est clair que les crédits de fonctionnement inscrits dans votre projet de budget ne permettront pas de maintenir les orientations des budgets précédents, ni de répondre aux objectifs définis par le VII^e Plan.

Ces remarques critiques ne s'appliquent pas à tous les chapitres de votre budget, mais portent essentiellement sur ceux qui intéressent l'enseignement technologique. En effet, votre commission se félicite de l'effort fourni en faveur de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, ce qui permettra, en particulier pour ce dernier, de réduire l'important retard pris dans ce secteur depuis plusieurs années.

L'institut national agronomique de Paris-Grignon, l'école nationale d'horticulture de Versailles, l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Nantes se voient attribuer quelques postes nouveaux, mais c'est essentiellement les écoles nationales vétérinaires qui bénéficieront des créations d'emplois : quinze sur vingt. D'ailleurs, plus de la moitié des crédits d'investissement prévus en faveur de l'enseignement agricole public reviendra à l'enseignement de la médecine vétérinaire. Ces crédits seront, en effet, utilisés au financement des marchés qui devront être passés, en 1977, pour la construction de l'école nationale vétérinaire de Nantes, à celui des révisions de prix et des équipements complémentaires pour la nouvelle école

nationale vétérinaire de Lyon, qui ouvrira ses portes dans le courant de l'année prochaine, et à celui des aménagements destinés à la rénovation de l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Je tiens à vous faire part des remarques très pertinentes qui ont été formulées, au sein de notre commission des affaires culturelles, par nos collègues MM. Eeckhoutte et Delorme. Pendant de nombreuses années, les études vétérinaires ont eu un caractère très malthusien. On ne comptait, en effet, que trois cents élèves par promotion dans les trois écoles nationales vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse. Ce caractère tend maintenant à disparaître, car le nombre des élèves des écoles a été accru : les promotions comptent maintenant environ 400 élèves et une quatrième école nationale vétérinaire sera prochainement ouverte à Nantes. Dans ces conditions, le nombre des docteurs vétérinaires devrait permettre de répondre aux besoins dans les années à venir.

Deux difficultés subsistent cependant. L'une porte sur le concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires, l'autre sur un aspect de la scolarité dans ces écoles.

Le programme du concours a été établi voilà déjà longtemps et il mériterait d'être modernisé. Vous avez dit devant notre commission, monsieur le ministre, qu'une étude était menée sur ce point, conjointement avec le ministère de l'éducation et le secrétariat d'Etat aux universités. Nous en prenons acte et nous demandons que la réforme intervienne sans plus tarder car, à l'heure actuelle, le programme du concours reste encore celui qui avait été établi à partir de l'ancien P. C. B. — physique, chimie, biologie. Il est temps que le concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires soit modernisé et mieux adapté.

L'autre difficulté tient à l'absentéisme des élèves des écoles nationales vétérinaires pendant leur scolarité. Ils sont trop souvent occupés à assurer, dans les campagnes, la prophylaxie des grands animaux dont les docteurs vétérinaires ont tendance à se détourner au profit des petits, appelés aussi « animaux de compagnie ».

Si la prophylaxie est une excellente chose, vous conviendrez qu'il n'est pas normal que les élèves des écoles nationales vétérinaires doivent suppléer les docteurs vétérinaires dans des tâches que ceux-ci ne veulent plus accomplir et qu'ils perdent ainsi, en grande partie, le bénéfice de l'enseignement des écoles vétérinaires.

Votre commission a constaté avec une certaine satisfaction que le régime d'aide aux familles en vigueur dans l'enseignement agricole est progressivement harmonisé avec celui dont bénéficient les élèves de l'enseignement technique du ministère de l'éducation.

Les mesures nouvelles inscrites à ce sujet dans le projet de budget sont destinées à porter au niveau pratiqué dans les établissements du ministère de l'éducation les bourses d'études de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique long agricole. Elles tendent également à réduire la disparité entre les régimes des bourses d'études des deux ministères, c'est-à-dire la différence qui subsiste, dans l'enseignement technique agricole, entre le montant de la part de bourses du cycle long et celui de la part de bourses du cycle court.

Votre commission se félicite aussi de l'harmonisation progressive de la situation des personnels de l'enseignement agricole avec celle des personnels du ministère de l'éducation. Non seulement le principe de parité lui paraît juste, mais encore il est nécessaire au bon fonctionnement de l'enseignement agricole.

L'harmonisation, cependant, n'est pas encore complète et des différences subsistent. Elles ne tiennent pas seulement aux conditions de travail des maîtres de l'enseignement agricole et à la nature spécifique de cet enseignement. Bien souvent, un décalage existe dans le temps entre la publication des mesures statutaires prises au bénéfice des enseignants du ministère de l'éducation et leur extension au personnel de l'enseignement agricole.

On observe également que les mesures de titularisation des maîtres auxiliaires dans l'enseignement agricole sont peu nombreuses et semblent moins fréquentes que celles qui sont prises en faveur du personnel relevant du ministère de l'éducation. Là aussi, la situation qui est faite au personnel de l'enseignement agricole paraît injuste et ne peut que nuire au bon fonctionnement des établissements.

Quant à la carte scolaire, dont on parle et que l'on attend depuis de nombreuses années, nous avons appris qu'elle existait, mais qu'elle n'était pas publiée. Une seule question, monsieur le ministre, à ce sujet : demeurera-t-elle à usage interne ?

J'en arrive maintenant à la partie noire de mon rapport, celle qui m'a donné des sueurs froides en commission où j'ai été tenté de proposer un avis défavorable. Il s'agit, je le rappelle, des crédits consacrés à l'enseignement technologique.

Nous constatons, cette année, que l'augmentation des crédits de fonctionnement du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités est proportionnellement deux fois plus importante que celle des crédits de l'enseignement agricole, enseignement supérieur compris.

Cette observation permet de dire que les efforts de l'Etat en faveur de la formation des élèves et des étudiants porte surtout sur les formations de l'enseignement général et technique et que l'enseignement technologique agricole n'en profite que dans une proportion bien moindre, comme s'il était mis sur une voie de garage. A tel point que je m'étais demandé, dans un premier temps, en analysant ce projet de budget, si votre intention à long terme, monsieur le ministre, n'était pas de larguer cette partie de base de l'enseignement agricole et de ne garder que l'enseignement supérieur et vétérinaire.

Je vous avais posé une question à ce sujet et, sans ambiguïté, vous aviez réaffirmé votre attachement à votre tutelle sur l'enseignement agricole, affirmée par la loi du 2 août 1960. Non seulement vous ne remettez pas ce principe en cause, mais vous avez tenu à préciser, au contraire, que la plus grande spécificité de l'enseignement technologique agricole le rapprochait davantage de la profession et de vos services. J'aimerais que vous renouveliez cette réponse devant notre assemblée.

Reconnaître un enfant, c'est bien, mais il faut lui donner les moyens de survivre. Depuis moins de deux ans, vous avez signé trois conventions qui déterminent les modalités de l'aide financière de l'Etat aux établissements d'enseignement agricole privés. L'une a été signée le 13 mars 1975 par l'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation — l'U. N. M. F. R. E. O. J'avais donné le texte de cette convention en annexe à mon rapport de l'an dernier. La deuxième convention a été conclue le 2 février de cette année avec le conseil national de l'enseignement agricole privé — le C.N.E.A.P. — et la troisième a été signée le 30 juin 1976 avec l'union nationale rurale d'éducation et de promotion — l'U.N.R.E.P.

La convention conclue entre le ministère de l'agriculture et l'union nationale des maisons familiales qui, avec 500 établissements, accueille 33 000 élèves, avait pour principal objectif de reconnaître l'enseignement par alternance pratiqué par ces établissements et d'en assurer une partie du financement. Les maisons familiales ont, en effet, une pratique pédagogique particulière, reprise par la suite par le ministère de l'éducation avec le système de préapprentissage dans les classes préparatoires à l'apprentissage, les C. A. P., qui consiste à assurer la formation de l'élève alternativement dans une exploitation agricole, où il est suivi par un maître de stage, et dans l'établissement, où il reçoit une formation générale et technique.

Les deux autres conventions signées cette année par le conseil national de l'enseignement agricole privé, dont les établissements accueillent 36 000 élèves, et l'union nationale rurale d'éducation et de promotion, qui assure la formation d'environ 6 000 élèves, ont institué un régime de relations nouvelles entre le ministère de l'agriculture et ces établissements dans les domaines pédagogique et financier.

L'aide de l'Etat s'adresse aux établissements qui répondent à certaines conditions et les établissements agréés sont au nombre d'environ deux cents. Ils s'engagent à appliquer un plan comptable adapté, à tenir leur comptabilité selon certaines règles, à adhérer à un organisme de caution mutuelle, à favoriser le perfectionnement de leurs personnels et à se soumettre aux procédures de contrôle prévues.

Ces trois conventions répondent à un double objectif : pour l'Etat, garantir une plus grande qualité de l'enseignement dispensé aux élèves ; pour les responsables gestionnaires des établissements, une aide accrue qui doit leur permettre d'assurer des salaires décentes à un personnel suffisant, condition majeure pour la qualité de l'enseignement.

Cependant, les crédits annoncés dans votre fascicule budgétaire ne vous permettront pas d'honorer la signature que vous avez apposée au bas de ces trois conventions. La progression des crédits inscrits aux articles 10, 20 et 40 du chapitre 43-33 n'est que de 7,9 p. 100 par rapport à 1976. Il est clair que ces crédits ne permettront pas d'appliquer, en 1977, les dispositions financières figurant dans ces conventions.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, vous avez fait la promesse de déposer, avant la fin de la discussion budgétaire, un amendement tendant, d'une part, à concurrence de un million de francs, à un redéploiement interne au bénéfice de l'enseignement agricole et prévoyant, d'autre part, un crédit supplémentaire de onze millions de francs.

Cette initiative ne pourrait que satisfaire votre commission. Mais une augmentation de douze millions de francs est encore insuffisante pour couvrir les besoins que je viens de citer. C'est pourquoi votre commission demande que l'augmentation annoncée devant l'Assemblée nationale soit plus importante pour être suffisante.

Cela dit, monsieur le ministre, je vous poserai la question suivante : comment seront ventilés ces crédits complémentaires, si crédits complémentaires il y a, d'une part, entre l'investissement et le fonctionnement, d'autre part, entre le public et le privé, enfin, au sein du privé, entre l'alternance et le temps plein ?

J'ai constaté, par exemple, que, selon vos premières propositions, un élève au titre de l'alternance recevrait 14,25 francs par jour et un élève à temps plein 34 francs. Il me semble que la différence est grande et que, dans le cadre de l'alternance, il n'est pas suffisamment tenu compte des nombreuses semaines de stages qui doivent être organisés, suivis et surveillés.

Je viens de prendre connaissance de l'amendement que vous avez déposé au Sénat et qui tend à affecter un crédit de quatre millions de francs à l'équipement. Comment ce crédit s'insère-t-il dans l'ensemble des promesses que vous avez faites tant à l'Assemblée nationale qu'à la commission des affaires culturelles ?

J'aurais voulu parler, avant de conclure, de l'association nationale pour le développement agricole, mais je n'en ai malheureusement plus le temps. Je vous renvoie, messieurs les ministres, mes chers collègues, à mon rapport écrit.

Je me contenterai de poser deux questions à ce sujet. Comment pensez-vous, monsieur le ministre, résoudre le problème du financement ? En aucun cas, ce ne doit être par le licenciement d'une partie du personnel si utile à nos agriculteurs. Comment entendez-vous assurer une meilleure coordination dans le cadre des départements, problème que j'avais déjà évoqué l'an passé et qui concerne toute son actualité ?

En conclusion, votre commission exprime sa satisfaction devant les mesures qui sont prises pour l'enseignement de la médecine vétérinaire : les effectifs d'élèves des écoles nationales vétérinaires ont été accrus et les études vétérinaires perdent peu à peu le caractère malthusien qui les a trop souvent marquées.

D'autres améliorations sont nécessaires, comme la modernisation des programmes et l'organisation de la scolarité. La recherche agronomique, sur laquelle on trouvera, en annexe de mon rapport écrit, d'intéressants éléments d'information, mérite également d'être citée. L'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) accomplit des travaux remarquables et représente pour notre pays un potentiel scientifique considérable. Il est regrettable, dans ces conditions, que les crédits qui lui sont attribués ne soient pas plus importants. Il serait aussi souhaitable que des liaisons entre l'I.N.R.A. et les autres organismes spécialisés avec la recherche universitaire soient plus nombreuses et développées.

Votre commission voudrait également signaler un phénomène très préoccupant : de plus en plus, les élèves formés par les établissements d'enseignement agricole se détournent des secteurs agricoles et para-agricoles une fois leur scolarité accomplie. On observe, en effet, que trop de diplômés de l'enseignement agricole choisissent une activité professionnelle étrangère au monde agricole. Que dire aussi de l'origine des élèves de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, qui sont très rarement issus du monde rural ou de l'enseignement technique agricole ? La récente décision de porter de 1 à 10 p. 100 des effectifs le contingent de places réservées aux titulaires du brevet de technicien agricole dans les écoles nationales vétérinaires est très heureuse, mais d'autres mesures analogues mériteraient d'être prises.

En définitive, les crédits prévus au budget de 1977 permettront de développer l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, ce qui répondra aux souhaits souvent exprimés par votre commission. Cet effort doit être accru dans les années à venir, lorsque les impératifs budgétaires seront moins contraignants.

La commission a pris acte de l'harmonisation progressive des statuts des personnels de l'enseignement agricole avec ceux de leurs homologues du ministère de l'éducation, ainsi que de la réduction de l'écart entre les bourses d'études versées par le ministère de l'agriculture et celles du ministère de l'éducation. La parité, cependant, n'est pas encore totale ; la titularisation des maîtres auxiliaires de l'enseignement agricole, notamment, a lieu à un rythme trop lent.

Mais votre commission exprime la plus grande réserve sur les crédits de l'enseignement technique agricole. Ces crédits sont notoirement insuffisants ; à moins d'une augmentation sub-

stantielle. Leur modicité ne permettra pas à l'Etat d'honorer les conventions qu'il a passées et elle risque de remettre en cause la spécificité de l'enseignement technique agricole.

Compte tenu de ces observations, votre commission a émis, avec les plus grandes réserves, un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement agricole inscrits au projet de budget du ministère de l'Agriculture pour 1977. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., à droite et sur les travées de l'U.D.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est toujours avec plaisir que je retrouve l'atmosphère à la fois sereine et attentive de la Haute assemblée. C'est toujours avec intérêt que j'entends des observations marquées, le plus souvent, du double sceau de l'appréciation objective et de la connaissance des réalités du terrain.

Elles placent parfois le ministre dans une situation inconfortable, écartelé qu'il est entre l'adhésion intellectuelle qu'on lui facilite, le fait qu'il est, lui aussi, de longue date un élu et, d'un autre côté, les contraintes d'une charge qui s'expriment dans l'aridité des chiffres, laquelle est favorable, singulièrement dans la période que nous vivons, à la qualité des propos.

Cela étant, le débat budgétaire devant le Sénat n'est trop souvent qu'une réédition de celui qui a eu lieu quelques semaines auparavant devant l'Assemblée nationale. Telle n'est pas, en ce qui concerne du moins l'intervention du ministre, mon habitude. Telle n'est pas non plus la conception que j'en ai, et par déférence pour la Haute assemblée, et par horreur des redites.

Aussi bien, après l'inévitable explication que je vous dois sur les grandes lignes du projet de budget qui vous est présenté, ainsi que sur certains choix, suis-je enclin à mettre en lumière une nouvelle fois les aspects immuables de notre politique agricole, exemples à l'appui, et à vous convier, dans une troisième partie, à l'opportunité d'une réflexion sur les adaptations qu'elle me paraît devoir comporter.

Dans la remarquable intervention qu'il a développée avant la discussion du projet de loi de finances pour 1977, votre rapporteur général, M. Monory, a souligné que la France s'engageait avec trois ans de retard dans une véritable lutte contre l'inflation.

Peut-être pourrait-on épiloguer sur les trois ans auxquels il est fait allusion. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la France, comme la République fédérale d'Allemagne, qui a gardé le souvenir de Weimar, le fait depuis longtemps, et comme la Grande-Bretagne, l'Italie, le Danemark, le Portugal le font aujourd'hui, s'est engagée, avec le plan Barre, dans une lutte contre l'inflation faite de laquelle, au lieu de se hisser au niveau de l'Allemagne fédérale, elle glisserait vers la situation périlleuse et parfois humiliante de ceux des pays qui ont trop longtemps sacrifié aux solutions de facilité.

Le projet de budget qui vous est présenté, en ce qui concerne le domaine dont j'ai la charge avec M. Méhaignerie, s'inscrit dans ce contexte de rigueur, et je suis reconnaissant, tant à M. Boscary-Monsservin qu'à M. Sordel, d'avoir bien voulu dépasser la spécificité de ce budget pour l'envisager dans ce contexte auquel ils ont eux-mêmes fait allusion.

Mais ce projet de budget présente, par rapport à d'autres, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, une originalité faite de contraintes spécifiques qui, devant être satisfaites par préciput, conduisent, dans certains domaines, à des choix difficiles.

Son montant s'élève à 40 355 millions de francs, chiffre que jugent excessif, vous avez déjà pu le constater ici et là, maints commentateurs de la presse économique, alors que d'autres — et sans doute plus d'un siège-t-il dans cet hémicycle — l'estimeront insuffisant.

En vérité, édifier un budget de l'agriculture est un exercice à bien des égards original en ce qu'il doit sacrifier à un certain nombre d'obligations de caractère communautaire ou national, qui ont été très bien rappelées par M. Boscary-Monsservin. Les obligations de caractère communautaire sont représentées par les 7 500 millions de francs de la contribution financière de la France.

A cet égard, je voudrais signaler que l'approche comptable ne me paraît pas satisfaisante pour apprécier l'intérêt de la politique agricole commune. Ceux qui en ont le plus largement

bénéficié en 1975 sont à coup sûr les paysans allemands. Or, à considérer les seuls chiffres comptables, il s'en est fallu de 15 p. 100 qu'ils retrouvent leur mise initiale dans les avantages apparents dans les chiffres qu'ils en ont tiré.

Je n'en suis que plus à l'aise pour souligner devant la Haute Assemblée qu'en 1975 la politique agricole commune a rapporté un milliard de francs à la France et que, dès la fin du mois d'octobre, nous avons déjà retrouvé notre mise de l'année 1976.

En ce qui concerne le B. A. P. S. A., dont nous avons longuement débattu ce matin, son montant budgétaire s'élève à un chiffre avoisinant la moitié du projet de budget de mon département. Nous l'avons vu; je n'y insisterai donc pas.

Après la contribution en faveur du B. A. P. S. A., après celle de la France au F. E. O. G. A., vient la contrainte, bénéfique certes, mais d'un montant élevé, des bonifications d'intérêt dont le total s'élève à 3 747 millions de francs pour 1977 contre 3 400 millions de francs cette année. Le caractère évolutif de ce crédit ne vous échappe d'ailleurs pas.

Je suis reconnaissant à M. Boscary-Monsservin d'avoir réalisé que si tel jeune parvenait à s'installer, si tel élevage peut progresser, si nos collectivités locales sont en mesure de mener à bien tel ou tel projet en faveur du monde rural, c'est très largement grâce au taux d'intérêt privilégié dont bénéficient ces opérations du fait de l'intervention des crédits d'Etat.

Je vous remercie, monsieur Boscary-Monsservin, d'avoir nuancé d'indulgence vos propos sur les dépenses en capital en mettant en lumière l'ampleur de l'effort consenti par le jeu des bonifications d'intérêt, dans ce domaine des investissements.

Ultime contrainte, mais contrainte néanmoins, si bénéfique soit-elle, pour la construction budgétaire, celle des crédits ouverts au bénéfice des organismes d'intervention.

Ces affectations prioritaires une fois faites qui, pour la première fois, et très heureusement, sont rassemblées dans le fascicule budgétaire, force nous a été d'exercer des choix délicats, notamment dans le secteur des investissements qui ne couvrent pas les bonifications d'intérêt.

Nous l'avons fait avec le souci premier de respecter scrupuleusement la norme de croissance indiquée par le commissariat général au Plan pour les plans d'actions prioritaires nationaux, évoqués par M. Sordel, soit une progression de 16,5 p. 100 par rapport à 1975.

Cela nous a conduit à porter, par rapport à 1976, cette fois, c'est-à-dire d'un budget sur l'autre, de 26 à 33 p. 100 la part des programmes d'action prioritaire nationaux dans les dépenses en capital du ministère.

Ainsi, comme l'ont souligné certains de vos rapporteurs, une ligne de conduite est-elle effectivement tracée et suivie.

Les secteurs qui en ont le plus bénéficié sont celui, porteur d'avenir plus que de démagogie, de la recherche et celui de la promotion et du contrôle de la qualité, évoqué tout à l'heure par M. Boscary-Monsservin à propos de la création d'une direction.

De même, ont été privilégiées, en matière de création d'emplois, ces exigences de la recherche et de la promotion ainsi que du contrôle de la qualité, mais bien évidemment toute priorité, quand elle s'inscrit dans un contexte de rigueur, aboutit-elle à des revers dans d'autres chapitres.

Là encore, des choix s'imposaient. Nous avons délibérément opté, d'une part, après une année de sécheresse, en faveur des crédits de l'hydraulique et des adductions d'eau, grâce au fonds d'eau, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, d'autre part, à la demande des organismes professionnels, pour le maintien des crédits destinés aux bâtiments d'élevage.

De ce fait, les actions d'aménagement foncier, comme le soulignait M. Sordel, et d'électrification rurale — pourquoi le cacher ? — se sont trouvées temporairement pénalisées.

Toutefois, il convient de noter que, si le montant des crédits d'investissement, tel qu'il fut arrêté par le précédent Gouvernement et confirmé par celui de M. Barre, paraît régresser de 2,2 à 2 milliards, il convient de nuancer cette appréciation en faisant cinq remarques.

La première a trait à la progression de 10 p. 100 — de 340 millions à 374 millions de francs — des bonifications d'intérêt. J'y ai fait allusion; je n'y reviens pas.

La deuxième vise à souligner que, dans le collectif de fin d'année, seront intégrés les 100 millions de francs de crédits d'investissement affectés lors de la conférence annuelle de 1976.

Je rappellerai également qu'un fonds d'action conjoncturelle sera mis en œuvre si la conjoncture — c'est bien le terme qui convient — l'exige, au profit des investissements agricoles à concurrence de 250 millions de francs.

Qu'il me soit également permis de signaler à M. Sordel, qui a insisté au sujet de l'hydraulique, que c'est la délégation française qui a demandé à la Communauté européenne de bien vouloir, sur le F. E. O. G. A., dégager des crédits permettant aux neuf Etats membres de la Communauté, qu'ils aient été ou non cruellement atteints par la sécheresse, de bénéficier en matière d'hydraulique et d'adductions d'eau, d'un programme qui viendrait compléter les efforts consentis sur le plan national. Qui n'a pas besoin de cela même parmi les pays qui, comme l'Irlande, ont le moins souffert de la calamité de 1976 ?

Ma dernière remarque aura trait à l'effort supplémentaire, de l'ordre de dix millions, qu'en accord avec la Haute assemblée, pour répondre aux désirs de M. le rapporteur général et de vos rapporteurs spéciaux, le Gouvernement est décidé à faire en faveur des investissements agricoles avant le vote de ce budget.

Récapitulons : en apparence, le budget est de 2 milliards de francs au lieu de 2,5 milliards ; par ailleurs, 100 millions de francs, à la suite de la conférence annuelle, seront inscrits dans le prochain collectif budgétaire ; une somme appréciable, 340 millions de francs, sera accordée au titre de l'accroissement des bonifications d'intérêt ; un dossier sur l'hydraulique est en cours d'examen devant les instances de la Communauté européenne ; enfin, un effort supplémentaire, de l'ordre de 10 millions de francs, sera consenti à votre demande avant la fin du débat budgétaire.

J'en aurai terminé avec ce rapide tour d'horizon lorsque j'aurai évoqué devant vous un secteur qui me tient particulièrement à cœur, n'en déplaise à M. Tinant qui croit que j'ai oublié mes propos d'il y a deux ans. Je sais que vous êtes également très préoccupés par ce secteur, comme en ont témoigné les propos de vos rapporteurs, je veux parler de l'enseignement, c'est-à-dire de la préparation à leur difficile métier des jeunes qui assumeront, demain, la responsabilité des exploitations.

A ceux d'entre vous qui pourraient douter du maintien de cette priorité des actions de formation dans mon esprit, je me permets de conseiller la lecture de la page 92 du budget de programme de mon département ministériel, texte que M. Sordel a bien voulu considérer comme un élément novateur et intéressant dans la présentation du budget de l'agriculture.

Vous constaterez donc, monsieur Tinant, à la lecture de la page 92 de ce document, que les actions de formation, fût-ce pour l'enseignement technologique, ne sont pas mises « sur une voie de garage », qu'il n'y a pas de transfert de la rue de Varenne vers une rue parallèle des responsabilités de l'enseignement agricole, qu'il n'y a pas d'ostracisme à l'endroit de la formule de l'alternance.

Vous constaterez surtout l'ampleur du rattrapage réalisé. Vous noterez tout d'abord la croissance, ininterrompue depuis 1974, de la part relative — j'insiste sur ce terme, de loin le plus important — de ce qu'il est convenu d'appeler les investissements intellectuels au sein du ministère de l'agriculture. Vous noterez ensuite que les pourcentages prévus pour 1977 dépasseront tous ceux enregistrés depuis 1970 dans le budget de mon ministère. Les dépenses ordinaires consacrées à l'enseignement, à la recherche et à la formation étaient tombées à 29,6 p. 100 en 1974 ; elles atteindront 32,2 p. 100 en 1977.

Quant aux dépenses en capital, leur niveau le plus bas s'est situé en 1971, avec un pourcentage de 5,7 p. 100 ; en 1977, ce pourcentage atteindra 11,6 p. 100.

Je vous prie de m'excuser de vous infliger cette avalanche de chiffres mais elle me paraît nécessaire pour répondre à un procès d'intention.

Je vous convie maintenant à vous reporter à l'évolution du chapitre 43-33 du budget du ministère de l'agriculture, intitulé « Crédits destinés au fonctionnement des établissements d'enseignement agricole privés reconnus ».

Je vous demanderai de bien vouloir considérer la progression de ces crédits, tout d'abord entre l'année 1974 et l'année 1977, période au cours de laquelle j'ai employé l'énergie que j'évoquais précédemment à défendre l'enseignement. Entre le budget voté pour 1974 et le « bleu » pour 1977, la progression aura été, pour le chapitre 43-33, de 68,28 p. 100.

Puis, vous vous reporterez à la même évolution, mais pendant les années 1971 à 1974, c'est-à-dire durant une période d'égale durée, et vous constaterez que la progression des crédits, au lieu de 68,28 p. 100, a été de 5,80 p. 100.

Je n'insisterai pas sur l'abîme qui sépare ces deux chiffres. Je voudrais seulement ajouter que le débat budgétaire n'est pas achevé et qu'il ne se terminera pas sans que des moyens nouveaux soient consacrés à l'enseignement technologique, conformément à un désir que nous avons en commun.

Déjà, devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a pris l'engagement d'abonder les dotations de l'enseignement agricole de 12 millions de francs : un million par voie de transfert interne et 11 millions par voie d'amendement gouvernemental déposé avant la fin du débat budgétaire.

De ce geste, M. Tinant a bien voulu tenir compte dans son propos, mais non dans ses pourcentages qui, tout naturellement, ne s'appliquaient qu'au projet initial du budget.

M. René Tinant, rapporteur pour avis. Je l'ai dit !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est bien parce que vous l'avez dit que je suis heureux de le répéter. *Bis repetita placent*, en l'occurrence.

J'avais été sensible au souhait de M. Tinant, que j'avais entendu exprimer lorsque j'avais eu l'honneur d'être « auditionné » par votre commission des affaires culturelles. Je ne sais pas si M. Maurice Schumann, qui siège parmi vous, valoriserait ce terme d'« auditionner » lors des séances académiques du jeudi sur la révision du dictionnaire, mais il m'est venu à l'esprit, et je vous prie de m'excuser s'il n'est pas correct.

Je suis donc sensible au souhait de M. Tinant et je vous propose d'aller plus loin dans le redéploiement des crédits du ministère de l'agriculture en ajoutant 4 nouveaux millions de francs consacrés à l'équipement. Ainsi, nous mettrons à profit, d'une part, la possibilité qui nous est faite par cet accord intervenu à l'Assemblée nationale pour abonder les crédits et, d'autre part, cet état d'esprit pour ajouter un million de francs par voie d'amendement gouvernemental.

De la sorte, monsieur Tinant, par rapport au projet de budget primitif, les crédits de fonctionnement se verront augmenter à la fois des 11 millions de francs promis lors de la discussion devant l'Assemblée nationale, du million de francs auquel je viens de faire allusion, du million de francs prévu par voie de transfert d'un chapitre sur l'autre et des 4 millions de francs que je vous ai annoncés. Le total de 17 millions de francs sera réparti, au prorata des populations scolaires, entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

Au sein de l'enseignement privé, le pourcentage de progression des moyens de fonctionnement par rapport aux crédits de l'an dernier sera identique pour l'enseignement à temps plein et pour l'enseignement en alternance. Sur ce point, il ne doit donc plus subsister, je l'espère, aucune équivoque dans l'esprit de qui que ce soit.

Cela doit nous permettre monsieur Tinant, d'accroître en volume la masse des rémunérations pour l'enseignement privé de plus de 13 p. 100 et d'effectuer par là même, un certain rattrapage, compte tenu de la norme appelée à régir l'évolution des traitements dans la fonction publique en 1977.

Je suis certain que, tout en ayant conscience des étapes qui restent à franchir, vous apprécierez l'ampleur de l'effort consenti.

Toute politique agricole comporte fatalement des aspects conjoncturels, dans la mesure où l'agriculture — nous l'avons éprouvé, hélas ! cette année — est encore étroitement dépendante des circonstances atmosphériques, dans la mesure où la frange est si étroite entre la pénurie et l'abondance et où chacune de ces situations produit des effets cumulatifs sur les marchés.

Il reste que toute politique digne de ce nom doit comporter des aspects immuables, singulièrement dans un domaine où les hommes aspirent légitimement, sans renier les notions, parfois trop oubliées dans d'autres secteurs, de risque et de responsabilité, à un maximum de sécurité.

Ces aspects immuables s'attachent, sur le plan intérieur, à conforter l'exploitation à responsabilité personnelle de type familial et à corriger systématiquement les disparités encore trop choquantes pour pouvoir être acceptées.

Conforter l'exploitation familiale, c'est aider, grâce au jeu de certains dispositifs comme l'I. V. D., les S. A. F. E. R., le remembrement, les bonifications d'intérêt aux prêts fonciers, à la constitution d'unités viables.

C'est aussi veiller à un effort soutenu dans les domaines de la formation et du développement, pour mettre nos chefs d'exploitation en mesure de soutenir la compétition avec les meilleurs de leurs concurrents étrangers.

Monsieur Tinant, nous sommes conscients, M. Méhaignerie et moi, de l'acuité des problèmes de l'A. N. D. A. et nous nous sommes efforcés de leur apporter une solution pour l'année 1976 ; nous sommes conscients également de l'urgence qui commande d'obtenir, pour le 15 décembre, un accord entre les organisations professionnelles, le ministère de l'économie et des finances et nous-mêmes sur la poursuite, en 1977, dans des conditions acceptables pour tous, des actions de l'A. N. D. A.

Conforter l'exploitation familiale, c'est également porter l'effort, dans un souci d'amélioration des conditions de vie, dans le domaine de l'habitat.

C'est encore, compte tenu des perspectives démographiques du monde rural, favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. A cet égard, l'extension de la dotation d'installation à l'ensemble de la France a pour effet que 20 p. 100 des prêts fonciers bénéficient aux jeunes agriculteurs.

Le fait que les prêts à 4,5 p. 100 qui leur sont consentis sont passés de 770 millions de francs en 1970 à 2 milliards de francs en 1976 est le témoignage de l'intérêt que nous portons à cette politique d'installation des jeunes.

Elle rencontre, je le sais — je devance peut-être, par là même, certains propos que tiendront plusieurs d'entre vous — des difficultés d'application. Nous nous attachons, M. Méhaignerie et moi, en liaison avec le centre national des jeunes agriculteurs, à porter remède, dans toute la mesure du possible, à ces difficultés d'application qui risqueraient de faire croire à certains esprits mal intentionnés que la mesure d'extension de la dotation d'installation à l'ensemble de la France a été décidée sur le papier mais qu'elle ne se traduit pas dans la réalité.

Parallèlement à cette exigence, s'affermir et se développe — quoi qu'on ait pu en dire dans une autre enceinte, ce qui me conduit à insister sur cet aspect des choses en m'appuyant sur beaucoup d'exemples — une politique délibérée de correction des disparités entre exploitations, entre secteurs de production et entre régions.

L'octroi des aides nationales de 1974 et de 1975 a été réservé aux exploitations qui ne dépassent pas un certain seuil. Les primes à la vache ou à la truie avaient été plafonnées alors à quinze bêtes par exploitation, exception faite pour les G. A. E. C.

La prime spéciale agricole de 1 200 francs avait été réservée aux exploitations dont le revenu cadastral ne dépassait pas 4 800 francs.

Le dispositif d'aide aux agriculteurs particulièrement atteints par la sécheresse plafonne les aides à 30 U. G. B. par exploitant, malgré toutes les pressions qui ont été faites sur nous pour que ce chiffre fût porté à tout le moins à 45.

Par ailleurs, sont exclus de cette aide, comme ils le sont des prêts calamité-sécheresse pour 1976, tous les ménages dont les revenus imposables, d'origine non agricole, dépassent 30 000 francs.

En ce qui concerne les prêts « calamité-sécheresse pour 1976 », ils ne bénéficieront d'une superbonification, portant leur taux à 5 ou 6 p. 100, suivant le degré du dommage, qu'à concurrence d'un plafond de 100 000 francs, dans un esprit analogue à celui qui a conduit à plafonner à 150 000 francs les prêts fonciers et à 250 000 francs les prêts spéciaux à l'élevage.

Dans ces conditions, oser prétendre, comme on l'a fait dans une autre enceinte, que le Gouvernement privilégie les grosses exploitations témoigne simplement d'une méconnaissance « himalayenne » du sujet ; j'allais dire « mégalthique », car ce terme vient tout naturellement à l'esprit du maire de Carnac. (*Sourires.*)

S'agissant de la disparité entre secteurs de production, l'accroissement des prix garantis sur le plan communautaire aura été, pour la durée du VI^e Plan, de 27 p. 100 pour les céréales et de 56 p. 100 pour les produits animaux, cependant qu'en quatre ans le montant des prêts bonifiés spéciaux accordés à l'élevage a progressé de 167 millions à 1 650 millions de francs.

Quant aux disparités entre régions, faisant suite aux efforts de rénovation rurale, une politique de la montagne a été mise en œuvre. A ce propos, je voudrais donner une précision.

Vos rapporteurs, dont chacun connaît l'extraordinaire compétence, ont cru à un recul de la politique de la montagne à l'examen des crédits affectés à l'indemnité spéciale de montagne. Il n'en est rien. Ce recul traduit simplement la participation, pour la première fois, au niveau de 25 p. 100, de la Communauté au paiement des indemnités spéciales de montagne.

Il eût été tout à fait ridicule de régresser en cette matière puisque cette année a vu, par la publication d'un texte réglementaire, l'approbation par Bruxelles de l'extension à six ou sept cents nouvelles communes de l'appellation de « communes de montagne » et des bénéficiaires qui y sont attachés : l'indemnité spéciale de montagne, une dotation d'installation pour les jeunes agriculteurs qui est, non pas de 25 000 francs, mais de 45 000 francs, et un régime spécial en ce qui concerne l'aide aux bâtiments d'élevage.

Il s'agissait de surmonter des handicaps naturels. Mais nous sommes allés plus loin, puisque, avec le concours de la mutualité sociale agricole — que je ne saurais trop remercier pour l'appui qu'elle a apporté à cette politique de péréquation — nous avons corrigé des inégalités de situation entre les départements. Ainsi, actuellement, à prestations égales, la différence de cotisation va du simple au décuple entre des départements peu pourvus en richesses agricoles et des départements qui le sont au contraire très largement.

Mais les aspects immuables de notre politique agricole ne se limitent pas seulement à ce qu'elle a de proprement national.

Nous restons fondamentalement attachés à une politique agricole commune qui a fait l'objet, certes, de nombreuses critiques — dont, hélas, la plupart sont fondées ! — mais qui, malgré toutes ses faiblesses, malgré toutes ses imperfections, permet aujourd'hui à nos producteurs de blé de percevoir 71 francs par quintal quand le blé vaut, à Chicago, 96 dollars, soit 48 francs, et à nos producteurs de viande bovine de bénéficier de cours deux fois supérieurs à ceux de bon nombre de pays tiers, tout en mettant nos consommateurs à l'abri de mouvements erratiques des marchés ou de certaines pénuries, comme cela a été le cas pour la pénurie — véritable, celle-là ! — de sucre de l'automne 1974.

Cette politique agricole commune repose sur la préférence communautaire, la libre circulation des produits, la solidarité financière, et il est vain d'espérer, en dépit des difficultés de tous ordres auxquelles se heurte leur application, que la France renoncera à ces trois principes fondamentaux.

Mais l'avenir de notre politique agricole — et le président de la commission des finances, que je suis heureux de saluer ici, le sait — n'est pas seulement lié à la politique communautaire ; il dépend très largement aussi de l'évolution des négociations commerciales multilatérales de Genève — dont, pourtant, personne ne parle — où s'affrontent, tantôt d'une manière feutrée, tantôt d'une manière plus voyante, les thèses de la Communauté et celles des Etats-Unis.

Ces négociations, engagées à Tokyo il y a plusieurs années déjà, traînent en longueur et trop de Français en ignorent la portée parmi ceux-là même qui sont le plus spécialement intéressés, je pense aux exploitants agricoles.

On ne peut, à cet égard, que se réjouir de la position qu'a adoptée, le 24 novembre dernier, sur le rapport de M. Pierre Loygue, le Conseil économique et social dans une affaire dont, à dire vrai, l'enjeu est si considérable que les membres de la Haute assemblée me permettront d'y insister quelque peu.

A l'échelle mondiale, les Etats-Unis sont le premier exportateur et le deuxième importateur de produits agricoles, alors que la Communauté économique européenne est le premier importateur et le deuxième exportateur de denrées alimentaires, malgré les accusations de protectionnisme qui sont parfois à tort portées à son encontre.

C'est donc de leur politique respective que dépendent l'évolution de nombreux marchés agricoles et, partant, le bien-être des producteurs et des consommateurs du monde entier.

Ce simple rappel devrait suffire à inciter les Etats-Unis et la Communauté économique européenne à dépasser leurs très profondes dissensions présentes, qui se sont traduites par de nombreuses déclarations américaines dont l'agressivité ne paraît pas de nature à élever le débat ; je pense, en particulier, à certaines déclarations faites l'été dernier par M. Yeutter dans un pays latino-américain.

Pour les négociateurs américains, l'agriculture communautaire est principalement caractérisée par son inefficacité, sa faible productivité et son coût élevé.

Ils ajoutent que les mécanismes de restitution et de prélèvement jouent un rôle « déstabilisateur » du marché mondial en rejetant sur des tiers les problèmes posés par l'écoulement de ses excédents.

A quoi la Communauté économique européenne est fondée à leur répliquer, sans risque d'erreur, ce qu'a courageusement déclaré en Californie, l'été dernier, M. Pierre Lardinois, qui, pour

quelques semaines encore, a la charge du portefeuille de l'agriculture au sein de la Communauté économique européenne — et je veux dire à cette tribune combien nous le regretterons. « Nous avons l'impression », disait au mois d'août M. Lardinois « que l'Amérique considère délibérément les échanges agricoles comme un courant à sens unique. Vous prêchez le libre-échange lorsqu'il s'agit des marchés intérieurs des autres, mais vous appliquez un protectionnisme rigide chez vous. Pour nous autres, Européens, l'Amérique est devenue le marché agricole le plus protégé du monde. »

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. En fait, l'agriculture américaine dispose de 400 millions d'hectares pour nourrir environ 300 millions de personnes — 250 millions d'Américains plus l'exportation. L'agriculture européenne dispose d'un peu moins de 100 millions d'hectares pour nourrir environ 250 millions de personnes. C'est dire que le procès de non-compétitivité de l'agriculture européenne n'est pas technologiquement exact. Par ailleurs, les pourcentages d'exportation de la production agricole sont sensiblement identiques pour les Etats-Unis et pour la Communauté économique européenne.

En fait, au-delà de leurs dissensions, un problème devrait réunir les Etats-Unis et la Communauté économique européenne dans une plus juste appréciation de leur rôle, de leur responsabilité conjointe avec les autres pays producteurs agricoles, pour assurer une alimentation équilibrée du monde.

C'est donc à une organisation des marchés internationaux — sous forme d'accords de produits — que le Conseil économique et social, en plein accord avec la Communauté économique européenne, a convié ces jours derniers, conformément à une politique traditionnelle de la France, les grands pays producteurs.

En toute hypothèse, le Conseil économique et social a confirmé la conclusion du rapport de 1973 sur la spécificité profonde, sur le plan socio-économique comme sur le plan commercial, des productions agricoles qui ne peuvent, en aucun cas, être traitées de la même façon que les produits industriels dont les problèmes sont évoqués au sein de deux commissions, la commission des obstacles tarifaires et celle des obstacles non tarifaires.

La France, au sein de la communauté qui a la charge de la négociation, veillera à ce que cette spécificité, qui s'est traduite, non sans mal, par la création d'une commission propre à l'agriculture, soit défendue tout au long des négociations dont mon collègue du commerce extérieur, M. Rossi, et moi-même rendrons compte régulièrement à la représentation nationale.

Définir certaines lignes de forces immuables, se féliciter qu'elles rencontrent une très large adhésion est une chose ; en tirer la conclusion que l'immobilisme serait de mise en est une autre que le Gouvernement refuse précisément de faire sien.

Le moment nous apparaît en effet venu d'engager une réflexion tant sur notre politique nationale que sur la politique agricole commune.

Dans le premier cas, la sécheresse, puis les impératifs budgétaires, ont agi à la manière de révélateurs. Dans le second, l'évolution des conservations à Bruxelles résonne comme un avertisseur.

Au plan intérieur, une réflexion s'impose après la sécheresse. Notre agriculture a connu, depuis quinze ans, des progrès spectaculaires, supérieurs à ceux du secteur industriel, dans le domaine de la productivité. Mais, déjà sujette aux aléas atmosphériques, elle est devenue plus fragile au fur et à mesure que sa croissance s'affirmait.

Plus fragile parce que, à la différence des autres, les besoins alimentaires connaissent un butoir. Il a nom — pour la honte des pays nantis — « solvabilité » dans les pays du tiers monde et, plus encore, du quart monde. Il tient, dans les pays à niveau de vie élevé, à l'impossibilité d'accroître le nombre des repas dans une famille comme on peut accroître celui des vêtements et des voitures...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. ...ainsi qu'à une modification des habitudes alimentaires dans les jeunes générations.

Plus fragile aussi, notre agriculture l'est dans la mesure où, devenue exportatrice, elle dépend désormais étroitement des marchés extérieurs, c'est-à-dire tout à la fois des parités des monnaies et des tendances protectionnistes ou monopolistiques qui ont malheureusement tendance à s'affirmer outre-Atlantique, comme viennent d'en apporter la preuve certaines décisions de l'administration américaine touchant les importations de cognac, et dont je puis donner l'assurance à la Haute assemblée qu'elles ne demeureront pas sans suite de la part de la Communauté — qui a pris, ces jours-ci, les décisions qui s'imposent en ce qui concerne les importations de dindes américaines — non plus que de la part de la France. Elles ont déjà fait, hier, l'objet d'un entretien entre mon collègue M. Rossi et l'ambassadeur des Etats-Unis.

M. Lucien Grand. Tant mieux !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président Grand, j'imagine l'intérêt que vous portez à cette affaire !

Plus fragile, notre agriculture l'est devenue parce qu'elle est plus intensive et, de ce fait, plus dépendante de produits importés, qu'il s'agisse de l'alimentation animale ou des engrais.

Plus fragile, elle l'est devenue, en raison de la charge croissante du foncier et de l'augmentation du prix du matériel d'exploitation, qui conduisent l'une et l'autre à un endettement parfois excessif. Reconnaissons d'ailleurs que certains succombent trop aisément à la tentation du suréquipement ou de la sous-utilisation du matériel, tout comme beaucoup d'automobilistes roulent dans des voitures excédant tout à la fois leurs besoins et leurs possibilités.

Une réflexion doit donc être conduite qui, sans négliger les politiques déjà engagées en faveur des jeunes agriculteurs ou dans le domaine de l'élevage, s'attache à mieux cerner le niveau, les motivations et les structures de l'endettement actuel dont on a pu dire qu'il souffrait la comparaison avec celui d'une industrie lourde comme la sidérurgie.

Dans le même temps, en liaison avec le ministre du commerce extérieur, les moyens de dynamiser nos exportations, d'accentuer l'efficacité de nos actions et, plus généralement, notre « tonus » commercial, devront être recherchés.

Parallèlement, avec le concours éclairé des remarquables chercheurs de l'institut national de la recherche agronomique, dont le budget n'a pas augmenté de 33 p. 100, mais de 24 p. 100 — et ce n'est déjà pas mal, convenez-en, monsieur le rapporteur ! — une réduction de notre dépendance en matière de protéines devrait-elle être recherchée ainsi que, conformément aux conclusions du rapport Tibéri, une meilleure valorisation de notre production agricole par le développement des industries agro-alimentaires, dont je confirme qu'elles auront bientôt, pour les animer, un délégué.

Enfin, il conviendra de nous pénétrer — et j'insiste sur ce point — plus que nous ne le sommes, de la primauté dans le monde d'aujourd'hui de la notion de compétitivité.

Lorsque, avec M. Méhaignerie, je rencontre à Bruxelles, souventes fois — vous le savez — mes collègues allemands, britanniques, danois, néerlandais, ils n'ont que ce mot de compétitivité à la bouche et cette préoccupation en tête.

Aussi bien ne devons-nous pas nous en remettre aux seules performances, souvent prodigieuses, de nos producteurs dans le domaine de la productivité pour imaginer que nous assurerons, grâce à ce seul domaine, l'avenir de notre production agricole.

Un effort supplémentaire de contraction des coûts s'impose dont je n'entends presque jamais parler et dont c'est notre devoir, à vous élus, à nous Gouvernement, de convaincre les dirigeants agricoles et leurs mandants qu'il est inéluctable.

Qu'il s'agisse d'une utilisation plus rationnelle du matériel, d'une limitation au strict minimum des consommations intermédiaires lorsqu'elles sont importées — et je sais que mes propos heurteront ici certains intérêts, peu importe — qu'il s'agisse de la maîtrise du problème technique et sanitaire — et, à ce sujet, je confirme à M. Boscary-Monsservin, l'effort tout particulier qui sera fait en matière de prophylaxie — des actions doivent être menées d'un commun accord entre pouvoirs publics et organisations professionnelles pour aboutir, je le répète, à une meilleure compétitivité.

Mais la sécheresse n'a pas été la seule à jouer un rôle de révélateur. Le budget obéit aujourd'hui à de telles contraintes que la nécessité se fait jour d'examiner comment, à dépenses constantes, mieux utiliser les crédits de l'Etat, comment tirer, grâce à une dégressivité relative de la bonification dans le temps,

le meilleur parti du dispositif des prêts super-bonifiés, comment, progressivement, avec prudence, instaurer, pour la partie de l'agriculture qui se rapproche de plus en plus de la conduite d'une affaire industrielle, un régime de protection sociale de droit commun, celui-ci s'inscrivant, en tout état de cause, bien entendu, dans le cadre mutualiste actuel, comment mieux assurer l'aménagement rural, responsabilité essentielle du ministère de l'agriculture et préoccupation exprimée tout à l'heure à la fois par M. Sordel et par M. le président de la commission des finances.

Je suis heureux, à cet égard, de vous donner la primeur d'une nouvelle concernant la création d'une cellule de proposition sur la politique d'aménagement et de développement de l'espace rural, au sein du ministère de l'agriculture.

Autres questions : comment éviter que ne pèsent sur le B. A. P. S. A. de prétendus agriculteurs ou sur notre budget d'enseignement des jeunes gens qui pensent à tout autre chose qu'à devenir agriculteurs ou à entrer dans le secteur agricole ? Comment mieux prendre en charge les impératifs de l'avenir, quitte à renoncer à certaines satisfactions immédiates ?

L'agriculture est un atout de notre économie. C'est une chance que d'avoir un atout en main. C'en est une autre que d'en tirer le meilleur parti.

Comment éviter les doubles emplois, l'existence, par exemple, de quarante organismes de collecte dans tel département situé au Nord de Paris, les superpositions inutiles de concours ? Comment simplifier des procédures dont la complexité devient proprement diabolique ? Comment mettre un terme à certains procès d'intention d'autant plus déplorables que, dans la plupart des cas, ils ne sont pas fondés — d'où les orientations qui s'amorcent vers une généralisation progressive de la formule du mini-réal ? Telles sont les questions que nous devons nous poser, là encore en étroite concertation avec les dirigeants agricoles.

Entre le Gouvernement et eux se font parfois jour des différences d'appréciation. Ils sont des interlocuteurs redoutables par leur ténacité tout autant que par leur compétence, mais je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion qui m'est donnée pour leur rendre, sans subjectiver en quoi que ce soit mon propos ni sur une personne morale, ni sur une personne physique, l'hommage qui leur est globalement dû pour le concours positif qu'ils apportent à la définition toujours difficile d'une politique agricole.

Si la sécheresse, si les impératifs de la lutte contre l'inflation ont agi à la manière d'un révélateur, l'évolution des choses à Bruxelles agit, pour sa part, comme un avertisseur.

Plutôt que de reprendre, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, la liste des principales questions conjoncturelles en suspens, je voudrais m'attacher plutôt à deux dossiers d'une très grande ampleur : celui de l'élargissement éventuel de la Communauté à certains pays méditerranéens, et celui de la menace que fait peser sur la politique agricole commune l'existence de montants compensatoires monétaires à des niveaux aberrants.

Les développements de la politique méditerranéenne de la Communauté, au cours de ces dernières années, ont fait naître une inquiétude profonde au sein des milieux professionnels de notre pays.

Aussi bien les pouvoirs publics y portent-ils la plus grande attention.

On a beaucoup parlé des échecs de la Communauté économique européenne. On aurait pu tout aussi bien parler de ses succès qui amènent tous les pays à frapper à sa porte.

La production espagnole ne représente-t-elle pas, à elle seule, 18 p. 100 des pêches, 25 p. 100 du vin, 44 p. 100 des laitues, 55 p. 100 des abricots produits dans les limites actuelles de la Communauté économique européenne. Je parle de l'Espagne, je pourrais parler d'autres pays qui s'adonnent, dans des conditions de moindre coût, à des productions appelées à faire d'une communauté à laquelle ils seraient intégrés une zone largement et structurellement excédentaire dans un secteur de production particulièrement fragile, parce qu'orienté vers des produits spécifiques, parfois périssables nécessitant des investissements coûteux, comme la vigne ou l'arboriculture, offrant trop souvent des rendements irréguliers et ne disposant pas de règlements de marchés élaborés avec des volets protecteurs aussi efficaces que ceux qui existent pour les produits pour animaux ou pour les produits céréaliers.

L'ensemble de ces caractéristiques commande notre comportement vis-à-vis de l'élargissement du Marché commun, lorsque les candidatures se feront jour, ce qui, pour l'Espagne, n'est pas encore le cas et ne le sera sans doute pas, je le dis d'après les informations dont dispose le Gouvernement, dans un avenir immédiat.

Ce comportement est fondé sur trois notions essentielles.

En premier lieu, des pays comme l'Espagne doivent dès maintenant préparer leur agriculture à une éventuelle adhésion en stabilisant leur potentiel de production, et en encourageant les groupements de producteurs pour parvenir à une meilleure maîtrise de l'offre.

Ils doivent également montrer leur désir de participer à la préférence communautaire en réorientant leurs courants d'importations, si l'on songe que 95 p. 100 de céréales — pour ne pas dire 97 p. 100 — importées en Espagne viennent des Etats-Unis. Je parle de céréales mais j'aurais tout aussi bien pu parler des pommes. Il y a très certainement un geste de bonne volonté à faire qui serait à coup sûr apprécié par la Communauté.

En second lieu, l'adhésion de l'Espagne nécessite — le chef de l'Etat l'a dit, je le répète — une révision préalable de nos règlements de base pour le vin, les fruits et les légumes. Ces produits relèvent déjà de régimes de soutien beaucoup trop légers.

Conçu à une époque où la Communauté était assez largement déficitaire ou auto-suffisante, ce type d'organisation de marché dans lequel l'essentiel des mécanismes consiste à assurer une protection déjà trop légère contre les importations, ne peut plus convenir dès lors que la principale menace contre le revenu des producteurs se situe à l'intérieur de la Communauté elle-même en raison des excédents structurels, des fluctuations monétaires incontrôlées, et de conditions de concurrence anormales.

Les nouveaux règlements devront renforcer la protection des marchés communautaires, assurer une meilleure maîtrise de l'offre et, n'hésitons pas à le dire, tempérer la liberté des échanges intracommunautaires, durant au moins un temps, dès lors que l'hétérogénéité des structures économiques et sociales entre pays membres atteindrait des niveaux de nature à fausser les règles normales de concurrence.

En troisième lieu, et parallèlement à l'effort attendu des pays en cause, d'une part, de la Communauté sur le plan des règlements, de l'autre, s'inscrit l'impérieuse nécessité pour nos producteurs de réaliser sur les plans technique et commercial, comme sur le plan de l'organisation économique, des progrès notables de nature à conforter les éléments mis à leur disposition par leur propre dynamisme.

Deux des membres de la Haute assemblée, particulièrement qualifiés l'un et l'autre, MM. Edgar Pisani et Sordel, ont été chargés par vous-mêmes d'une mission qui porte témoignage que les préoccupations du Sénat rencontrent celles du Gouvernement en ce qui concerne l'élargissement éventuel de la Communauté.

J'ai déjà eu la bonne fortune de pouvoir m'entretenir longuement avec eux ; tous mes collaborateurs sont à leur disposition, et c'est avec le plus grand intérêt que je prendrai, le moment venu, connaissance des conclusions de leur rapport. D'ores et déjà, nous sommes tombés d'accord sur le fait que, pas plus que les productions italiennes, nos productions méridionales ne devaient acquitter le prix de la politique agricole de la Communauté économique européenne.

Ce sont des conditions de concurrence anormales — *unfair competition* — auxquelles aboutissent également — parmi bien d'autres inconvénients — les montants compensatoires monétaires, dont nous nous sommes déjà entretenus voici quelques jours ici même M. Cluzel et moi.

Dès lors que certains montants compensatoires monétaires dépassent le taux de 30 p. 100 pour atteindre parfois celui de 45 p. 100, ils créent des perturbations commerciales difficilement acceptables et entraînent un coût budgétaire très élevé qui, sur les bases actuelles, si elles devaient, par impossible, durer, serait susceptible de dépasser le milliard d'unités de compte pour 1977, c'est-à-dire à peu près 6 milliards de francs. L'on imagine sans peine quelles pourraient en être les conséquences.

C'est pourquoi la France soutient les objectifs de la proposition de la commission et désire que les montants compensatoires, qui ont dépassé des niveaux acceptables, fassent l'objet, à très brève échéance, d'un ajustement par le biais de la parité verte des monnaies correspondantes.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Les montants compensatoires monétaires, les M.C.M., correspondent à une modification des parités. Mais, toute vertu peut se perdre en un vice qui lui est apparenté ; il en va des M.C.M. comme des alcaloïdes : bénéfiques à dose modérée, ils deviennent poison à dose massive.

N'est-il pas aberrant qu'à travers le niveau actuel des M.C.M. le dispositif des subventions ou des pénalisations des échanges agricoles soit, en fait, plus consistant qu'il ne l'était avant la création de l'Europe verte.

En vérité, la politique agricole commune a été conçue en fonction de parités fixes : or, les monnaies flottent. Elle a été conçue en fonction de rythmes convergents d'inflation : or, ils divergent. D'où la nécessité de recourir à des artifices du type de ceux des montants compensatoires monétaires imaginés en 1969, mais qui, je le répète, sont acceptables dans certaines limites, pas au-delà.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce n'est pas auprès d'élus aussi avertis que vous l'êtes des réalités du terrain, d'élus aussi proches du monde rural, que j'ai besoin d'insister sur les difficultés exceptionnelles auxquelles a dû faire face notre agriculture depuis trois ans.

Après plusieurs années de conjoncture favorable, spécialement 1972 et 1973, elle a été victime en 1974 du phénomène dit des « ciseaux ». Je serais tenté de dire des « tenailles », en serrée qu'elle était entre une hausse de 24 p. 100 des produits industriels nécessaires à son activité et une crise de l'élevage qui avait atteint un tel degré que la clause de sauvegarde, au prix de quelles difficultés, a été instaurée dans la Communauté en juillet 1974, cependant qu'un automne exceptionnellement humide apportait aux producteurs de betteraves affrontés à des difficultés d'arrachage sans précédent, comme vous l'avez rappelé, monsieur Durieux, un amenuisement sensible de leur production.

En 1975, c'est au prix de très grandes difficultés que le revenu global du secteur avait pu être à peu près maintenu, car si la situation de l'élevage s'était améliorée, le secteur des céréales avait enregistré une récolte très inférieure à celle de l'année précédente.

L'année 1976 a été marquée par une calamité que les citoyens, noyés par les pluies d'automne, auraient peut-être tendance, dans leur grande majorité, à oublier, mais dont le souvenir ne sera pas de sitôt perdu dans nos campagnes, où les effets risquent de s'en faire sentir encore l'an prochain, et même bien au-delà si l'on tient compte de l'endettement dont parlait l'un de vos rapporteurs, M. Sordel, je crois.

Et pourtant, c'est sur une note d'espoir que je voudrais achever mon propos.

Lequel d'entre vous n'a pas été « édifié », au sens plein du terme, par l'extraordinaire courage et la capacité de résistance de nos exploitants, en même temps que par les forces de résurgence étonnantes qu'a manifesté notre sol depuis bientôt trois mois ?

Si l'année que nous venons de vivre a été marquée par les réactions catégorielles incontrôlées de certains groupes sociaux que nos exploitants ont profondément ressenties, elle aura été aussi plus profondément, plus durablement, l'occasion d'une prise de conscience, par beaucoup de Français, de la place que tient l'agriculture dans notre économie.

Certes, 6 milliards de francs, c'est une somme, mais, comme le rappelait tout à l'heure M. Sordel, nous avons connu une succession de projets de loi de finances rectificatives portant sur des sommes sensiblement supérieures : 9 300 millions de francs pour le dernier qui a été adopté, 8 milliards de francs pour celui qui s'annonce, monsieur le président de la commission des finances, et l'on ne mène pas un aussi grand tapage autour des 4 milliards de francs destinés aux entreprises nationales sur lesquels vous serez conduits à vous prononcer et qui figurent dans un collectif qui vous sera présenté dans quelques semaines.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Ce n'est pas le cas de la commission des finances, qui ne cesse de s'en préoccuper.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Nous parlions de l'opinion. Sait-on que, dans l'hypothèse d'une hausse du prix du pétrole se traduisant par une charge annuelle de même importance — 6 milliards de francs — l'incidence sur le taux de croissance pourrait être d'un demi-point, et celle sur l'indice des prix, d'un point ?

Nos compatriotes, un moment inquiets — bien à tort — de nos approvisionnements en sucre, réalisent mieux à travers ce poids de notre dépendance énergétique, le prix de notre sécurité alimentaire.

Ils réalisent mieux aussi, devant les résultats du commerce extérieur d'octobre, qui ont fait apparaître, pour la première fois, un déficit de 500 millions de francs de notre balance agro-alimentaire, la part essentielle que prend, depuis quelques années, notre agriculture à l'équilibre de notre balance ou à l'amenuisement de son solde négatif.

Garants de notre indépendance alimentaire, défenseurs de notre monnaie à travers la part qu'ils prennent dans nos exportations, les agriculteurs sont, par ailleurs, les agents les plus actifs de l'aménagement du territoire, les gardiens du sol sans lesquels certaines régions risqueraient de devenir des déserts d'hommes, incapables d'accueillir des citoyens surmenés en mal de détente estivale ou hivernale.

Tout cela, mesdames, messieurs les sénateurs, nous ne le répèterons jamais assez...

M. Geoffroy de Montalembert. Nous le répèterons toujours !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. ... aux Français dont l'esprit s'ouvre aux possibilités de notre agriculture, en même temps que s'attache au travail de la terre, aussi ingrat que passionnant, une considération liée à une meilleure perception des difficultés que connaissent, comme bien des chefs d'entreprises, beaucoup de chefs d'exploitations.

Il existe, pour toute nation industrialisée, un coût de la fonction agricole qui est pratiquement identique dans les pays de la Communauté à ce qu'il est aux Etats-Unis. Il se situait, en 1975, aux alentours de 12 milliards de dollars d'un côté et de l'autre de l'Atlantique.

Il ne s'agit pas d'un don mais d'un dû, et telle est la raison pour laquelle, quelles que soient les réserves ou les insatisfactions qu'il puisse appeler de votre part sur tel ou tel chapitre de ses crédits, je vous demanderai d'apporter, par votre vote positif sur le projet de budget qui vous est présenté, le témoignage de la solidarité des membres de la Haute assemblée vis-à-vis d'un groupe social méritant entre tous et auquel, pour reprendre le titre d'un cours que dispense actuellement, au collège de France, l'un des membres de la Haute assemblée, nous ne devons pas seulement « offrir des paysages, mais un horizon ». (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : cinquante-six minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : cinquante-six minutes ;
- Groupe socialiste : cinquante-quatre minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : quarante-six minutes ;
- Groupe communiste : trente-cinq minutes ;
- Groupe des républicains indépendants d'action sociale : trente-deux minutes.

La parole est à M. Bajoux.

M. Octave Bajoux. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'agriculture progresse de 18 p. 100 alors que l'ensemble des dépenses de l'Etat ne s'accroît que de 13 p. 100. Le profane pourrait en déduire qu'il s'agit donc d'un budget privilégié. En réalité, l'appréciation doit être beaucoup plus nuancée.

Comme l'ont souligné nos excellents rapporteurs, la progression du budget de l'agriculture tient essentiellement à l'accroissement des dépenses sociales.

La contribution budgétaire de l'Etat au B. A. P. S. A. se trouve, en effet, augmentée de 52 p. 100, passant de 2 164 millions de francs à 3 299 millions de francs. Il s'agit, il faut le préciser, d'une mesure de justice à l'égard du monde agricole qui subit une évolution démographique particulièrement défavorable, le pourcentage des actifs s'amenuisant constamment pendant que celui des retraités s'accroît sans cesse.

D'autres postes budgétaires importants étant pratiquement incompressibles et nécessitant même, parfois, une augmentation substantielle — je pense, par exemple, à la contribution de la France au F. E. O. G. A. — il en résulte, monsieur le

ministre, que votre liberté de manœuvre se trouve excessivement réduite, d'autant plus que nous nous trouvons dans une période d'austérité budgétaire.

Le résultat, c'est que ce sont essentiellement les dépenses d'équipement qui font les frais de l'opération. Certes, ce chapitre comporte quelques aspects positifs, mais il nous faut cependant déplorer, pour les crédits d'équipement, une insuffisance grave qui va nuire à la modernisation de notre agriculture.

Les autorisations de programme accusent, en effet, une baisse moyenne de 8 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire, en fait, une régression supérieure à 15 p. 100 en francs constants.

Certains postes subissent des amputations sévères. J'avais noté que l'hydraulique agricole, qui concerne à la fois l'irrigation et l'assainissement, et qui présente un intérêt de premier plan dans certaines régions de France, se voyait infliger une diminution de plus de 14 p. 100.

Mais vous avez bien voulu, monsieur le ministre, lors de votre audition devant la commission des affaires économiques, nous indiquer que cette baisse était plus apparente que réelle, parce que, si mes souvenirs sont exacts, la Compagnie nationale du Rhône n'émargerait plus à ce chapitre. J'en prends acte avec satisfaction.

C'est pour le remembrement et les travaux connexes que la situation est dramatique — je crois que le terme n'est pas trop fort — puisque les autorisations de programme sont pratiquement amputées, en valeur réelle, de moitié. Il s'agit pourtant là, en matière de structures agricoles, de l'opération la plus rentable. Monsieur le ministre, il est indispensable que ce poste budgétaire soit revu et qu'une rallonge soit trouvée d'une manière ou d'une autre.

S'agissant du financement des dépenses d'équipement qui sont indispensables pour assurer l'avenir de l'agriculture, l'idée a été lancée d'un grand emprunt, un emprunt « vert ». M. Sordel s'en est fait l'écho lors de la présentation de son rapport.

Vous me direz, monsieur le ministre, qu'un emprunt n'est pas une opération gratuite et qu'il reporte la charge financière sur les années futures. Sans doute, mais il n'en est pas moins vrai que les équipements importants sont normalement couverts par la voie de l'emprunt. Cette idée mérite donc réflexion car elle aurait l'avantage de donner un coup de fouet très salutaire dans un domaine qui en a bien besoin.

En attendant que cette idée mûrisse, il est pour le moins indispensable qu'en cas de déblocage des crédits du fonds d'action conjoncturelle — vous y avez fait allusion tout à l'heure — une priorité soit réservée aux équipements agricoles.

S'agissant de l'enseignement agricole, nos divers rapporteurs, et notamment M. Tinant, ont souligné, à très juste titre, l'importance de la formation professionnelle. Ils ont commenté les divers chapitres budgétaires, qu'il s'agisse des dépenses d'équipement ou de fonctionnement.

Je voudrais revenir un instant sur la situation de l'enseignement privé qui tient une place très importante dans l'enseignement agricole puisqu'il accueille environ 60 p. 100 des élèves.

Plusieurs conventions ont été signées récemment entre l'Etat et les établissements privés et, en contrepartie des obligations imposées à ces derniers, l'Etat a pris des engagements financiers qui garantissent une revalorisation annuelle des crédits de fonctionnement. Cette revalorisation doit tenir compte de deux éléments : d'une part, l'augmentation prévisible des traitements de la fonction publique et, d'autre part, les perspectives d'évolution des frais généraux.

Or, les crédits de fonctionnement prévus au budget initial n'enregistraient qu'une augmentation de 7,9 p. 100 par rapport à 1976. Il est vrai qu'à la suite de la discussion qui s'est instaurée à l'Assemblée nationale ils seront majorés, si j'ai bien compris les chiffres indiqués tout à l'heure, de douze millions de francs. Mais cette somme concerne à la fois l'enseignement public et l'enseignement privé.

Il n'en reste pas moins que, malgré cet ajout, ces dotations budgétaires sont insuffisantes pour honorer les conventions qui ont été passées. Il est nécessaire, en particulier, mes chers collègues, d'assurer un réajustement progressif des traitements des personnels, car ils sont nettement inférieurs, à qualification égale, à ceux pratiqués dans la fonction publique.

Vous avez déposé, monsieur le ministre, un amendement qui nous a été distribué sous le numéro 117 — vous l'avez évoqué tout à l'heure — par lequel vous proposez une augmentation

de quatre millions de francs. Nous en prenons acte avec satisfaction. Cependant, ces quatre millions de francs concernent les dépenses d'équipement et non de fonctionnement ; ils n'auront donc pas de répercussion sur le point que je soulève. C'est pourquoi je me permets d'insister pour qu'un effort supplémentaire soit consenti pour permettre l'application effective de la convention.

Mes chers collègues, le budget n'est pas le seul facteur qui détermine ou influence la situation de l'agriculture. Tant s'en faut. Il en est bien d'autres, et je pense, en particulier, aux décisions prises à Bruxelles en matière de prix agricoles.

Il faut convenir que les agriculteurs français n'ont pas été gâtés au cours de ces dernières années et ce, monsieur le ministre, malgré les efforts que vous avez déployés. Je tiens, à cette tribune, à vous rendre publiquement hommage.

C'est si vrai que, selon les statistiques officielles elles-mêmes, le pouvoir d'achat moyen des agriculteurs — je dis bien « moyen » — a baissé de 12 p. 100 au cours des années 1974 et 1975 réunies. Et ce n'est pas l'année 1976 qui apportera une compensation.

Si, dans la meilleure des hypothèses, le pouvoir d'achat est maintenu en 1976, par rapport à 1975, cela signifiera qu'il accuse néanmoins un recul de 12 p. 100 par rapport à 1973.

Telle est la réalité. Quelle catégorie sociale accepterait une telle situation ?

Les prix fixés à Bruxelles ont été défavorables pour des raisons que vous connaissez. Les pays membres de la C. E. E. ont connu, et connaissent encore, des taux d'inflation et des hausses de prix de revient différents. Or, les prix ont été fixés en fonction d'une augmentation très modérée des prix de revient agricoles, augmentation très inférieure à celle qui a été enregistrée chez nous. Les paysans s'en rendent compte tous les jours. S'il leur faut, par exemple, acheter un tracteur, ils doivent, en échange, donner plus d'hectolitres de lait, plus de quintaux de blé ou plus de tonnes de betteraves !

Dès lors, que faire pour rétablir la situation ? Comme l'aide directe aux agriculteurs ne se conçoit qu'à titre vraiment exceptionnel, la solution la plus appropriée et la mieux adaptée ne consisterait-elle pas à dévaluer le franc vert par rapport à l'unité de compte européenne ? Vous me répondrez sans doute que ce n'est pas possible actuellement parce qu'une telle mesure serait inflationniste et qu'il faut assurer le succès du plan Barre. Je vous comprends, mais alors quelles solutions proposez-vous pour rétablir la situation en matière de pouvoir d'achat agricole ?

J'en termine, mes chers collègues. Il s'agit là, à mon sens, d'un problème fondamental car les paysans de base s'interrogent sur l'intérêt que représente pour eux le Marché commun. Ils voient leur pouvoir d'achat baisser parce que leurs prix ne suivent pas la hausse générale. Or, comme ces prix, pour l'essentiel, sont fixés à Bruxelles, ils ont tendance tout naturellement à en rendre responsable le Marché commun.

Je sais bien, monsieur le ministre, que le désordre monétaire, avec son cortège de montants compensatoires — vous vous êtes tout à l'heure longuement expliqué sur ce sujet — vient compliquer singulièrement le problème. Si je me suis permis, en terminant, d'appeler tout spécialement votre attention sur ce point, c'est parce que nous sommes profondément attachés à la construction européenne et qu'en conséquence il faut tout faire pour que, dans l'esprit des paysans français, l'Europe ne soit pas atteinte dans son fondement, c'est-à-dire dans la politique agricole commune. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R. ainsi qu'à droite et sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Berchet.

M. Georges Berchet. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous nous soumettez n'est certes pas à la mesure de l'intense activité que vous avez déployée cette année à l'échelon français et à l'échelon européen. Chacun d'entre nous a remarqué le dynamisme et la ténacité du ministre des agriculteurs face à une conjoncture difficile — vous avez été puissamment aidé par votre secrétaire d'Etat — à savoir, bien entendu, la sécheresse.

Je me permettrai d'évoquer très brièvement ce sujet pour signaler et souligner la nécessité de ne pas limiter dans certains cas critiques l'aide de votre ministère à l'exploitation agricole.

Je citerai brièvement le cas d'une importante coopérative de collecte de céréales dans un département à vocation mixte ; j'insiste sur cette notion. Il s'agit en Haute-Marne de la

C. A. D. A. C. 52. Cette coopérative, compte tenu d'une prévision normale de collecte de 1 200 000 quintaux, a passé des contrats avec des acheteurs traditionnels pour une quantité de 400 000 quintaux représentant le tiers de sa collecte. Elle n'a donc pas commis d'imprudence.

Dès le mois de juin 1976, devant l'état des cultures céréalières, cette coopérative a formulé les plus expresses réserves face à ses acheteurs quant à l'exécution des contrats souscrits. Elle a évoqué la sécheresse et tenté de faire admettre la clause de force majeure. En vain ! Elle a dû payer plusieurs millions de nouveaux francs de dédit, compromettant par là même son existence.

Je dois souligner le caractère particulier des effets de la sécheresse dans un système de production mixte. Les éleveurs ont retenu une grande quantité de céréales pour pallier le manque de production fourragère. Il y a eu effet cumulatif des facteurs défavorables. Il semble donc que l'action de votre ministère doive s'étendre aux organismes stockeurs situés à l'aval de l'agriculteur.

Mais revenons au budget. Il présente — vous l'avez entendu et vous l'entendrez encore souvent ce soir, monsieur le ministre — de très nombreuses faiblesses.

Certes, la solidarité gouvernementale et les pesanteurs du ministère des finances vous font bénéficier à nos yeux de quelques circonstances atténuantes. Certes, votre budget augmente de 18 p. 100, alors que celui de l'Etat ne progresse que de 13,70 p. 100.

Cette évolution globale apparemment satisfaisante dissimule en réalité — nous l'avons déjà dit — de très graves défaillances.

La faiblesse de certaines dotations affectées à des opérations ou orientations fondamentales nous inquiète.

Le poids des dépenses d'actions sociales représente cette année 51,3 p. 100 de l'ensemble des concours à l'agriculture et il est en augmentation de 17,10 p. 100.

Il ne viendrait à l'idée de personne de critiquer cette action de solidarité, mais il est grand temps, monsieur le ministre, lors des arbitrages, de placer cette masse budgétaire hors contingent. Sinon, votre ministère n'aura plus sa raison d'être au plan du développement de l'agriculture et de l'aménagement du territoire rural et vous ne serez plus, comme vous l'avez dit ce matin, que le ministre des affaires sociales en agriculture.

Deux domaines illustrent cette évolution inquiétante, cette dégradation de vos moyens d'intervention.

Je parlerai d'abord des services publics ruraux. Les autorisations de programme sont réduites de 31,2 p. 100 pour 1977. Un tiers des projets d'alimentation en eau et d'assainissement devront être ajournés. L'électrification rurale voit sa dotation amputée de 25 p. 100, tandis que celle des aménagements de villages plafonne à 80 p. 100 de la valeur 1976.

Que penser de telles compressions face à l'ampleur des besoins ? Comment concilier qualité de la vie, lutte contre la migration rurale et blocage des équipements de base ?

Comment se présente la situation sur le plan du remembrement ? Il n'est pas question de rappeler, dans une assemblée aussi avertie des problèmes agricoles que le Sénat, l'intérêt de cette opération. Son objet a été élargi, vous le savez, par la loi du 11 juillet 1975. Il s'applique maintenant à l'aménagement de l'espace rural. C'est donc un instrument privilégié de la politique menée en faveur de l'amélioration et de la modernisation du patrimoine foncier.

Or, depuis dix ans, nous constatons en francs constants une réduction de crédit. Le VI^e Plan n'a été réalisé qu'à 70 p. 100.

En cette année catastrophique, le volume des autorisations de programme est réduit de 35,6 p. 100 et nous n'atteindrons pas 350 000 hectares. Nous sommes bien loin des 700 000 hectares et même des 500 000 hectares par an évoqués voilà deux ou trois ans.

A ce rythme — M. Sordel l'a dit — il faudra trente ans pour terminer le remembrement de la surface agricole utile de la France.

Comment, dans de telles conditions, les exploitations françaises pourront-elles accroître leur productivité et mieux encore participer à l'équilibre de la balance commerciale ?

L'excédent du commerce extérieur agricole et alimentaire a été fixé par vous-même, dans le cadre du VII^e Plan, à 20 milliards de francs en 1980, alors qu'il a été de 10 milliards de francs en 1974 et seulement de 4 200 millions en 1975.

Un tel objectif suppose bien un minimum de cohérence entre les diverses actions de l'Etat.

Les aspects psycho-sociologiques du remembrement ne sont pas moins intéressants.

On constate dans les zones remembrées une meilleure prise de conscience des responsabilités et un climat favorable à l'ouverture vers autrui. La solidarité professionnelle se développe en même temps que l'esprit d'entreprise et le dynamisme.

Monsieur le ministre, en réduisant délibérément les crédits d'équipement, vous prenez un risque sévère car vous sacrifiez la production et la productivité agricole future et vous compromettez les conditions de vie en milieu rural au moment où chacun d'entre nous recherche des solutions originales pour fixer la population « aspirée » par la ville voisine.

Nous savons que tel n'est pas votre désir profond.

Ne nous dites pas que les prêts bonifiés viendront compenser les subventions en capital. Le crédit prévu correspond essentiellement au coût des prêts bonifiés déjà accordés et la politique d'encadrement du crédit est suffisamment sévère pour décourager les bonnes volontés. Elle échappe d'ailleurs à toute planification parlementaire.

La faiblesse des crédits de paiement est dramatique et finalement compromet l'exécution des autorisations de programme.

Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas, même à l'occasion d'un budget d'austérité, sacrifier les infrastructures d'avenir. M. Sordel, dont vous connaissez la modération, l'a clairement exprimé dans le rapport présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Il convient d'envisager, pour remédier aux aléas d'une programmation annuelle, l'émission d'un grand emprunt au bénéfice des équipements agricoles.

Cette opération permettrait de réaliser rapidement la modernisation de nos moyens de production en assurant une augmentation immédiate de la productivité, tout en faisant supporter les charges d'amortissement à plusieurs générations.

C'est la solution, à coup sûr, à moyen terme, mais aujourd'hui, monsieur le ministre, il faut renforcer les autorisations de programme, au moins en ce qui concerne le remembrement.

Vous pouvez encore le faire par amendement avant la fin de cette session. Vous nous avez montré quelles étaient vos possibilités. J'en appelle à votre compréhension.

En répondant favorablement, vous démontrerez au Sénat tout l'attachement que vous portez au monde agricole. Nous vous en remercions. (*Applaudissements des travées de l'U.C.D.P. à la droite.*)

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Monsieur le ministre, vous avez déclaré, au cours de votre intervention, que vous n'acceptiez pas les redites, mais admettez que, dans une assemblée parlementaire, elles sont absolument indispensables.

La chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a voté une déclaration qui commence par cette phrase : « Elle pose solennellement aux pouvoirs publics la question de savoir une bonne fois pour toutes si oui ou non l'agriculture méridionale doit continuer à exister. »

Si l'agriculture de cette région de France est particulièrement menacée — j'y reviendrai — c'est l'agriculture française en général qui subit actuellement une crise profonde. Votre budget, dans sa présentation actuelle, est-il en mesure de combattre cette crise ? Nous ne le pensons pas.

Les rapporteurs, qui appartiennent d'ailleurs tous trois à la majorité, les organisations professionnelles, les parlementaires de la majorité le constatent sous des formes et avec des appréciations différentes, c'est exact, mais, au fil des années — voilà longtemps que nous sommes là — les regrets ou les critiques exprimant l'opinion des paysans se font plus sévères, plus pressants.

La présentation de ce budget relève de la même technique que celle des années passées : celle de l'amalgame de dépenses n'ayant qu'un lointain rapport avec l'agriculture, comme les dépenses sociales, le financement de l'enseignement agricole, celui de l'aménagement du territoire, etc.

Grâce à ce procédé, vous pouvez indiquer que votre budget est passé de 34 milliards de francs en 1976 à 40 milliards en 1977. Or, 57 p. 100 de son total, soit près de 23 milliards de francs, sont consacrés au financement du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je tiens en cet instant à préciser qu'il ne s'agit pas, pour nous, de protester contre les sommes affectées aux interventions de caractère social, mais, compte tenu de leur importance, l'autre partie du budget subit forcément des réductions sensibles.

Le reste est fourni par les cotisations des exploitants et des propriétaires de terre, les taxes sur les produits agricoles et la cotisation incluse dans la T. V. A. payée par les consommateurs, par le versement du fonds national de solidarité et la compensation financée par le régime général de la sécurité sociale. Ces ressources n'ont rien à voir avec le budget général, ni avec celui de l'agriculture pour le financement de ses moyens de production.

On relève également la contribution de la France au budget du Marché commun, de 7,5 milliards de francs, dont une partie alimente des dépenses parasitaires, comme la compensation de la dépréciation de la lire et de la livre.

Finalement, les dépenses dont profite réellement l'agriculture se réduisent à 9,5 milliards de francs au maximum, contre 9,2 milliards de francs en 1976, ce qui se traduit, en pratique, par une diminution de 10 p. 100 en francs constants.

Mais ces 9,5 milliards de francs financent les dépenses des services du ministère, puis diverses dépenses ordinaires concernant l'enseignement agricole, le F. A. S. A. S. A., la prophylaxie animale, etc.

Ces dépenses soustraites des 9,5 milliards, il subsiste en tout et pour tout deux milliards pour les investissements productifs de l'agriculture, comme en 1976, ce qui ampute les crédits de ce budget du montant de l'inflation. J'ajoute que sur ces deux milliards, 800 millions concernent l'aménagement rural qui n'a qu'un rapport lointain avec les activités proprement agricoles. En définitive, le développement des capacités productives de l'agriculture ne dispose que de 1,2 milliard de francs sur les 40 milliards de francs officiels du budget du ministère de l'agriculture.

L'évolution des dépenses ordinaires est aussi marquée par une diminution des crédits réels. Ainsi ceux de l'enseignement agricole n'augmentent-ils en moyenne que de 8 p. 100, c'est-à-dire moins que le taux d'inflation. Il en avait déjà été ainsi en 1976. Mais j'ai entendu tout à l'heure, dans votre exposé, que vous comptiez augmenter les crédits affectés à ces chapitres. La formation professionnelle, pour sa part, ne reçoit qu'une majoration de 5 p. 100, mais il faut tenir compte de ce que vous avez dit il y a un instant à cette tribune.

Les crédits du F. A. S. A. S. A., essentiellement pour l'indemnité viagère de départ, ne progressent eux aussi que de 5 p. 100.

Les opérations de remembrement et d'amélioration foncière reçoivent 8 p. 100 en moins, c'est-à-dire 20 p. 100 de moins en francs constants.

Les crédits des S. A. F. E. R. ne sont pas mieux traités ; ils sont réduits de 13 p. 100, soit 25 p. 100 compte tenu du taux d'inflation.

Les aménagements hydrauliques, dont les orateurs nous ont parlé, sont amputés de 14 p. 100.

Le chapitre de la sélection animale, celui de la prophylaxie, restent stationnaires par rapport à 1976.

La modernisation des exploitations et le financement des plans de développement reçoivent des crédits très faibles.

Les chapitres finançant les moyens de transformation, de stockage et de commercialisation ne comportent qu'un relèvement de 7 p. 100 de leurs crédits.

Quant aux services publics ruraux, la diminution que subit leur financement est de 10 p. 100. Les crédits pour les adductions d'eau sont amputés de 60 p. 100, ceux de l'aménagement des grandes régions agricoles de 20 p. 100 et ceux des zones de montagne de 8 p. 100, notamment pour les indemnités spéciales.

Ces critiques s'adressent également à l'enseignement agricole dont les services administratifs n'ont plus, après l'élaboration des projets budgétaires qu'à « organiser la pénurie » ; les personnels n'en finissant pas d'être en retard d'un statut par rapport à leurs collègues du ministère de l'éducation.

L'avenir de l'enseignement technique agricole est en danger. Son maintien et son développement deviennent une exigence.

Quelles sont, à notre avis, les orientations qui sauveraient l'agriculture française ?

Premièrement, il faudrait garantir un revenu décent et en progression aux agriculteurs par des prix agricoles fondés sur les coûts des moyens de production nécessaires à l'agriculture et sur la diminution de ces coûts ; deuxièmement, il conviendrait d'améliorer les conditions de production des exploitations familiales, d'aider à la modernisation de ces exploitations et au développement de leur coopération volontaire et de résoudre le problème foncier ; troisièmement, il serait nécessaire de créer un cadre de vie nouveau et meilleur pour les paysans et les ruraux par le développement des activités économiques et sociales à la campagne, par ceux de la protection sociale des familles paysannes et des équipements collectifs et individuels et par la possibilité donnée à chacun d'accéder à une instruction générale et professionnelle.

Telles sont les orientations retenues par le projet de sauvetage de l'agriculture présenté par le parti communiste français.

La baisse du revenu agricole, d'après les experts des organisations agricoles siégeant à l'I. N. S. E. E., atteindrait huit milliards de francs. Ce sont les exploitations familiales qui, hélas, en subissent les effets les plus durs.

L'assemblée permanente des chambres d'agriculture indique dans son bilan agricole : « L'agriculture vit sa troisième année consécutive de crise. L'évolution défavorable des prix agricoles à la production, par rapport à celle des prix des biens et services qui sont nécessaires à l'agriculture, a provoqué en 1974 une charge supplémentaire très lourde. Celle-ci subsiste chaque année depuis. Elle n'est toujours pas compensée au niveau des recettes, avec le maintien en France d'un taux d'inflation supérieur à ceux des principaux partenaires économiques.

« Les revenus agricoles de l'an prochain et les possibilités de modernisation de l'agriculture en 1977 sont déjà gravement hypothéqués par les mauvais résultats de 1976 et par l'abaissement du potentiel de la production et de l'élevage bovins. »

Telles sont les réflexions émises par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Après avoir fait une analyse globale de l'évolution du revenu agricole en 1976, cette assemblée ajoute qu'elle couvre des situations différentes selon les régions et les productions, spécialement pour celles qui ne bénéficient pas d'une garantie de prix et qui subissent la concurrence insoutenable d'importations à bas prix, vous y avez fait allusion il y a un instant.

L'énoncé de ces chiffres et les commentaires qui l'accompagnent, m'amènent à reprendre une phrase de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : « Les productions méridionales auront-elles la possibilité de continuer à vivre ? »

Je voudrais, monsieur le ministre, sans qu'il soit question de dégager des solutions essentiellement régionalistes, quoique la situation pour le Midi de la France l'exigerait, attirer votre attention sur la situation du Midi de la France. Vous avez dit, il y a un instant je crois, qu'il est absolument nécessaire, dans l'intérêt de cette population, de se pencher sur cette question avec sérieux. Nous ne voulons pas, quant à nous, qu'on sacrifie cette agriculture viticole, fruitière, légumière, dont on veut faire un moyen d'échange dans des tractations de toute nature destinées à favoriser les grands groupes financiers et industriels, l'application d'accords méditerranéens et l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, dans le Marché commun.

L'agriculture provençale doit vivre. La viticulture est dangereusement endettée. Le revenu enregistre une nouvelle baisse de 6,5 p. 100. Le marché du vin est en difficulté. Plus de huit millions d'hectolitres sont importés, alors que le stock commercial est toujours très important.

Les dernières décisions de Bruxelles concernant l'entrée des vins italiens ne rassureront certainement pas les viticulteurs méridionaux. Aussi faudrait-il arrêter ces importations, accorder des prix rémunérateurs, des garanties de bonne fin, organiser le marché, donner des moyens à l'office interprofessionnel du vin, renoncer à l'arrachage massif, même s'il est facultatif, de vignobles dans le Midi de la France.

Je voudrais également attirer votre attention — vous êtes au courant, j'en suis convaincu — sur les difficultés rencontrées par la riziculture dans le Midi de la France. Va-t-elle s'arrêter, trente-cinq ans après, la belle aventure du riz français commencée entre les deux bras du Rhône ?

Pourquoi, monsieur le ministre, le dernier bilan de la politique agricole commune, établi par la commission européenne, ne consacre-t-il aucune ligne aux fruits et légumes ? Ce secteur n'a jamais été défendu sérieusement. Il a servi, je le répète, à faire des concessions à certains partenaires pour garder certaines de nos positions. Il ne bénéficie donc d'aucune protection communautaire. C'est pourtant un secteur où la France est remarquablement placée alors que l'endettement y devient considérable au niveau des exploitations comme des centres de conditionnement.

C'est le découragement et la colère dans ce secteur. Le soutien des marchés est faible. Il faut faire progresser plus largement le marché intérieur en réduisant certaines de nos importations et prendre place sur des marchés extérieurs d'où nous sommes absents. Si rien n'est fait ou si ce qui est fait est insuffisant, les importations de fruits et légumes pourraient se monter à six ou sept milliards de francs par an. Ce sera alors la mort agricole d'une région.

La politique du Gouvernement, à notre avis, ne fait pas assez pour sauver l'agriculture française et l'agriculture méridionale en particulier. Nous sommes bien obligés de le constater car les résultats sont là.

C'est la raison pour laquelle je vous déclare en terminant, monsieur le ministre, que le groupe communiste ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Brégégère.

M. Marcel Brégégère. Monsieur le président, mes chers collègues, certes, si la magie du verbe pouvait régler les problèmes agricoles, après votre discours, monsieur le ministre, qui a brillé d'un éclat qu'un occitan sait particulièrement apprécier, je dirais tout de suite qu'il n'y a plus de problèmes.

Hélas ! vous nous présentez un budget bien triste pour notre agriculture. Je n'essaierai même pas d'analyser les différents postes, ni de discuter les crédits divers — notre collègue David vient de le faire — car derrière une certaine augmentation qui tend à faire oublier la misère qu'ils cachent, on constate trop bien un profond déséquilibre. Encore une fois, les équipements sont sacrifiés, ce qui revient à dire que l'avenir de l'agriculture française est plus ou moins compromis.

Budget de rigueur ? Budget d'austérité ? Nous dirons que ce budget est peut-être une nouvelle calamité qui s'abat aujourd'hui sur les agriculteurs et qui, demain, ajoutera aux difficultés de notre économie, entraînera notre balance commerciale vers de sombres résultats, accentuera l'exode rural et la désertion de nos campagnes, ce qui condamne toute politique de défense de l'environnement.

Oui, nouvelle calamité qui s'ajoute à trois années de crise, qui s'ajoute à la sécheresse que nous avons subie cet été.

La sécheresse, il faut bien en reparler car elle a fait de grands dégâts, tout particulièrement chez les éleveurs de bovins qui ont perdu en partie une ou plusieurs années de leurs revenus. Bien entendu le consommateur paiera lui aussi un lourd tribut et ce ne seront pas les mesures que vous avez prises, même si elles ne sont pas négligeables, qui pourront contrecarrer les cas les plus catastrophiques. Beaucoup d'agriculteurs devront s'endetter pour sauvegarder leur cheptel et leur source de revenus.

Notre inquiétude est grande en raison du déséquilibre existant sur le marché de la viande.

Je dois dire notre opposition aux décisions de Bruxelles qui tendent à autoriser les importations de viande bovine dans la Communauté pour une durée de dix-huit mois, et le jeu de la clause de sauvegarde n'est absolument pas assuré. Je suis certain, monsieur le ministre, que vous voudrez faire connaître au Sénat votre position sur cet important problème, ainsi que sur celui de la coresponsabilité des producteurs laitiers et sur les autres mesures retenues pour l'assainissement du marché laitier.

Tout dernièrement, dans cette enceinte, répondant aux auteurs de questions orales, vous avez dit à ce sujet que les représentants des organisations professionnelles seraient consultés. Cela veut-il dire en clair qu'ils ne participeront pas aux décisions prises pour assurer la gestion du marché et qu'ils n'auront qu'à payer ?

Nous aimerions aussi savoir — vous y avez fait tout à l'heure une brève allusion — comment s'effectuera la répartition des 38 000 tonnes de viande qui, dans le cadre du G. A. T. T., c'est-à-dire de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, doivent entrer dans la Communauté ?

Je vous pose une autre question, monsieur le ministre : si cette coresponsabilité est retenue, les régions dites défavorisées seront-elles exemptées de la taxe qui pourrait être prévue à cet effet ? Il serait raisonnable de ne pas oublier que les caprices de la nature, jouant sur les surplus et sur la pénurie, touchent tout particulièrement les petits revenus.

Revenons-en à la sécheresse. Je n'entrerai pas dans le détail du processus suivi par le Gouvernement pour assurer une aide aux sinistrés. Comme elle aurait pu être belle, cette solidarité nationale dont on a tant parlé ! Hélas ! elle n'a pas résisté au soleil brûlant d'un été torride.

Un grand emprunt national aurait été compris, un impôt sur la sécheresse est très mal accueilli. En avons-nous entendu des réactions et des comparaisons !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Nous aussi !

M. Marcel Brégégère. Je ne parle pas de celles que vous évoquez tout à l'heure. Je dis simplement que de nombreuses comparaisons ont été faites, et pas toujours sur un ton parfaitement courtois.

J'ajoute qu'une certaine colère se manifeste souvent chez les meilleurs serviteurs des établissements publics au service de l'agriculture ; ils s'élèvent contre les décisions retenues par votre circulaire du 20 octobre qui ordonne le blocage des effectifs, des salaires et la quasi-suppression des promotions.

Je n'ai pas l'intention de discuter ici la méthode qu'il fallait employer pour assurer une indemnisation efficace — emprunt ou impôt — ou le système fiscal à retenir. Ce que nous regrettons amèrement, c'est de voir le fossé qui s'est creusé entre citadins et ruraux, travailleurs des villes et travailleurs des champs. Alors que les feuilles d'impôt-sécheresse arrivent...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Marcel Brégégère. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. La notion d'« impôt-sécheresse » est une invention pure et simple, comme l'a d'ailleurs indiqué tout à l'heure un orateur. Tous ceux qui siègent sur ces bancs savent qu'en droit fiscal français il n'y a pas d'affectation des recettes publiques.

C'est donc par un abus de langage que l'on a qualifié d'« impôt-sécheresse » la contribution, dont le taux est modéré, qui est demandée aux contribuables les plus favorisés. Elle ne concerne, en effet, que 3 millions de foyers sur les 18 millions de foyers fiscaux et les 12 ou 13 millions de foyers acquittant l'impôt sur le revenu que compte la France.

Vous me permettrez d'ajouter, monsieur Brégégère, que, comme l'a très bien dit tout à l'heure M. Sordel, les 5 500 millions de francs qui étaient inscrits dans le premier projet de loi de finances rectificative qui vous a été soumis au cours de la présente session d'automne faisaient partie d'un « collectif » de 9 300 millions de francs. Le prochain « collectif » portera sur 8 milliards de francs, dont 4 milliards de francs pour les entreprises nationales. Personne ne songe à affecter, aux entreprises nationales, par exemple, la contribution financière qui a été demandée dans le souci de maintenir autant que faire se pouvait la tenue du franc sur les marchés des changes. On pourrait tout aussi bien dire : « impôt-entreprises nationales ». La formule « impôt-sécheresse » est commode. C'est une idée qui est venue à l'esprit de certains, qui a été reprise par d'autres, mais qui, je le répète, ne correspond pas à la réalité. Elle a fait suffisamment de ravages dans l'opinion publique, tant rurale que citadine, pour que je me réjouisse de l'occasion que vous m'avez donnée, monsieur Brégégère, de mettre les choses au point.

M. Marcel Brégégère. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je supprime l'impôt-sécheresse, mais la facture n'en reste pas moins à payer.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. J'en conviens !

M. Marcel Brégégère. Hélas ! les agriculteurs sont bien obligés de reconnaître que le grand espoir de la solidarité nationale dont on avait tant parlé ne s'est pas concrétisé.

Il faut bien dire que cette imposition, qu'elle soit d'une nature ou d'une autre, n'est pas particulièrement appréciée. Sans doute, les raisons de grogne de ceux dont les ressources et les moyens ne sont pas contestables peuvent s'expliquer. Mais ils doivent comprendre l'inquiétude, l'impatience et peut-être aussi certaines colères du monde paysan.

Le monde paysan s'irrite de l'incompréhension dont il est l'objet et se considère, qu'on le veuille ou non, comme le mal-aimé d'une société qui lui doit tant.

Il faut bien que chacun comprenne en France qu'il faut, contre vents et marées, développer la production agricole et intensifier son exportation pour payer nos importations de pétrole puisque nous manquons de matières premières pour satisfaire nos besoins en énergie.

M. Léon David. Pourquoi a-t-on fermé les puits de mine ?

M. Marcel Brégégère. Victimes de l'inflation comme tout un chacun, les agriculteurs ont vu leur revenu baisser de 10 p. 100 en 1974 et celui-ci ne s'est pas relevé en 1975. Ils ont assuré, malgré tout, l'approvisionnement des consommateurs et réglé, jusqu'à ce jour, la plus grande partie de la facture du pétrole.

C'est pourquoi nous affirmons qu'un effort de solidarité plus grand que celui que l'on nous offre est peut-être indispensable. Il faut penser aux jeunes agriculteurs dont vous avez tant parlé, monsieur le ministre, qui sont particulièrement endettés et qui ont beaucoup souffert.

Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter l'exode rural qui risque de s'accroître et tout faire pour maintenir notre cheptel bovin, car il est indispensable pour conserver notre marché intérieur et les marchés extérieurs.

Tenant compte des problèmes posés par la politique agricole commune, l'exposé que vous nous avez fait sur ce sujet, monsieur le ministre, a été particulièrement intéressant et nous a éclairés sur de nombreux points — il convient d'analyser brièvement ceux qui sont posés par l'équilibre du marché, par les prix et les structures dont on parle tant, avec plus ou moins de bonheur.

En la matière, toute affirmation péremptoire est ou sera remise en question par les fluctuations monétaires et par le jeu des montants compensatoires.

Les montants compensatoires mettent en danger l'Europe verte. Correctifs au départ, ils sont à l'origine du déséquilibre des monnaies. Ils sont aujourd'hui tellement complexes dans leur exécution qu'ils créent l'anarchie dans les échanges de produits agricoles. On arrive, ô paradoxe ! à subventionner les importations alimentaires d'un grand pays, qui sont actuellement de l'ordre de 38,5 p. 100.

En réalité, la politique agricole commune est chargée d'assurer la sécurité des subsistances dans les meilleures qualités, aux meilleurs prix, d'exporter le plus possible et d'importer le moins possible. Il convient, pour cela, de bien distinguer les produits suivant qu'ils font l'objet de marchés mondiaux ouverts ou d'échanges internationaux.

Je laisse de côté les problèmes que vous avez déjà traités, monsieur le ministre, me contentant de dire qu'il faut favoriser le développement d'une industrie alimentaire capable de polariser et d'animer la production et de valoriser les produits en favorisant le système coopératif partout où son développement est insuffisant et dans un souci concret d'aménagement du territoire.

Mais ce bilan global favorable cache des lacunes ou des erreurs qui sont graves et qui peuvent encore s'aggraver.

L'inégal traitement des différents produits correspond sans doute à des réalités objectives, mais il aggrave les inégalités qui existent entre les différentes régions et les différentes structures.

La pratique du système des prix garantis favorise d'autant plus un producteur qu'il produit plus, mais elle n'apporte qu'une aide insuffisante aux petits agriculteurs, accélérant leur disparition. La garantie apportée, plus forte pour certains produits, moins forte pour les productions animales, bovines en particulier, pénalise certaines régions et, dans ces régions, les exploitations familiales de polyculture qui constituent une réalité essentielle de notre paysage et de notre civilisation.

La perspective dans laquelle s'inscrit l'Europe — vous nous avez dit que les organisations professionnelles s'en inquiétaient, mais le Sénat tout entier et les parlementaires européens s'en

inquiètent aussi — avec l'admission du Portugal et de la Grèce, la convention de Lomé, les accords privilégiés du Maghreb, perspective qu'il ne s'agit pas de contester au plan politique, comporte une menace redoutable pour nombre de produits — vin, fruits, légumes — et pour nombre de régions méridionales. Le fait que les décisions politiques aient été prises sans même qu'aient été étudiés sérieusement les moyens de faire face à leurs conséquences est révélateur des faiblesses de la politique agricole commune.

Dans le domaine des structures, l'objectif est de mettre en place un réseau d'exploitations familiales où l'équilibre des facteurs de production — travail, outils, terre — assure le meilleur emploi possible de chacun d'eux et donc leur plus haute rentabilité possible.

Pour obtenir ce résultat, il convient d'affirmer que priorité doit être donnée à l'exploitation en tant que réalité humaine et économique.

Restant sur le terrain des calamités, et à la suite des violents orages qui se sont abattus sur les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, le long du littoral de l'Atlantique, et sans doute ailleurs aussi, je reviendrai encore une fois sur les conditions dans lesquelles sont indemnisées les victimes des calamités atmosphériques, nonobstant, bien entendu, le problème dont je viens de parler, car il a présenté un caractère tout à fait exceptionnel.

L'objectif à atteindre est bien celui d'assurer une indemnisation normale aux victimes par un système d'assurance à trouver et par une indemnisation plus rapide. Je sais que ce n'est pas simple, car en cas d'accidents il faut indemniser les victimes malheureuses. Il faut éviter ceux, toujours les mêmes, qui jouent avec l'assurance. La discrimination est difficile, délicate, mais des mesures peuvent être trouvées, car « en France, on a des idées » !

Demeurons un instant sur le problème de la sécheresse et sur l'insuffisance des crédits d'équipement, notamment en matière d'hydraulique. Il n'est guère admissible qu'un déficit pluviométrique, si exceptionnel soit-il, puisse entraîner, dans des pays très développés, des conséquences aussi sensibles. Or, même si l'on admet qu'une telle sécheresse a peu de chances de se reproduire, ce qui n'est pas évident, l'augmentation des consommations d'eau, à elle seule, est de nature à renforcer cette vulnérabilité.

C'est ainsi qu'en agriculture une extension importante des périmètres irrigués est nécessaire afin précisément d'assurer la sécurité des producteurs devant les irrégularités climatiques. Je soulignerai qu'en 1975 la sécheresse a fait perdre à la France, par rapport à l'année précédente, 20 millions de quintaux de maïs, faute d'irrigation.

Fort heureusement, face à ces besoins en forte croissance, les ressources en eau apparaissent, pour un avenir prévisible, comme potentiellement suffisantes à la condition de les aménager.

Un mot encore, pour ne pas passer sous silence la nécessaire formation professionnelle, un peu délaissée en agriculture, comme l'ont dit presque tous les orateurs qui m'ont précédé, ainsi que le marasme dans lequel végètent certains lycées agricoles — par exemple celui de mon département — dont les équipements d'internat ne leur permettent pas de recevoir tous les jeunes gens, et surtout les jeunes filles, qui voudraient y entrer.

J'insiste au sujet des jeunes filles car, si l'on veut garder les jeunes gens à la campagne, il faut apprendre à leurs futures femmes à connaître la terre où s'épanouiront leurs familles.

Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai été trop long. Veuillez m'en excuser, mais le sujet est passionnant.

Monsieur le ministre, j'ai essayé d'être objectif et réaliste, en particulier en renonçant à parler de « l'impôt sur la sécheresse », car j'ai parfaitement compris ce que vous vouliez dire. Mais, que voulez-vous, on se laisse influencer par ce qu'on lit tous les jours.

Bien entendu, ce n'est pas votre personne que nous mettons en cause ; c'est le fait que votre budget ignore les exigences les plus élémentaires qui sont nécessaires pour assurer l'indépendance de notre pays.

Ce n'est pas à vous que je rappellerai que si les exploitants agricoles veulent vivre et faire vivre normalement les Français, faciliter l'équilibre de notre balance commerciale, ils doivent

suivre les exigences du progrès technique, s'équiper, se moderniser, produire plus pour faire face à des coûts toujours plus élevés. C'est une obligation pour eux s'ils veulent survivre dans cette compétition mondiale acharnée qui leur est imposée.

Votre budget, hélas, ne peut répondre à une politique cohérente car, encore une fois, comme toujours, l'agriculture devra s'incliner devant les exigences d'une politique économique générale. Ce seront ses enfants, aussi bien ceux qui quittent la terre que ceux qui y resteront, qui paieront les difficultés engendrées par cette politique que nous ne considérons pas comme bonne. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture pour 1977 se présente dans des conditions particulièrement difficiles en raison, d'abord, de la sécheresse qui a frappé une grande partie des exploitants agricoles de France, en raison, aussi, de l'inflation, laquelle pose évidemment un problème primordial.

Néanmoins, on doit vous savoir gré des efforts du Gouvernement pour pallier dans la mesure du possible les effets néfastes de la sécheresse, dans les régions d'élevage spécialement. On doit vous savoir gré également, monsieur le ministre, de vos efforts pour nous présenter ce budget, sachant que les dotations du B. A. P. S. A. et du F. E. O. G. A., ainsi que les bonifications d'intérêts représentent plus des trois quarts de l'ensemble du budget, sachant, aussi, que vous avez dû prévoir de mener à bien les programmes d'action prioritaires.

Sans perdre de vue les problèmes de l'agriculture sur le plan national — et qui se retrouvent, je pense, dans les régions comparables — qu'il me soit permis d'évoquer quelques questions essentielles qui se posent, en particulier dans certains départements de montagne où l'élevage reste l'activité économique occupant encore la majorité de la population active. A ces questions, je serais heureux que vous puissiez m'apporter une réponse.

Pour ma part, c'est sur deux points particuliers que je me permets d'attirer votre attention, monsieur le ministre.

Sur le premier, je vous ai d'ailleurs posé une question écrite, mais son importance économique me paraît telle que je crois devoir y revenir ici, ne serait-ce que pour l'actualiser.

Il s'agit d'un problème concernant la politique communautaire, en particulier nos exportations sur l'Italie. La France, en effet, exporte vers ce pays un nombre important de bovins « maigres ». Depuis avril 1976, le système de « dépôt-caution », mis en place par le Gouvernement italien oblige les importateurs de ce pays à déposer en banque, pour une période de six mois, une somme représentant 50 p. 100 de leurs besoins en devises. L'aide des banques françaises avait permis de trouver une solution. Malheureusement, le gouvernement italien a pris un certain nombre de mesures qui remettent tout en cause.

En effet, il a décidé, premièrement, d'appliquer au « dépôt-caution », depuis le 15 octobre 1976, un intérêt négatif de 0,50 p. 100 par mois; deuxièmement, de relever le taux d'escompte de 12 à 15 p. 100, avec obligation pour les exportateurs italiens de convertir immédiatement en liras leurs recettes en devises; troisièmement, d'instituer, depuis le 20 octobre, une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les achats de toute devise étrangère effectués notamment par les importateurs.

Un tel état de fait est fort préoccupant pour nos éleveurs qui avaient développé, depuis quelques années, une activité importante, en particulier en sélectionnant certaines variétés obtenues à partir de croisements précis.

De plus, il est vraisemblable que nous allons éprouver les mêmes ennuis à l'occasion de l'exportation de fromages à destination de l'Italie.

La Communauté européenne ou les pouvoirs publics français envisagent-ils des mesures de compensation, à défaut, en raison des règlements communautaires, de pouvoir engager un duel analogue à celui du cognac et des dindons, auquel vous avez fait allusion tout à l'heure ?

Un deuxième problème paraît assez préoccupant — le rapporteur pour avis, M. Tinant, s'est attentivement préoccupé de cette question. Il s'agit, dans le cadre de l'enseignement agricole, des besoins importants de certains établissements, surtout des établissements spécialisés tels que les écoles d'industrie laitière, les lycées agricoles, les collèges agricoles, dont les besoins, tant au point de vue investissement qu'à celui du fonctionnement, paraissent insuffisamment dotés dans ce budget.

Les missions des services d'agronomie sont multiples : enseignement agricole public, enseignement agricole privé, formation professionnelle agricole pour les jeunes et les adultes, formation de base et recyclage permanent, apprentissage agricole. Il s'y ajoute des tâches administratives et des tâches de développement agricole.

Pour ce qui est du personnel en fonctions dans les établissements d'enseignement, le ministère de l'agriculture détermine les besoins en personnel technique, mais la dotation théorique n'est pas couverte. Il reste des postes vacants alors que de nombreux techniciens et ingénieurs sont en chômage.

Si la dotation pour les besoins d'enseignement est prévue, le personnel qui devrait être affecté par le ministère de l'agriculture aux autres missions se trouve être le personnel d'enseignement, déjà insuffisant et non préparé.

Je ne vais pas, dans un débat de politique générale, vous parler de problèmes locaux. Il me suffit de dire que, dans un département que je connais bien, il manque, pour ce seul enseignement, sept ou huit ingénieurs d'agronomie, un directeur adjoint, etc.

Pour ce qui est de l'équipement, nous disposons d'établissements de formation d'adultes et d'apprentis dans le cadre de l'agriculture; il s'agit d'établissements modernes importants tels que des écoles de laiterie ou des lycées agricoles. Mais il leur manque des centres communs pour la formation des apprentis. De plus, dans certaines sous-préfectures, la formation professionnelle est assurée dans des locaux dont le moins qu'on puisse dire est qu'il vaut mieux que la commission de sécurité n'y mette pas son nez !

De même que mon prédécesseur à cette tribune, j'insiste au sujet de l'enseignement agricole féminin en demandant notamment la création d'internats pour filles qui, au besoin, seraient annexés aux lycées agricoles et aux écoles nationales d'industrie laitière.

Les maisons familiales sont également dans une situation difficile : la part de subvention des ministères dans leur budget est passée de 30 à 25 p. 100, et ce sont les familles qui supportent la différence.

J'ai entendu tout à l'heure, monsieur le ministre, les apaisements que vous avez bien voulu apporter; j'espère qu'ils seront suivis d'effets.

Nous avons eu la satisfaction, hier, d'entendre M. le ministre de l'éducation énumérer un certain nombre de mesures en faveur des zones rurales : abaissement au-dessous de douze élèves du seuil de fermeture des classes uniques; maintien privilégié des écoles de villages — il existe 3 000 classes rassemblant moins de douze élèves —; programme de création de petits collèges ruraux; amélioration des transports scolaires allant jusqu'à envisager l'achat de petits cars; augmentation du nombre des bourses, notamment en faveur des enfants d'agriculteurs victimes de la sécheresse.

Mais bien d'autres problèmes encore mériteraient d'être examinés; je pense, par exemple, à la brucellose. Les indications qui nous ont été fournies et par nos rapporteurs et par vous-même répondent, je crois, à notre souci.

Toutes ces mesures sont importantes, mais encore insuffisantes si nous voulons retenir à la terre, à nos montagnes, ces jeunes pleins de foi dans leur profession d'agriculteur, mais aussi les jeunes femmes dont la vie dans la solitude et la rigueur du climat de montagne mérite qu'on essaie d'en améliorer les conditions.

Si je me suis permis d'insister quelque peu sur cette question, c'est qu'il est primordial pour la vie de nos régions d'élevage et de nos régions agricoles de montagne de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser l'enseignement agricole, la fixation des jeunes, le développement et la modernisation de l'agriculture dans le cadre de l'exploitation familiale.

Je sais, monsieur le ministre, toute l'importance que vous y attachez et je suis persuadé que, dans la mesure du possible et dans la limite des crédits de ce budget, vous vous efforcez d'y parvenir.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, et vous avez toute notre confiance, celle, en particulier, de nos collègues du groupe des républicains indépendants et d'action sociale qui vous apporteront leurs suffrages. (*Applaudissements.*)

M. Maurice Vérillon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. de la Forest.

M. Louis de la Forest. Permettez-moi, monsieur le ministre, quelques réflexions très brèves sur certaines parties de votre budget intéressant les équipements collectifs et l'enseignement agricole, réflexions d'autant plus brèves que ces problèmes ont été excellemment évoqués par nos rapporteurs, dont je partage pleinement les observations et les craintes qu'ils ont exprimées.

L'année 1976 va, dans quelques jours, arriver à son terme, et si les moments que nous vivons actuellement sont caractérisés par une importante pluviosité, on peut néanmoins affirmer, sans se tromper, qu'elle aura été l'année du soleil et de la chaleur avec, pour certains, des conséquences heureuses et, pour d'autres, l'année de la sécheresse avec des conséquences particulièrement malheureuses.

Année de la sécheresse, c'est du moins l'appellation que lui donnent et lui donneront dans les mois et les années à venir les agriculteurs de notre pays, tout particulièrement ceux de l'Ouest de la France lorsqu'ils seront amenés à l'évoquer, se souvenant des difficultés de toutes sortes que le manque de pluie a occasionnées à leur exploitation, à leur élevage, mais aussi à leur foyer. Je pense spécialement à ces régions de France où l'habitat étant particulièrement dispersé, le problème de l'adduction d'eau n'est que partiellement résolu, malgré les efforts importants entrepris par l'Etat et les départements.

Oui, monsieur le ministre, ceux dont les demeures ou les exploitations ne sont pas encore raccordées à un réseau de distribution d'eau se souviendront des kilomètres parcourus pour aller chercher plusieurs fois par semaine, souvent chaque jour, avec des moyens peu appropriés, une eau de qualité médiocre, pour ne pas dire plus, que les sources tarées et les puits asséchés refusaient de leur fournir.

Oui, pour ceux-là plus encore que pour les autres, l'année 1976 fut l'année de la sécheresse, de cette sécheresse qui a brutalement rappelé l'importance de l'eau dans notre pays.

Oui, ceux-là, les ruraux qui ont le bonheur d'être raccordés à un réseau de distribution d'eau, apparaissaient comme des privilégiés.

Maintenant, après avoir attendu avec une certaine patience de bénéficier du même privilège, ils s'inquiètent — et nous en font part — de savoir, à partir de la triste situation qu'ils viennent de connaître, quand ils pourront bénéficier des mêmes avantages.

Je vous avoue que nous avons espéré, avec eux, que, tenant compte de cette situation, le Gouvernement entreprendrait un effort tout particulier cette année pour répondre à ce désir bien naturel, et de plus en plus profondément ressenti par nos populations rurales, de pouvoir bénéficier de cet équipement plus que jamais nécessaire à la qualité de la vie à laquelle elles aspirent très justement.

Or il est certain qu'en cette année 1977, étant donné les crédits inscrits à votre budget, monsieur le ministre, et malgré les apports extérieurs dont il a été fait état aujourd'hui, le rythme des réalisations d'adduction d'eau va se ralentir très sérieusement, d'autant que, dans le courant de l'été, et à cause de cette fameuse sécheresse, une partie des crédits ministériels de 1976 ont dû souvent être affectés à une destination autre que celle qui était prévue, comme les divers travaux destinés à renforcer les ressources en eau de certains syndicats déficients par des opérations de captage ou par la mise en place de canalisations de liaison avec des syndicats plus riches.

Si je prends l'exemple de l'Ille-et-Vilaine, département que je connais bien, plus de 4 160 000 francs ont ainsi dû être consacrés à ces opérations de dépannage.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à MM. les directeurs départementaux de l'agriculture et à leurs collaborateurs, pour l'activité et les efforts d'imagination qu'ils ont dû déployer en cette période difficile de l'été dernier afin de répondre aux demandes souvent pressantes des diverses collectivités.

Aux difficultés inhérentes au manque d'eau qu'ont connues, cette année, certains agriculteurs ou habitants de nos campagnes, sont venues, pour quelques-uns, s'en ajouter d'autres qui sont dues à des insuffisances dans la distribution du courant électrique et qui ne manqueront pas de se multiplier si vous ne palliez pas leurs conséquences par des renforcements des réseaux existants.

En effet, si je souhaite particulièrement une réanimation des zones rurales, si chaque maison qui s'y construit, chaque artisanat qui s'y installe ou s'y développe nous permettent d'espérer que ce but sera atteint, si chaque agriculteur qui modernise son exploitation et ses équipements nous donne l'espoir de meilleures

conditions de vie et de travail pour les siens, tous ces éléments constitutifs d'une revitalisation de nos zones rurales créent, au niveau de la distribution du courant électrique, de nombreuses difficultés, car une surcharge des réseaux empêche souvent le fonctionnement normal de ces machines ou de ces équipements achetés au prix de sacrifices financiers importants.

Nous nous trouvons souvent, monsieur le ministre, devant une situation assez paradoxale. E. D. F. déploie de grands efforts de persuasion pour inciter les Français à s'équiper en matériels électriques mais il ne peut plus ensuite en assurer le bon fonctionnement. De telles situations se constatent souvent et elles seront encore plus nombreuses demain en zone rurale, si des moyens ne sont pas mis en œuvre pour procéder, le plus rapidement possible, au renforcement des réseaux existants, si les moyens financiers mis à la disposition des syndicats départementaux d'électrification sont insuffisants et si votre ministère ne leur apporte pas un plus large concours que celui qui est promis cette année et dont la faiblesse risque de provoquer, dans les mois à venir, de graves difficultés dans nos zones rurales, menacées d'être ainsi victimes des efforts d'équipement et de modernisation pourtant indispensables entrepris par ceux qui ont accepté d'y vivre et par leurs élus.

Nous savons, monsieur le ministre, que, comprenant les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans ce domaine de l'eau et dans celui de l'électricité, vous serez demain avec nous pour tenter de leur apporter les solutions que nous attendons.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen de votre budget, vous entretenir d'un problème déjà plusieurs fois évoqué et qui intéresse particulièrement nos régions de l'Ouest, c'est celui du fonctionnement de l'enseignement agricole privé.

Je sais qu'il a fait l'objet de votre part d'une attention toute particulière. Vous venez de nous en donner aujourd'hui encore la preuve. Mais les responsables de cet enseignement, qui représente, dans notre région Bretagne, plus de 80 p. 100 de l'enseignement agricole, étaient hier inquiets, malgré les améliorations que les amendements déposés par le Gouvernement avaient apportées.

Les assurances que vous venez de nous donner n'apaiseront que très partiellement leurs inquiétudes.

En effet, monsieur le ministre, la signature d'une convention, au mois de février dernier, entre votre ministère et le conseil national de l'enseignement privé, avait suscité beaucoup d'espoir car cet enseignement en retirait, pour lui et la majorité des établissements à temps plein, l'assurance pour l'avenir d'un fonctionnement normal et la certitude de pouvoir, par un réajustement progressif des traitements donnés à leurs maîtres, des salaires dignes de leur travail et de leur compétence.

Or, la déception a été à la mesure de cet espoir lorsqu'a été connu, par les responsables et par les enseignants, le projet de budget de l'enseignement agricole, même après les corrections que vous y avez apportées, monsieur le ministre, grâce — et je veux ici vous en rendre hommage — à votre compréhension et à votre ténacité. Mais ce budget ne traduit qu'imparfaitement les engagements pris par le Gouvernement à l'occasion de la signature de ces conventions.

Particulièrement attachées à cet enseignement agricole privé pour tout ce qu'il apporte au monde rural, grâce à la qualité et au dévouement de ses enseignants, grâce à des méthodes pédagogiques parfaitement adaptées aux besoins de chaque région — méthodes qui assurent une excellente préparation à l'exercice de la profession d'agriculteur, d'ingénieur ou de technicien de l'agriculture — nos populations rurales comptent sur vous, monsieur le ministre, pour que vous leur donniez, dans le cadre des conventions existantes, les moyens leur permettant de connaître ce niveau normal de fonctionnement et d'investissement que ne semble pas assurer le présent budget.

M. Michel Yver. Monsieur de la Forest, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis de la Forest. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Yver, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Yver. Monsieur le président, je vous remercie de bien vouloir me donner la parole et je suis très reconnaissant à mon ami, M. de la Forest, de me permettre de l'interrompre.

Rassurez-vous, mes chers collègues, mon groupe a droit à quarante-cinq minutes de parole et ma brève intervention, jointe à celle de mon ami de la Forest, ne parviendra pas à épuiser le temps qui nous est imparti.

Vous me permettez, monsieur le ministre, d'insister encore sur l'enseignement agricole puisque mon département compte de très nombreuses maisons familiales rurales dont les frais de gestion ne cessent d'augmenter.

Le crédit supplémentaire de 12 millions de francs que vous avez accordé à l'Assemblée nationale est loin d'être suffisant, car, pour tenir les engagements pris, c'est un crédit supplémentaire de 40 millions qui serait nécessaire.

J'espère, monsieur le ministre, que, poursuivant sur votre lancée, vous accorderez au Sénat qui vous a écouté tout à l'heure avec l'attention que méritait votre excellent exposé, un crédit supplémentaire substantiel et, par avance, je vous en remercie.

Je profite encore de l'amabilité de M. de la Forest pour appeler votre attention, monsieur le ministre, sur un problème que vous connaissez bien, qui est propre à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Il est indispensable de donner à cet éminent établissement, de rayonnement international, les moyens propres à permettre la scolarisation de la seconde promotion entrée cette année.

Il est essentiel d'assurer la rénovation de l'école, conformément au plan qui vous a été présenté et qui, si mes renseignements sont exacts, a été accepté par la commission de coordination.

Nous estimons, en effet, qu'il y a lieu d'accorder un crédit supplémentaire de un million de francs si vous entendez — mais je sais que vous le voudrez — assurer, dans des conditions normales, la rentrée de 1977.

Je préfère vous demander, à la faveur de cette courte interruption, un crédit supplémentaire plutôt que de le solliciter par voie d'amendement, vous devinez pourquoi, car je sais que, si vous le pouvez, vous tiendrez le plus large compte de mes observations en ce qui concerne l'enseignement agricole et la rénovation urgente de l'école nationale vétérinaire d'Alfort. Je vous en remercie très vivement à l'avance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Louis de la Forest. Pour en terminer, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur un problème qui pourra faire sourire nombre de mes collègues, mais qui présente un certain caractère de gravité, un problème qui n'intéresse pas directement votre budget mais qui mérite que, dans un avenir proche, vous envisagiez les moyens propres à en assurer la solution; je veux parler de ce que certains appellent déjà un fléau, fléau dont souffrent depuis quelques années nos régions de l'Ouest, particulièrement la Bretagne, et dont l'extension rapide risque de provoquer d'importants dégâts aux exploitations agricoles.

Vous vous demandez bien, les uns et les autres, de quoi il s'agit. Je veux parler du problème posé par les étourneaux... (*Rires*) ... ou sansonnets dont le nombre augmente chaque année, qui provoquent de nombreux dégâts car ils n'épargnent rien: arbres fruitiers, mais champs nouvellement ensemencés.

Ces oiseaux migrateurs, qui nous arrivent à l'automne pour nous quitter en fin d'hiver, élisent domicile dans les bois qui leur servent de dortoirs et envahissent par millions — je dis bien par millions — dès le lever du jour les terres situées aux alentours de ces bois, provoquant les dégâts dont je viens de parler.

Des procédés acoustiques semblent avoir été mis au point pour disperser ces nuisibles. Mais ce système, paraît-il très efficace, ne résout pas le problème, il ne fait que le déplacer, si je puis m'exprimer ainsi, puisqu'il aboutit à se débarrasser de ces oiseaux en les envoyant vers d'autres lieux ou plutôt vers d'autres régions souvent proches des premières où, choisissant un domicile plus tranquille, ils exerceront de nouveau leurs ravages.

Les agriculteurs victimes de ces oiseaux, qui semblent goûter particulièrement la douceur de notre climat et nous rendent visite chaque année en plus grand nombre, souhaitent que soit entreprise par votre ministère une étude aboutissant à la mise en place de moyens techniques propres à les débarrasser de ce nouveau mais très sérieux péril.

Je me permets ici d'être leur interprète; les oiseaux sont les amis des agriculteurs, et souvent leurs alliés, mais ceux-là leur ont déclaré la guerre et il est temps de mettre fin à leurs tristes exploits.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je me suis permis de présenter à l'occasion de la discussion, devant notre assemblée, de votre budget que je voterai en vous assurant de toute ma confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout a déjà été dit ou presque sur le budget du ministère de l'agriculture pour 1977, tant par les rapporteurs que par vous-même, monsieur le ministre, et par les orateurs qui m'ont précédé.

Personnellement, je ne trouve pas ce budget négatif, malgré les critiques dont il peut être l'objet.

Je tiens à souligner que, compte tenu en particulier de la crise traversée cette année par l'économie française, ce budget me paraît satisfaisant en fonction de ses choix.

D'abord, il progresse de 18 p. 100 contre 13 p. 100 environ pour l'ensemble des dépenses de l'Etat. Il faut constater que, le budget de la défense mis à part, votre budget, monsieur le ministre, est mieux loti que tous les autres.

M. Jacques Eberhard. Il ne faut pas exagérer!

M. Michel Kauffmann. Certes, la progression touche essentiellement aux dépenses sociales, mais peut-on s'en plaindre? N'est-il pas nécessaire d'évoluer vers la parité sociale de l'agriculture avec les autres secteurs socio-professionnels et d'améliorer, d'année en année, le sort des personnes du troisième âge de l'agriculture, c'est-à-dire des retraités qui, pour ce qui est de leurs rentes, ont beaucoup de retard à rattraper?

Les dépenses de soutien des marchés progressent, elles aussi, de plus de 28 p. 100 et cela est capital pour le maintien, voire l'amélioration, du revenu de l'agriculture. Celles destinées aux bonifications d'intérêt augmentent de 10 p. 100. Les mesures d'installation des jeunes sont maintenant étendues à l'ensemble du territoire — il faut le souligner — ainsi que celles favorisant la « décohobitation ».

Les crédits consacrés à la recherche et à l'I. N. R. A. sont en augmentation, ainsi que nous le demandions depuis plusieurs années.

La contrepartie de ces augmentations, c'est la stagnation, voire la régression, des crédits d'équipement. C'est ainsi que ceux des services publics ruraux diminuent de 31 p. 100, ceux des aménagements fonciers de 35 p. 100 et ceux des eaux et forêts de 25 p. 100.

Monsieur le ministre, je comprends bien que le budget de l'agriculture, comme celui de l'Etat, n'est pas extensible à volonté et que sa physionomie procède d'un choix qu'il faudra naturellement revoir et infléchir l'année prochaine, de façon à donner à l'agriculture tous les nouveaux équipements dont elle a besoin.

Cela dit, l'avenir de l'agriculture française est conditionné par trois priorités: la formation des hommes, l'amélioration des structures et tout ce qui concerne les produits agricoles depuis leur production, leur transformation jusqu'à leur mise sur le marché. Or, c'est dans ces trois domaines précisément qu'aujourd'hui le bât blesse.

L'enseignement agricole, facteur essentiel de la formation des futurs chefs d'exploitation, ne dispose pas, je le crains, des moyens nécessaires malgré la rallonge de crédits qui a été accordée.

Les crédits de rémunération du personnel et ceux devant permettre la création d'emplois nouveaux sont encore insuffisants, tant en ce qui concerne l'enseignement général que l'enseignement technique. Dans le département du Bas-Rhin, par exemple, la fermeture des classes de quatrième et de troisième du cycle court réduit l'importance de l'enseignement agricole en diminuant les filières du brevet de technicien agricole et du brevet d'études professionnelles agricoles pourtant si utiles. Un nombre important d'élèves inscrits dans ces classes n'auront pas accès à l'enseignement agricole. C'est dommage!

Par ailleurs, nous constatons un peu partout que faute de créations de postes il est impossible d'assurer un enseignement conforme aux programmes, notamment en langues, et un fonctionnement normal des internats que fréquentent 80 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole.

Les prix des pensions, jusqu'à présent, n'ont pas été augmentés comme au ministère de l'éducation. Pourront-ils l'être maintenant grâce aux rallonges de crédits de bourses que vous nous avez annoncées?

Quant aux crédits d'investissement, ils ne permettent pas, très souvent, de construire les bâtiments d'exploitation sur des terrains offerts par les départements d'exploitation sur des terrains offerts par les départements ni d'effectuer les travaux normaux

de réparation ; je ne parlerai pas du renouvellement du matériel nécessaire à l'enseignement. La situation sera-t-elle différente grâce au supplément de crédits accordé ?

Il serait opportun, je crois, monsieur le ministre, que vous nous fassiez part, un jour prochain, de vos conceptions en matière d'enseignement agricole. Un débat sur ce sujet serait des plus utiles. L'amélioration des structures est, pour l'agriculture d'une grande partie de la France, et pour l'Alsace en particulier, la condition première de tout progrès. La nécessité du remembrement est trop connue pour que j'y insiste. Or, que constatons-nous dans le présent budget ? Les crédits destinés à l'aménagement foncier diminuent globalement de 35 p. 100. Certains postes sont encore plus touchés : les crédits affectés au remembrement sont en diminution de 40 p. 100 et les S. A. F. E. R. voient leurs dotations diminuer de 20 p. 100. Tout cela, j'espère, n'est que provisoire.

Dans la région que je représente, un tiers des communes inscrites au programme de 1977 ne pourront pas être remembrées ; les conséquences pour l'Alsace, qui détient le record national du morcellement, en seront particulièrement graves sur le plan de la réalisation du programme régional de développement qui prévoyait, en hypothèse basse, l'achèvement du remembrement en dix ans.

Dans le département du Bas-Rhin, un effort particulier avait été entrepris, avec le concours du C. N. A. S. E. A., dans deux régions défavorisées — l'Alsace bossue et le pays de Wissembourg — où le remembrement constitue l'élément essentiel d'un ensemble d'interventions qui devraient améliorer les structures d'exploitation dans le cadre de deux opérations groupées d'aménagement foncier que vous nous aviez accordées.

Les S. A. F. E. R., après s'être cantonnées dans des actions de « police de la terre », s'étaient délibérément engagées, depuis deux ans, dans des actions d'aménagement indispensables pour préserver les terres agricoles dans une région à forte urbanisation. Le ralentissement du remembrement, qui vient juste après l'action de coordination entreprise, est un peu décevant. Mais j'espère qu'il n'est, lui aussi, que provisoire.

La production, la transformation et la mise sur le marché des produits agricoles sont, avec la formation des hommes et l'aménagement des structures, les secteurs clés de tout progrès induit par les choix précédents en agriculture.

En ce qui concerne l'amélioration des produits et la gestion, je n'évoquerai que le rôle capital joué ces dernières années par les actions de développement menées par les chambres d'agriculture, à travers leurs services d'utilité agricole. Je tiens à rendre ici un hommage public aux conseillers agricoles en place qui, dans leur grande majorité, s'acquittent de leur mission avec dévouement et efficacité.

Ces actions ont toujours été grandement aidées par les moyens que l'association nationale pour le développement agricole a pu mettre à la disposition des chambres d'agriculture. Or, aujourd'hui, cet organisme se trouve pratiquement en état de cessation de paiement et il disparaîtra si des solutions adéquates ne sont pas rapidement trouvées pour son financement.

Vous savez ce qu'il en est, monsieur le ministre ; vous connaissez les demandes des organisations professionnelles. Peut-être pourriez-vous dire au Sénat ce qu'il en est aujourd'hui de ce budget.

Naturellement, une fois la solution trouvée, il sera encore indispensable que, chaque année, pour faciliter la gestion des services de développement, l'A. N. D. A. puisse notifier le montant des dotations annuelles qu'elle accordera avant l'établissement des budgets primitifs des chambres d'agriculture.

L'évolution actuelle de la consommation veut que, de plus en plus, les produits agricoles soient consommés transformés. Il est donc indispensable que la France dispose d'une chaîne solide d'industries agricoles et alimentaires. Certes, cette chaîne existe, mais la plupart des entreprises qui en constituent les maillons sont aujourd'hui exsangues, et cela est le fait moins de la crise que de la politique des prix pratiquée à leur égard.

Les marges bénéficiaires dont disposent la plupart de ces entreprises sont anormalement faibles, ce qui ne leur permet pas de s'équiper et de se moderniser comme il le faudrait.

Pour les sucreries, par exemple, la marge de fabrication est inférieure à celle de l'an dernier alors qu'en France le coût du fuel, qui constitue un élément essentiel de la valeur ajoutée, a augmenté de 30 p. 100 et celui de la main-d'œuvre de 13 p. 100.

Après la médiocre campagne de 1975-1976 et les rendements tout aussi médiocres obtenus en 1976-1977, de nombreuses usines ne peuvent plus assurer l'amortissement de leurs équipements.

Il en est de même pour la brasserie en année normale, l'été exceptionnel que nous avons connu cette année ne faisant que prolonger un souffle plus que précaire.

De plus, nos industries agricoles et alimentaires souffrent encore à l'heure actuelle de l'effet désastreux du calcul de certains montants compensatoires ; dans les régions frontalières que sont l'Alsace et le Nord de la France, certaines entreprises risquent d'être mises en faillite à court terme.

La situation est actuellement catastrophique pour plusieurs de nos laiteries et pour l'industrie de transformation du maïs en gritz : en raison de ces montants compensatoires, les usines allemandes peuvent offrir leurs produits de 10 à 12 p. 100 moins cher que les industries françaises.

Il faut, monsieur le ministre, de toute urgence, vous préoccuper de ce problème qui perturbe gravement la mise sur le marché des produits agricoles français. Mais je sais que vous le faites, vous venez de nous le dire.

Je conclurai en disant, monsieur le ministre, que le budget qui nous est soumis, malgré ses lacunes, mérite d'être voté. En effet, on ne peut pas ne pas tenir compte de l'important effort du Gouvernement et de la nation en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse et de la contribution qui a été demandée aux plus aisés des Français pour les secourir. Vous avez pris, dans cette affaire, vos responsabilités, monsieur le ministre, comme vous le faites d'ailleurs toujours, que ce soit à Paris ou à Bruxelles, dans des situations complexes et toujours difficiles.

Tous ne partagent peut-être pas mon opinion. Mais, en tant que représentant professionnel élu dans mon département, je prends aussi mes responsabilités et je ne crains pas de vous remercier, vous et M. Méhaignerie, votre compétent et sympathique secrétaire d'Etat, pour votre labeur quotidien en faveur de l'agriculture. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Tajan.

M. Pierre Tajan. Vous venez d'évoquer, monsieur le ministre, les éventuels élargissements de la Communauté européenne économique aux pays du bassin méditerranéen.

Vous avez apporté au Sénat certains apaisements. Je tiens cependant à décrire la situation qui pourrait découler d'un élargissement incontrôlé de cette communauté européenne.

A titre indicatif, je vous rappellerai quelques chiffres qui vous prouveront la disparité de nos prix de revient avec ceux de nos éventuels partenaires.

L'équivalent de notre Smic, qui est de 3,40 francs en Espagne, soit 3,80 francs avec les charges sociales, est, en Grèce, de 3 à 3,30 francs avec une législation sociale aux contours mal définis. En France, le Smic est depuis quelques jours à 8,94 francs, soit, charges sociales comprises, à environ 12 francs.

La disparité de nos prix de revient avec ceux des pays du bassin méditerranéen pourrait être prouvée de façon plus éclatante encore si nous comparions le prix des matières premières qui entrent dans le calcul de ces prix.

Il sera impossible à un producteur français, quel qu'il soit, de faire face à des écarts aussi considérables dans les coûts de production, une différence de 60 à 66 p. 100 n'est vraiment pas supportable.

Si l'écart n'était que de 5 à 10 p. 100, la situation ne serait pas très grave. En effet, l'agriculteur français, qu'il soit céréalier, éleveur, arboriculteur, viticulteur ou maraîcher, est à la pointe des techniques et n'a de leçon à recevoir de personne.

Il est parfaitement adapté, et nous comprenons peut-être mieux cette année, face au déficit de notre balance commerciale dû à la baisse des exportations de produits agricoles, ce que l'agriculture apporte au budget de la nation.

L'inquiétude du monde rural se trouve aggravée par les mesures de protection auxquelles on se réfère sans cesse et qui sont nettement insuffisantes dans les accords déjà passés avec divers pays méditerranéens.

Premièrement, le système du prix de référence, mis en place en atténuation au principe d'abaissement des droits de douane, ne couvre que onze produits.

Deuxièmement, la clause de sauvegarde qui est prévue n'est que de pure forme.

Nous voudrions savoir, monsieur le ministre, pour chacun de ces accords, quel sera le volume prévisible des importations vers la Communauté économique européenne de chaque production concernée.

Quel sera également le prix de ces produits sur le marché communautaire et comment concilier une production communautaire structurellement excédentaire et les importations nouvelles auxquelles donneront lieu ces accords ?

L'inquiétude grandit, monsieur le ministre, quand on prend connaissance du troisième plan espagnol qui prévoit, pour 1980, un accroissement de 50 p. 100 des exportations de légumes frais et de fruits.

Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'être prophète pour imaginer les conséquences d'une libre entrée des productions fruitières et légumières de l'Espagne, de la Grèce, ou même du Portugal, sur le marché communautaire et sur le marché français.

Il en résultera un bouleversement du développement des régions dont l'équilibre économique et social est le plus délicat. En effet, en France, les contrées méridionales produisent près de 40 p. 100 des légumes et près de 75 p. 100 des fruits.

Si j'ai brossé un tableau assez sombre des conséquences qu'entraînerait l'adhésion de l'Espagne et de la Grèce à la Communauté, c'est pour que nous ne renouvelions pas les erreurs du passé.

Le problème du vin qui nous oppose à l'Italie est assez éloquent et nous savons ce que ces erreurs nous ont coûté et ce qu'elles coûtent encore — aux exploitations viticoles. Si nous recommencions, nos arboriculteurs et nos maraîchers seraient complètement anéantis et j'ajoute, qu'en 1978, ce qui est encore plus alarmant, l'Espagne commencera à exporter son élevage et sa production laitière.

J'ai pensé qu'il était du devoir d'un élu d'exposer assez tôt les dangers de décisions prises parfois sans en prévoir toutes les conséquences.

Face à ce constat alarmant, l'angoisse des producteurs est compréhensible. C'est pourquoi ces derniers ne peuvent se contenter de vagues assurances ; ils désirent être complètement informés des protections qu'envisage de prendre le Gouvernement.

La hardiesse dans les accords, monsieur le ministre, pour être rentable doit être mesurée. Elle ne doit pas sacrifier le présent aux avantages futurs. Elle doit mesurer l'effort demandé aux possibilités du moment, sous peine de démolir sans construire véritablement un avenir meilleur.

A l'heure actuelle, notre agriculture connaît une période difficile dont l'exode rural souligne la gravité.

L'homme de la terre qui connaît la lenteur des productions du sol est un homme patient. Il s'interroge sur le sort du paysan. Il s'interroge aussi sur l'avenir d'un métier qu'il aime en quelque sorte par vocation.

Dans les négociations qui s'ouvriront, n'oubliez pas les raisons de découragement qu'une insuffisante prudence pourrait créer. Notre force, particulièrement en France, est la volonté de travail et celle de nos agriculteurs est très importante.

Avec ou sans l'Espagne, avec ou sans les autres pays du bassin méditerranéen, c'est la place de notre agriculture, son avenir, monsieur le ministre, que vous devez avant tout défendre. (Applaudissements.)

M. Charles Beaupetit. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout le monde est convaincu du rôle fondamental de l'agriculture dans l'économie d'un pays. Or, dans les départements d'outre-mer, notamment à la Guadeloupe, on voit régresser le produit intérieur brut et le solde des échanges extérieurs au cours des années.

A la Guadeloupe, la part relative de l'agriculture dans le produit intérieur brut diminue très nettement. Comment peut-il en être autrement lorsque l'on considère la nette insuffisance de l'aide de l'Etat en faveur de l'activité agricole dans ce petit pays sous-développé ?

Au mois de décembre 1975, lors de sa visite à la Guadeloupe, l'ex-Premier ministre annonçait la consolidation et l'élargissement de l'économie agricole de ce pays. En mai 1976, lors de

son passage à la Guadeloupe, le chef de l'Etat faisait une déclaration analogue et ajoutait que le choix de la politique du Gouvernement, concernant les D. O. M., était la poursuite jusqu'à son terme de la départementalisation économique. Faut-il traduire par leur contraire les déclarations du pouvoir, car, nous semble-t-il, aucun effort important et soutenu n'a été entrepris pour rénover et faire progresser l'agriculture dans un pays victime du sous-développement permanent ?

On constate que dans les D. O. M. l'évolution des prix des produits nécessaires à l'agriculture est nettement différente de celle des prix des produits agricoles. La même différence existe entre les prix des produits agricoles et ceux des produits alimentaires.

En Guadeloupe, les centres de formation professionnelle agricole sont presque inexistantes, tant est faible leur impact. L'hydraulique agricole ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite.

Que compte faire le Gouvernement pour indemniser les agriculteurs récemment victimes de la sécheresse et de la massive évacuation des zones menacées par le volcan de la Soufrière ?

L'économie du pays est gravement compromise. La banane se vend mal, la production du sucre est en régression. La loi sur les calamités agricoles dans les D. O. M. est restée lettre morte.

Le classement de la Guadeloupe en zone défavorisée ou sinistrée nous est refusé, malgré nos multiples demandes que justifie la ruine des agriculteurs de la zone menacée de Basse-Terre. Les prêts aux jeunes agriculteurs, les prêts spéciaux d'élevage ne sont que très partiellement étendus aux départements d'outre-mer.

Les programmes d'adduction d'eau et d'assainissement sont mal définis et leur financement est loin d'être satisfaisant quand on connaît les immenses besoins de ces pays et les charges énormes qu'assument les collectivités locales pour améliorer les conditions de vie et de travail dans nos campagnes.

Les équipements agricoles et l'aménagement rural devraient constituer un des objectifs prioritaires qui répondrait à un souci de justice sociale aussi bien qu'à la recherche d'un certain équilibre économique. Nous avons le sentiment, monsieur le ministre, que votre politique agricole tourne le dos à cet objectif important.

A la Guadeloupe, l'Etat n'assume pas ses vraies responsabilités. En voulez-vous un exemple ? L'administration préfectorale avait conseillé, voilà quatre ans, à la ville de Pointe-à-Pitre de construire un grand abattoir. La ville, réticente, se laissa convaincre par la promesse qui lui fut faite de garantir une certaine zone d'abattage et d'interdire les tueries particulières, lesquelles constituent, en vérité, un défi à l'hygiène.

L'abattoir fut construit, quelques subventions accordées, mais la ville dut contracter un emprunt et fut contrainte de payer alors chaque année 50 000 francs d'amortissement. Cet abattoir aurait fonctionné normalement si les préfets avaient fait respecter leurs propres arrêtés interdisant l'abattage particulier, voire clandestin. Conséquence désastreuse : l'abattoir ne fonctionnant pas à sa pleine capacité accusa un lourd déficit que la ville ne put supporter pendant longtemps. Finalement, ce fut la fermeture de cet abattoir. A cette occasion, monsieur le ministre, ne pouvez-vous pas envisager l'octroi de subventions pour alléger les charges, ou de primes forfaitaires de fermeture volontaire, ou de subventions pour permettre la conversion de cet abattoir ? L'article 69 pourrait, à mon sens, s'appliquer dans ce cas précis.

Les programmes d'action prioritaires (P. A. P.), les programmes d'action prioritaires d'initiative nationale (P. A. P. I. N.) sont inconnus dans ces pays déshérités. La faute en incombe à nos gouvernements. En Guadeloupe, rien ne se passe comme en France métropolitaine.

Connaissez-vous, monsieur le ministre, ce qu'on a appelé à la Guadeloupe le scandale du centre de formation forestière de Douville, à Goyave ? Ce centre pilote s'avérait utile et fonctionnel mais, sous prétexte d'insuffisance de crédits et de manque de rentabilité, l'office national des forêts le fermait, laissant sur la paille les stagiaires comptant quatre années d'ancienneté. Mais cette fermeture, qui mit au chômage de nombreux travailleurs, ne fut pas néfaste pour tout le monde. L'affaire, en effet, fut cédée pour une bouchée de pain à un particulier étranger au pays. Le centre, la scierie de montage, le barrage de la rivière, le château d'eau et tout le matériel revinrent à ce particulier qui, actuellement, roule sur l'or, tandis que les stagiaires sont dispersés à travers le pays, sans travail le plus souvent.

Une enquête sur ce que nous avançons, monsieur le ministre, est de nature à vous édifier et à vous faire réexaminer la situation ainsi créée par la légèreté de l'administration.

Pour terminer, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les doléances du personnel de l'institut national de recherche agronomique, l'I. N. R. A., de la Guadeloupe. Ce personnel, par la voix de son organisation syndicale, demande que le budget de 1977 fasse l'objet d'une augmentation sensible de crédits de matériel et de personnel pour le développement et l'amélioration de la recherche en milieu tropical et pour le développement de l'élevage.

C'est un truisme de dire que la Guadeloupe est un pays à vocation agricole, mais peu de choses sont faites pour la mettre en valeur et pour encourager l'attachement des paysans à la terre. Du reste, une redistribution des terres est à faire et une valorisation du travail de la terre est à envisager dans les plus brefs délais, car la désertification fait des progrès énormes. Mais votre Gouvernement s'engagera-t-il dans cette voie de la raison et de la sagesse ? Nous en doutons fortement, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons voter le budget qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour commencer, je voudrais, en quelques mots seulement et parce que l'on en parle encore beaucoup trop, revenir sur la situation due à ce fléau qui n'arrive, paraît-il, en moyenne, qu'une fois par siècle et qui a permis au Gouvernement de laisser mettre sur le dos des cultivateurs tous les déficits imaginables sous le signe de ce que l'on a, dès le début, appelé « l'impôt sécheresse ».

Je sais bien qu'il y a eu des mises au point et que, vous-même, avez dit, je crois, monsieur le ministre, que les cultivateurs n'avaient pas de complexes à avoir, que l'on en avait aidé d'autres. Bien sûr, mais il n'y a jamais eu d'impôt Concorde, La Villette, S. N. C. F., R. A. T. P., ou Air France !

Le mal a été fait et on a, une fois de plus, réussi à dresser consommateurs et contribuables contre les paysans.

En ce qui concerne la part de l'agriculture dans toutes les majorations d'impôts et impositions nouvelles prévues par le Gouvernement, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture affirme que la seule augmentation du prix de l'essence rapportera en 1977 plus que ce qui sera donné aux sinistrés de l'agriculture. Il n'est pas inutile de le souligner.

Quelles vont être les conditions d'octroi ? C'est la confusion. Déjà le Crédit agricole voit sa tâche rendue difficile par une réglementation que l'on a compliquée à l'extrême. On déduirait les aides reçues du montant du prêt calamité possible ; on prendrait en considération le salaire de l'épouse et des enfants qui travailleraient à l'extérieur et dont on sait bien cependant qu'ils le font généralement pour améliorer une situation déjà difficile.

Dans le même temps, des agriculteurs sinistrés, dont le revenu cadastral ne dépassera que de très peu le plafond fixé, ne recevront rien, mais ils paieront comme tous les contribuables la majoration d'impôt sur le revenu de 1975, et certains, sans qu'ils soient particulièrement riches, auront même à acquitter une taxe de solidarité supplémentaire.

Je m'arrête là. Il y aurait trop à dire et, les minutes nous étant comptées, je veux rapidement évoquer quelques problèmes particuliers.

En premier lieu, celui de l'A. N. D. A. et des personnels qui en dépendent, lesquels demeurent nécessaires à l'évolution de notre agriculture, notamment dans les régions les plus défavorisées.

Nous souhaitons le maintien de l'A. N. D. A. mais non sans nous élever contre la menace d'augmentation des taxes qui alimentent son budget, lesquelles ne frappent que les céréales et la betterave à sucre, le produit de ces taxes étant, par la suite, assez mal réparti.

Je voudrais dire aussi qu'il est anormal que les coopératives d'utilisation de matériel agricole, qui constituent une fort utile possibilité donnée aux petits et moyens agriculteurs de bénéficier des facilités dont profitent les grandes exploitations, n'aient pas droit aux prêts spéciaux consentis aux agriculteurs individuels dans le cadre du décret n° 73-33 du 4 janvier 1973.

M. Marcel Brégère. Très bien !

M. Emile Durieux. La solidarité qui existe entre les différentes agricultures de notre pays me fait ajouter qu'il est regrettable que les organisations professionnelles agricoles n'aient pas obtenu, comme elles le demandent depuis 1974, la délimitation d'une zone défavorisée de Piémont.

Face à des propositions dérisoires, oserons-nous encore parler de remembrement, moyen, je l'ai souvent répété, d'aider les cultivateurs à réduire les dépenses relatives aux travaux de préparation du sol et de récolte, et d'économiser du carburant, ce qui, à l'heure actuelle, est particulièrement important ?

Au rythme actuel, le Pas-de-Calais n'aura pas terminé ses travaux pour l'an 2000 ! On n'oserait pas non plus parler des crédits prévus pour les équipements traditionnels et qui sont, eux aussi, insuffisants. Il en est de même pour l'enseignement agricole.

Comme vous n'ignorez rien de mes préoccupations, monsieur le ministre, vous seriez surpris que je ne vous entretienne pas des soucis des betteraviers.

Les perspectives de prix sont toujours aussi mauvaises. Le Gouvernement français, contrairement aux autres gouvernements de la Communauté, s'en tient toujours aux fixations les plus basses possible et, de plus, il maintient cet important prélèvement au titre du B. A. P. S. A. qui n'existe nulle part ailleurs et qui est vraiment intolérable.

Dans l'Europe verte, ce sont les Français dont les betteraves sont les plus mal payées et, cependant, ils contribuent autant que d'autres à l'amélioration de l'équilibre de notre balance commerciale.

Dans le même temps, la production betteravière est menacée par le sirop de glucose isomérisé. Il serait vraiment anormal de faire payer des cotisations aux planteurs de betteraves, pour exporter des sucres devenus excédentaires du fait de l'envahissement du marché par des matières sucrées provenant de l'importation ou de la transformation de produits importés.

J'en arrive maintenant à la situation de l'agriculture dont la dégradation se répercute un peu partout.

L'industrie de la machine agricole ne marche plus guère. C'est en même temps une partie de la sidérurgie et des industries mécaniques qui en souffrent, alors que l'industrie des produits de traitement subit une baisse d'au moins 20 à 25 p. 100 et que l'industrie chimique est touchée.

Pourquoi les agriculteurs, mal payés de leurs produits — on se refuse à tenir compte de leurs coûts de production — ne limiteraient-ils pas, autant que faire se peut, l'emploi des engrais ? Voilà encore une branche importante qui marche au ralenti.

Nous savons bien que, lorsque nous parlons des prix agricoles, on nous renvoie aux décisions de Bruxelles, mais j'ai dit tout à l'heure ce que je pensais de leur application par le Gouvernement. C'est toujours le minimum possible et il est encore diminué par des taxes.

Bien entendu, on nous parlera aussi des cours mondiaux, mais c'est en France que nous vivons, dans des conditions et avec une législation françaises. C'est au Gouvernement qu'il appartient de tenir compte de la situation, de protéger nos activités contre certains pays qui pratiquent continuellement la guerre économique et le dumping, et d'autres qui laissent vivre leurs travailleurs avec des salaires tels qu'ils peuvent défier toute concurrence. L'agriculture n'est pas seule à souffrir de cette situation.

Bien sûr, certaines productions agricoles sont spéculatives et ont, certaines années, beaucoup de chance. Il est aussi de grandes exploitations bien équipées, spécialisées qui, d'ailleurs, vont maintenant être imposées — si elles ne l'étaient pas — suivant leurs bénéfices réels ce qui, espérons-le, va mettre un terme à la légende de l'agriculture qui ne paie pas d'impôts.

Mais l'agriculture que nous défendons, celle qui vit des productions traditionnelles, voit sa situation se détériorer d'année en année, et le rattrapage, jamais réalisé, est toujours promis pour demain.

Le pouvoir d'achat des produits agricoles essentiels ne cesse de diminuer. Je vais donner quelques exemples qui ne seront pas mal placés dans les colonnes du *Journal officiel*, ni dans la mémoire de ceux qui, pour le bon usage, voudront bien les retenir.

Pour acheter une 2 CV, il fallait, en 1966, 895 kilogrammes de bœuf. En 1976, il en faut 1 200 kilogrammes.

Pour un certain modèle de tracteur — un petit — en 1966, il fallait 303 quintaux de blé. En 1976, il en faut 442 quintaux.

Des exemples, il y en a à l'infini, mais je voudrais encore vous en donner trois qui sont significatifs et susceptibles d'intéresser ceux qui doivent informer consommateurs et contribuables.

Le producteur de blé doit, comme tout le monde, manger du pain, du moins nous le pensons.

En 1966, avec 1 kilogramme de blé, il payait sa baguette de 250 grammes de pain. Il lui faut aujourd'hui la payer avec 1,5 kilogramme de blé, ce qui veut dire que tout peut être revalorisé plus ou moins normalement — transformation, commercialisation — sauf les prix à la production. Cela est clair.

En 1966, l'agriculteur payait un hectolitre de fuel avec environ 40 kilogrammes de blé. Aujourd'hui, il lui en faut un peu plus de 90 kilogrammes.

Quand on connaît l'importance de la mécanisation en agriculture, on voit ce que cela représente.

Autre point très important, le cultivateur devrait — semble-t-il — avoir droit, lui aussi, pour lui-même, sa femme et les enfants qui lui viennent en aide, à une rémunération comparable au Smic.

En 1966, 5 kilogrammes de blé représentaient environ une heure de Smic. Aujourd'hui, il faut 12 kilogrammes de blé pour une heure de Smic.

Que l'on ne vienne surtout pas nous dire que l'amélioration des techniques en agriculture a procuré des rendements permettant de faire face à de tels écarts, car depuis dix ans, il n'y a pas eu de bien grandes augmentations et il faut être vraiment de mauvaise foi pour faire croire que les augmentations de rendement — quand il est possible d'en obtenir — sont gratuites.

Dans de telles conditions, notre agriculture, de plus en plus endettée, ne risque pas de retrouver la prospérité et nous ne voyons pas, dans ce que prévoit le Gouvernement, dans sa politique agricole comme dans le budget qui nous est présenté, la perspective d'une amélioration de la situation de l'agriculture. Une fois de plus, nous ne pouvons que le regretter. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. Caron.

M. Paul Caron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez au sénateur de Seine-Maritime que je suis d'intervenir tout d'abord au nom de M. Zwickert, sénateur du Haut-Rhin, qui, obligé de regagner son département, m'a prié de l'excuser auprès de vous :

« Après avoir entendu les excellents rapports et les différents intervenants et pour ne pas allonger le débat, je me propose de vous livrer quelques réflexions que m'a suggérées la lecture du projet du budget que vous nous soumettez aujourd'hui, en vous priant à l'avance de m'excuser d'y apporter une forte coloration régionale.

« Vous n'êtes pas sans savoir que les agriculteurs alsaciens ont, tout comme de nombreux collègues d'autres régions, subi de plein fouet les méfaits de la sécheresse.

« Grâce au Gouvernement et au Parlement ainsi qu'à l'ensemble du pays, la solidarité nationale a joué et a permis le versement aux agriculteurs d'indemnités-sécheresse non négligeables.

« Si les accords pour le versement de cette indemnité sont intervenus très rapidement entre les représentants de l'administration préfectorale et ceux des organisations agricoles les plus représentatives, concernant en particulier les modalités de leur répartition, l'exécution financière a, semble-t-il, été la victime de certaines lenteurs administratives et a subi de ce fait des retards importants dont souffrent évidemment les agriculteurs les plus modestes. Une explication peut être apportée à ces

retards, à savoir que les décisions financières que vous avez prises sont inscrites dans des chapitres différents, ce qui entraîne des exécutions différentes. Il eût sans doute été plus judicieux d'additionner l'acompte et le principal en un seul versement plutôt que de faire revoir à plusieurs reprises les mêmes dossiers, source évidente d'accumulation de retard.

« Cette solution aurait pu être rendue possible dans les départements dans lesquels elle avait trouvé l'accord des organismes ou organisations que vous aviez consultés.

« Par ailleurs, quelle ne fut pas la surprise de nos agriculteurs lorsqu'ils ont appris que, dans certains départements français, que je ne nommerai pas, des brigades spéciales de fonctionnaires furent mises à la disposition de votre administration afin de procéder avec diligence à l'instruction des dossiers d'indemnités, alors que dans d'autres, comme je vous le disais tout à l'heure, certaines personnes n'ont pas encore été indemnisées en totalité à ce jour !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur Caron, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Paul Caron. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. En ce qui concerne la responsabilité du ministre de l'agriculture, il est en mesure d'affirmer ici de la manière la plus formelle qu'aucune directive n'a jamais été donnée à qui que ce soit pour hâter dans tel ou tel département le versement de certaines indemnités, ni pour le retarder dans d'autres. Au demeurant, les deux opérations pouvaient se faire simultanément car ce ne sont pas les mêmes fonctionnaires qui étaient affectés au paiement de telle ou telle indemnité dans tel ou tel département.

Je parle de cette affaire avec d'autant plus de détachement que certains journaux — satiriques, il est vrai — qui veulent des échos plaisants pour leurs lecteurs ont affirmé que l'échec électoral qu'avait subi un membre de la Haute assemblée était dû au fait que les primes n'avaient pas été versées.

Je me permets de dire très amicalement à M. Caron que le propos dont il s'est fait l'interprète est parfaitement outrancier.

M. Paul Caron. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre. L'auteur de ce propos trouvera votre réponse dans le *Journal officiel*.

« Ma seconde remarque, poursuivait M. Zwickert, concernera les crédits « Equipement » inscrits dans votre budget. La baisse de ces derniers a été soulignée maintes fois dans les diverses interventions, mais je voudrais insister sur trois points intéressants plus spécialement l'Alsace.

« Vous connaissez sans doute l'état extrême de parcellisation des terres agricoles alsaciennes.

« A cet égard, les économies que vous comptez effectuer en crédits de remembrement se trouvent être particulièrement sévères pour cette région qui fait depuis de longues années un sérieux effort en matière d'aménagement foncier. Aussi conviendrait-il d'apporter une aide suffisante afin de permettre aux agriculteurs de bonne volonté de continuer à remembrer leurs terres.

« Ma remarque sera malheureusement identique en ce qui concerne les crédits d'équipement pour l'enseignement secondaire agricole.

« Il conviendrait de soutenir, en priorité, les réalisations communes entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole, dans le cadre des collèges d'enseignement technique. En effet, dans le sud de mon département, nous nous sommes vu refuser la mise en place d'un collège agricole. Nous avons cherché à résoudre ce problème dans le cadre d'une initiative commune avec l'éducation nationale. Il me serait particulièrement agréable, à cet égard, que votre administration soutienne ce projet, malgré le faible montant inscrit dans votre budget pour l'enseignement secondaire agricole. Je vous ai, au demeurant, interrogé très récemment par voie de question écrite sur ce problème.

« Après cette année de sécheresse, il convient sans aucun doute de prévenir une nouvelle calamité de ce genre. Aussi serait-il bon de soutenir les initiatives individuelles, en particulier lorsqu'il s'agit de forage de puits profonds. Vous n'êtes pas

sans savoir, monsieur le ministre, que, les règles administratives étant particulièrement paralysantes, seuls les projets collectifs sont susceptibles, à l'heure actuelle, d'être subventionnés.

« Cette année inhabituelle a prouvé à quel point nous avons besoin d'une véritable politique de l'eau. Je pense qu'il conviendrait, en tout premier lieu, d'assouplir les dispositifs administratifs et d'aider au maximum les initiatives individuelles.

« Le tout dernier point que je me permettrai de soulever concerne le problème posé par la mise en application d'un règlement en date du 4 novembre 1976 relatif au taux particulier des prestations viniques pour les vins blancs de la récolte 1976.

« Vous n'ignorez pas la place particulière prise par la commercialisation des vins dans l'économie alsacienne.

« Or, le marché de ces vins est absolument équilibré; les exportations accusent une augmentation de 40 p. 100 et une aggravation du taux des prestations, si minime soit-elle, conduit à des pertes de revenus difficilement supportables, puisqu'elle oblige les récoltants à distiller des vins d'appellation d'origine contrôlée, alors que les stocks d'alcool existant sur l'ensemble du territoire sont particulièrement importants.

« J'ajouterai que l'application de telles mesures mettrait les producteurs alsaciens en distorsion de concurrence par rapport à leurs voisins allemands, tant sur le plan du marché intérieur français que sur le plan des marchés extérieurs puisque ces derniers bénéficient d'avantages importants à ce niveau.

« Mon excellent collègue et ami, M. Hausherr, député du Haut-Rhin, vous a, au demeurant, interrogé sur ce problème et vous avez, semble-t-il, prescrit un examen particulièrement attentif et diligent de la question.

« Il me serait agréable de connaître votre position et les dispositions que vous comptez prendre afin de ramener au taux initial de 5 p. 100, voire de 4 p. 100, les prestations d'alcool vinique imposées aux producteurs de vins à appellation d'origine contrôlée. »

Telles sont les observations et les questions, monsieur le ministre, que M. le sénateur Zwickert souhaitait vous poser.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personnellement, je n'interviendrai que sur deux chapitres de ce budget.

Le chapitre 43-33 comporte les crédits de fonctionnement pour l'enseignement privé agricole dont l'insuffisance vous a amené à accorder une rallonge de douze millions de francs lors du débat à l'Assemblée nationale, auxquels vous venez d'ajouter un million à l'instant, si je vous ai bien compris, monsieur le ministre. Mais la répartition de cette somme entre les articles du chapitre 43-33, comme vient de l'indiquer notre excellent collègue rapporteur, M. Tinant, n'a pas été précisée...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mais si!

M. Paul Caron. ... et nous pouvons craindre que, une fois encore, l'enseignement par alternance soit désavantagé par rapport aux établissements à temps plein.

Je n'en veux pour preuve que les chiffres suivants du budget 1976 qui démontrent que l'enseignement privé agricole est défavorisé.

L'article 20 concernant l'enseignement à temps plein comporte une dotation de 132 453 631 francs pour 40 000 élèves environ, alors que l'article 40 concernant l'enseignement par alternance a une dotation de 43 576 200 francs pour environ 33 000 élèves.

La convention que vous aviez passée avec l'union nationale des maisons familiales avait notamment pour objet de remédier à cette situation en assurant un financement plus conforme aux frais réels de l'enseignement par alternance. Si cet objectif avait été intégralement mis en application, la subvention annuelle par élève aurait été de 1 750 francs au lieu de 1 300 francs en moyenne, ce qui n'aurait encore représenté que 53 p. 100 de la subvention d'un élève à temps plein.

Je ne vous fais pas un procès d'intention, monsieur le ministre, mais je suis obligé de constater qu'au lieu d'améliorer la prise en charge de l'alternance, la rallonge du budget de 1976 a été intégralement affectée à l'article 20 pour l'enseignement à temps plein.

Compte tenu de ce fait, je vous demande, monsieur le ministre, pour ne pas aggraver encore cette distorsion entre les deux modes d'enseignement, que les rallonges accordées, tant à

l'Assemblée nationale précédemment qu'au Sénat cet après-midi, soient affectées en priorité à l'article 40. Toute répartition proportionnelle aux crédits déjà inscrits ne ferait qu'accentuer la distorsion dont souffrent les maisons familiales d'apprentissage rural.

J'en arrive maintenant au chapitre 61-70, article 20, relatif au remembrement. Je pense que nous devons tout d'abord déplorer la fusion des articles 20 et 30 dans ce budget de 1977 qui ne permet plus de comptabiliser, donc de suivre, les évolutions respectives des échanges amiables et du remembrement proprement dit. Les crédits prévus dans ce projet de budget pour le financement des opérations de remembrement sont en baisse très importante par rapport au budget précédent.

Sommes-nous arrivés à la fin des programmes de remembrement? Dans ce cas, nous pourrions nous réjouir de cette réduction, signe d'une possibilité de transfert de crédits vers d'autres actions.

Je crois plutôt que cette diminution des crédits de remembrement signifie que, dans la répartition de la pénurie, le remembrement est malheureusement considéré comme non prioritaire. On ne répétera jamais assez que le remembrement constitue un facteur essentiel pour la productivité des exploitations agricoles et que, comme tel, il mérite un meilleur sort.

Des mesures de redressement s'imposent donc et, plus particulièrement, pour mon département de Seine-Maritime, pour lequel, si j'en crois les rumeurs, le montant de l'enveloppe régionale, considérablement réduit, ne permettra même pas de maintenir le rythme annuel de à peine 3 000 hectares alors qu'il reste à remembrer 220 000 hectares pour l'ensemble du département.

La demande des communes, tout comme celle des agriculteurs concernés, est pressante. C'est la troisième année que j'attire votre attention sur cette difficulté dans mon département, monsieur le ministre. Vous m'entendez, mais vous ne semblez pas me comprendre. Peut-être aurai-je plus de chance cette année? C'est avec cet espoir que j'attends votre réponse, et j'ose vous en remercier par avance.

Enfin, je tiens à vous féliciter d'avoir fait devant le Sénat votre remarquable exposé de cet après-midi qui mériterait de faire la une de la presse de demain matin; mais cela est une autre histoire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Beaupetit.

M. Charles Beaupetit. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, après le rapport nuancé, mais amer, de M. le rapporteur de la commission des finances qui accepte difficilement les amputations concernant l'enseignement, les constructions rurales, l'aménagement foncier, après le rapport mesuré, mais sévère, dans l'aridité de l'interprétation des chiffres de M. le rapporteur Sordel et après l'excellente intervention de notre collègue Berchet et de beaucoup d'autres, je ne puis que renouveler les observations que j'ai faites devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en commission des affaires économiques, observations qui concernaient la part des investissements dans le budget de votre ministère. Je serai donc bref, car il n'est pas besoin de répéter ce qu'ont dit les orateurs de tous les groupes politiques à l'Assemblée nationale et ici, ce soir, tous ceux qui m'ont précédé, au sujet de l'aménagement et des équipements de l'espace rural.

Malheureusement, ce budget est un budget d'assistance et vous le disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, bien qu'il soit positif sur de nombreux points, 31,90 p. 100 de ses crédits concernent les investissements par aides directes ou par bonifications d'intérêts. Cette proportion était de 50,8 p. 100 en 1967 et n'a fait que décroître depuis cette époque.

Cette année même, un programme spécial a dû être mis sur pied pour aider les agriculteurs à faire face aux conséquences financières de la sécheresse pour les plus défavorisés — ce n'est pas une critique, c'est une constatation — comme j'ai constaté, dans notre région, que les cultivateurs les plus avisés ou les plus audacieux avaient, grâce à leurs équipements de drainage et d'irrigation, réussi à produire des récoltes normales.

Les termes de comparaison dans une même commune sont de 25 quintaux de céréales en général et de 50 quintaux pour les terres de qualité égale, mais drainées. Dans une autre commune, après regroupement provisoire, 25 quintaux de maïs pour les uns, plus de 70 quintaux pour ceux qui, regroupés en C. U. M. A. — les coopératives d'utilisation de matériel agricole — ont réalisé une installation commune d'irrigation. L'action bénéfique de ces investissements est donc indéniable.

Oui, mais dans ce projet de budget, en ce qui concerne la restructuration foncière, les crédits S. A. F. E. R. ont diminué, comme l'a dit M. Sordel, de 21,10 p. 100, ceux du remembrement de 39,6 p. 100, ceux concernant l'hydraulique agricole — l'irrigation, l'assainissement, le drainage — de 14,7 p. 100 et 6 p. 100.

Si nous comparons tous les crédits qui intéressent l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural, nous constatons également — et beaucoup l'ont dit avant moi — les évolutions suivantes : électrification rurale : moins 25 p. 100 ; alimentation en eau potable : moins 2,9 p. 100 ; assainissement : moins 22 p. 100 ; aménagement des villages : moins 18 p. 100.

En ce qui concerne l'habitat rural, malgré les mesures heureuses prises lors de la conférence annuelle, des centaines de dossiers resteront en attente dans chaque département où, tout au moins dans le mien.

Nous sommes donc loin, monsieur le ministre, des options du VII^e Plan qui fut voté voilà à peine quelques mois. Pourquoi l'avons-nous fait ? Pourquoi avons-nous consciencieusement perdu tant de temps dans les départements, dans les régions, ici même, à élaborer ce Plan qui n'a eu comme résultat pour l'instant que de faire naître des espoirs déçus ?

J'y notais, monsieur le ministre, en particulier, que les surfaces agricoles utiles mises en remembrement seraient doublées, tout au moins pour la région Centre.

Pourtant, 1977 doit bien être la deuxième année de ce VII^e Plan. Je vois alors que la proposition de crédit est de moins 42 p. 100, et il en est de même pour toutes les régions de France où tous les projets d'aménagement consécutifs au remembrement devront de ce fait être abandonnés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'évoquais avec vous, voilà quelques jours, ces aménagements. Pour un remembrement qui coûte à l'Etat quelque 350 francs l'hectare, je connais de nombreux exploitants agricoles, même seulement fermiers, qui prennent en charge eux-mêmes soit 60 p. 100 des travaux connexes si une subvention, par bonheur, leur est attribuée, soit même l'ensemble dans le cas contraire, qui n'hésitent pas de plus à investir sans subvention 4 000 francs à l'hectare pour le drainage, 6 000 à 9 000 francs pour des installations d'irrigation.

Ces investissements s'amortissent d'ailleurs en trois années comme celle qui vient, malheureusement, de s'écouler, bien qu'il ne soit pas souhaitable d'en attendre la confirmation. Un investissement minime de la part de l'Etat de l'ordre de 7 p. 100 incite donc, tout du moins dans certaines régions, les agriculteurs à se mettre à l'abri des vicissitudes dues aux caprices des circonstances atmosphériques.

Mais il faut très souvent, et plus particulièrement pour la région Centre dont je me préoccupe, commencer par le remembrement. Je souhaite donc vivement que, dans le cadre des crédits disponibles, soit par amendement, soit lors du collectif budgétaire, soit par le jeu du fonds d'action conjoncturelle, vous fassiez un effort substantiel sur ce chapitre.

Par ailleurs, j'appuie vivement l'idée émise par M. le rapporteur Sordel de la réalisation d'un emprunt vert, qui devrait permettre de rattraper le retard pris dans l'exécution du VI^e Plan et d'atteindre les objectifs du VII^e dans les domaines de la modernisation de l'appareil de production, de l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement de l'espace rural.

De plus, monsieur le ministre, en cette année de rigueur budgétaire exceptionnelle, il serait souhaitable, en ce qui concerne le remembrement, que la répartition interrégionale se fasse, non pas en fonction des habitudes, mais exceptionnellement en fonction des demandes réelles contrôlées auprès des propriétaires et des exploitants.

Les attributions habituelles ou prévues cette année pour la région Centre sont inférieures de moitié à celles de certaines autres régions. Cette répartition ne manque pas, depuis un certain nombre d'années, de donner lieu à des interprétations diverses, car, à une largeur de ruisseau près, certaines communes peuvent exécuter des travaux connexes « complets », pour ne pas employer un autre terme, alors que d'autres attendent depuis dix ans simplement le remembrement qui leur permettrait d'exécuter elles-mêmes ces travaux et ceux d'hydraulique agricole qui suivront.

Dans la région Centre — et M. le président Perrin ne me démentira sûrement pas — cette volonté se retrouve dans les crédits affectés aux fonds de concours par l'établissement public régional, par les départements, par les communes et par les

contrats régionaux d'aménagement rural. Les ordinateurs travaillent vite et peuvent très rapidement prendre le contre-pied des habitudes en réparant une injustice flagrante dans le cadre d'une répartition améliorée.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous demande donc l'amélioration du budget pour 1977 par le dépôt d'un amendement. Mais retrouverez-vous les 100 millions de francs qui manquent par rapport à 1975 ? Ce n'est pas imaginable.

Aussi, par tous les moyens dont vous disposerez ultérieurement, comme je le disais tout à l'heure par la réalisation rapide, dès que les circonstances le permettront, d'un emprunt vert et par une répartition plus équitable des actions entre les régions, grâce aux crédits provenant peut-être de l'amendement que vous déposerez, vous pourrez peut-être établir une péréquation entre les régions conforme à ce que vous aviez prévu et ainsi réparer cette injustice.

Voilà ce que je vous demande, comme l'a fait en partie M. le rapporteur Sordel. J'abonde dans son sens. Je sais, monsieur le ministre, que vous ne serez pas insensible à nos arguments. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Alliès.

M. Charles Alliès. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant de traiter du problème viticole, qui fera l'objet de l'essentiel de mon intervention, je voudrais appeler votre attention, une fois encore, sur deux problèmes touchant au développement de l'agriculture et à l'aménagement de l'espace rural : l'équipement rural et l'enseignement agricole. J'espère que vous me pardonneriez, monsieur le ministre, vous qui avez déclaré ce matin que vous aviez horreur des redites.

Nous constatons avec regret, et non sans inquiétude, que les crédits d'équipement et d'aménagement de l'espace rural sont étales ou en régression. Or il s'agit d'un secteur essentiel dans la lutte contre la désertification des campagnes dont nous mesurons l'ampleur et le danger. Les crédits concernant l'hydraulique agricole, indispensables pour réaliser la maîtrise de l'eau et dont les récentes calamités, la sécheresse et les inondations, ont montré l'importance, n'échappent pas aux compressions. Nos collègues, MM. Pierre Petit et Moreigne, vous diront tout à l'heure notre sentiment sur ce sujet et exposeront les craintes des sénateurs socialistes. Aussi, n'insisterai-je pas.

Ma deuxième observation a trait à l'enseignement agricole et, en général, à tout ce qui se rattache à la modernisation et au développement de notre agriculture. M. Michel Moreigne vous entretiendra de l'association nationale pour le développement agricole. Quant aux établissements d'enseignement agricole à tous les niveaux, notre collègue, M. Tinant, rapporteur pour avis, plusieurs orateurs et en ont souligné l'importance.

Le plan d'austérité ne saurait compromettre le développement, sinon le simple maintien, de secteurs dont l'intérêt est incontestable pour la rentabilisation bien comprise de notre agriculture. Telle est d'ailleurs, je le sais, votre propre conviction.

J'en viens au problème viticole. On en a peu parlé depuis ce matin. Aussi, vous demanderai-je votre indulgence et votre compréhension si je m'y attarde quelque peu. Mes collègues, MM. David, Tajan et Brégègère, y ont fait référence pour en souligner l'intérêt et m'ont laissé le soin de le traiter plus au fond.

Je me félicite que, par le biais du budget de l'agriculture, nous puissions échanger nos réflexions, monsieur le ministre, « côte à côte », comme vous l'avez dit à mon ami M. Bayou, à l'Assemblée nationale, et non « face à face ». Mes collègues Jean Périquier, Marcel Souquet, Raymond Courrière et Edgar Tailhades — ce dernier interviendra tout à l'heure — m'ont confié la mission de vous faire part de l'inquiétude que ressentent les viticulteurs du Languedoc méditerranéen.

Je rappellerai d'abord rapidement, et pour mémoire, les mesures qu'il convient de prendre, sur le plan national et sur le plan communautaire, dans les délais les plus brefs, pour assurer le déroulement convenable de la campagne qui s'ouvre et éviter le déclenchement de l'orage qui ne manquerait pas d'éclater.

Ces mesures sont les suivantes : arrêt des importations de vins italiens ; distillation sans tarder des vins médiocres que recherchent certains négociants pour leurs coupages ; réduction du taux de la T. V. A. frappant le vin — c'est une revendication que vous avez bien souvent entendue ; soutien actif des vins

loyaux et marchands — vous avez commencé ; poursuite implacable des fraudeurs où qu'ils se trouvent — il s'en trouve partout, et ils sont astucieux ;...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Oh oui !

M. Charles Alliès. ...cessation de la campagne antivin, qui prend toutes sortes de formes, la dernière étant la lutte contre les filtres à amiante.

Cette énumération, non exhaustive, constitue cependant l'essentiel, dans l'immédiat, pour conjurer momentanément la crise. J'examinerai maintenant certains autres aspects du problème, qui me paraissent de première importance. Je ferai pour cela de larges emprunts au rapport qui a été présenté par le président Marcelin Courret à l'assemblée des caves coopératives de l'Hérault.

Avant d'en venir aux commentaires, aux critiques, aux suggestions, je citerai un certain nombre de chiffres, données essentielles pour bien comprendre l'ampleur du problème viticole et pour en mesurer la gravité. Je ferai ensuite le point de la situation telle qu'elle se présente en ce début de campagne, tant sur le plan national que sur le plan communautaire. Je traiterai enfin d'un problème sérieux qui tient une large place dans le marché des vins : la chaptalisation. Puis je conclurai en rappelant les promesses faites au Midi viticole, dont il faudrait tout de même se souvenir.

Je vous citerai quelques chiffres. Ils concernent les disponibilités en vins pour la France, récolte et stocks compris, au cours des six dernières années. Voici : 90 800 000 hectolitres en 1970 ; 86 800 000 en 1971 ; 81 000 000 en 1972 ; 100 000 000 en 1973 — il y avait eu, cette année-là, une très forte récolte : 82 000 000 d'hectolitres ; 103 000 000 d'hectolitres en 1974 — la récolte avait encore été bonne et les stocks provenant de la récolte précédente étaient importants ; enfin, 93 100 000 hectolitres en 1975, année où la récolte avait été normale et où il y avait aussi des stocks.

Pour les quatre départements viticoles du Midi, si l'on fait le bilan des quinze dernières années, on constate une baisse de 10,7 p. 100 en moyenne alors que si l'on considère la récolte totale des vins en France on enregistre, pendant cette même période, une hausse de 3,2 p. 100.

Pourquoi ces chiffres fastidieux ? Pour démontrer que les départements à vocation viticole ne sont en rien responsables de la crise.

Au cours de cette même période, les vins à appellation d'origine contrôlée ont marqué une très importante croissance en volume dans diverses régions de France alors que la production restait relativement stable dans les départements du Midi, où la chaptalisation, c'est-à-dire l'addition de sucre au moût de raisin, est formellement interdite.

Deux régions ont enregistré, entre 1974 et 1975, une augmentation de leur production d'A. O. C. : 28,58 p. 100 pour l'une et 23,93 p. 100 pour l'autre. Ces chiffres sont extraits du rapport sur la viticulture publié par la direction générale des impôts.

Je citerai encore quelques données qui éclairent le problème. Le Midi viticole, qui ne chaptalise pas, a produit 67 p. 100 de vins de 10 à 12 degrés — l'Hérault en a produit, pour sa part, 70 p. 100 — tandis que la moyenne de la production française était de 54 p. 100, mais grâce au sucrage, alors que nos vins méridionaux ne sont que le fruit du soleil.

Entre 1971 et 1975, le rendement moyen pour l'Hérault est passé de 83 hectolitres à l'hectare à 63 hectolitres ; pour les quatre départements du Languedoc, il est descendu de 70 hectolitres à 62 ; pour l'ensemble de la France, la moyenne s'établissait à 51 hectolitres en 1971 et à 54 hectolitres en 1975. On enregistrait des moyennes dépassant largement 100 hectolitres dans certaines régions à chaptalisation intensive.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Il n'est nul besoin de les solliciter. On peut en tirer des leçons — ce que les viticulteurs n'ont pas manqué de faire — quant à l'orientation des encépagements et des méthodes de culture et de vinification. De là, l'amélioration sensible de la qualité que l'on a pu constater. Il conviendrait que les viticulteurs fussent récompensés, ce qui n'est, hélas ! pas toujours le cas.

Où en sommes-nous en ce début de décembre 1976 ? Au stock du 31 août — 27 260 000 hectolitres — s'ajoutera une récolte estimée à 75 millions d'hectolitres et un volume d'importations que l'on peut, hélas ! évaluer à 8 millions d'hectolitres, comme l'année dernière. Les disponibilités s'élèveront à 110 millions d'hectolitres pour une utilisation prévisible de 70 millions d'hecto-

litres. Nous risquons donc d'avoir 30 millions d'hectolitres de stocks au 1^{er} août 1977 si les choses restaient en l'état, c'est-à-dire si l'on ne prenait pas les mesures nécessaires pour réduire ces stocks. Leur poids alourdirait toute la campagne, d'où la nécessité de la distillation préventive des vins médiocres.

Il convient, me semble-t-il, d'examiner maintenant très rapidement ce qu'il en est du marché commun viticole. On sait que l'organisation en est inefficace. C'est un régime bâtarde, qui n'est ni planificateur, ni totalement libéral. Pratiquement, il permet la libre circulation du vin entre les membres de la Communauté économique européenne et une liberté de production à peu près complète.

La garantie des prix d'orientation est théorique parce que les moyens employés : primes de stockage, distillation, n'y suffisent pas. Les garde-fous prévus par le traité de Rome ne sont pas utilisés. La clause de sauvegarde ne joue pratiquement pas — un de mes collègues le soulignait tout à l'heure pour les fruits et les légumes — et les désordres monétaires, au-dessus d'un certain seuil — vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre — sont une dérision.

Pendant ce temps, les fraudeurs s'en donnent à qui mieux mieux, pratiquent des coupages fort rémunérateurs et réalisent de scandaleux bénéfices.

Tout le monde connaît l'histoire de ces bateaux qui partent d'Italie vers la Méditerranée orientale chargés de vins légers, qui embarquent des moûts et débarquent avec des vins frauduleusement enrichis à un prix de revient facilitant le dumping.

L'interdiction de ces coupages devrait être décidée et contrôlée ; aucun règlement communautaire ne l'interdit. Ces mesures moralisatrices et économiquement efficaces seraient complétées par l'autorisation, dans chaque pays, d'enrichissement de vins légers d'un degré alcoolique supérieur à un minimum fixé, mais assez élevé. Cet enrichissement serait autorisé sans discrimination régionale. Il serait réalisé avec des moûts concentrés ou, mieux, avec du sucre de raisin provenant, en particulier, de rendements abusifs. Le sucre de betterave utilisé à cet effet servirait à des transactions extérieures améliorant ainsi notre balance commerciale. On réaliserait à la fois un assainissement quantitatif et un assainissement qualitatif. On pourrait créer, dans le Midi viticole sous-industrialisé, des usines de fabrication de sucre de raisin, la matière première étant sur place.

Je soumets ce programme à votre réflexion. Si l'on craint le risque de cette chaptalisation généralisée, mais fortement contrôlée et ne jouant que dans des limites strictement fixées, il appartient au législateur ou au Gouvernement de prendre toutes les précautions nécessaires.

L'idée fait son chemin. L'O. N. I. V. T. pourrait, dans un temps assez bref, la mettre à l'étude. M. Bentegeac, votre chargé de mission viticole, dont nous attendons le plan qui, comme l'Arlésienne, n'apparaît toujours pas, serait — j'emploie à dessein le conditionnel — favorable à ce principe. Le président de la fédération des caves coopératives de l'Hérault, déjà cité, disait, l'autre jour : « Nous en avons assez ; nous hurlons contre tant d'injustice. Le problème de la chaptalisation doit enfin être étudié au grand jour, dans les plus hautes instances nationales, avec les autres productions françaises, pour trouver avec elles une solution équitable pour tous. »

Peut-être me direz-vous qu'il s'agit là de propos partisans. S'il fallait une caution supplémentaire à notre suggestion, je citerais le passage suivant d'un discours prononcé à Montpellier, en mai 1974 : « Les règles de la chaptalisation devraient être révisées. Il faut faire respecter, entre toutes les régions et entre tous les vigneron, l'égalité de traitement à cet égard. » L'auteur en était M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Edgar Tailhades. C'était la campagne électorale !

M. Charles Alliès. En ce qui concerne la politique méditerranéenne, je suis en complet accord avec mes collègues, MM. David, Brégégère et Tajan, qui l'ont évoquée et vous ont dit notre inquiétude. J'ai écouté aussi, avec le plus grand intérêt, vos déclarations, monsieur le ministre. Les pays intéressés suivront-ils les conseils qu'on leur donnera ? Mesureront-ils la portée des conditions qui seront posées à leur admission ? Il ne faut pas que des considérations économiques ou politiques l'emportent, le moment venu, sur la prudence et sur le bon sens et fassent bon marché des intérêts de nos laborieuses populations.

J'évoquerai, d'un mot, avant de conclure, l'office national interprofessionnel des vins de table, l'Onivit. Lorsque vous avez créé cet office, nous avons dit notre scepticisme. Votre bonne volonté

n'est pas en cause, monsieur le ministre, mais le système a un grave défaut, une grosse lacune : il manque de moyens, il manque de pouvoirs.

L'office que nous proposons, et qui a fait l'objet d'une proposition de loi déposée par le groupe socialiste et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale, ne présente ni ces défauts ni ces lacunes.

Nombreux sont ceux, représentants de la profession, économistes, responsables venus d'horizons politiques bien différents, autrefois sceptiques, indifférents ou hostiles, qui nous apportent leur approbation, leurs encouragements.

Laissez-moi regretter que le Gouvernement n'ait pas cru devoir l'inscrire à l'ordre du jour et souhaiter que vous l'y inscrivez le plus tôt possible.

Je vais conclure. Le coin de ciel bleu ne nous apparaît pas encore. Les mesures prises par l'Onivit, timides et fragmentaires, ne sauraient suffire à ramener le calme et la sérénité dans notre Midi viticole. Il faut aller plus loin, et sans tarder. Il faut être attentif aux effets des calamités naturelles dans certains secteurs géographiques plus sensibles et plus vulnérables parce qu'ils sont économiquement sous-développés.

Nous vous signalions récemment, au cours d'une audience que vous avez bien voulu nous accorder, la situation critique des viticulteurs du Minervois et du Saint-Chiniannais, victimes de plusieurs années de sécheresses successives, qu'il faut aider, et rapidement. Au surplus, il faut dégager les crédits nécessaires à la réalisation de la maîtrise de l'eau dans cette région à longue tradition viticole, productrice de vins de haute qualité.

Il faut considérer avec compréhension la demande qui va vous être adressée par les viticulteurs de plusieurs hauts cantons de l'Hérault, victimes de conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises au cours de l'année — je veux parler des pluies diluviennes persistantes qui ont considérablement nui à la qualité du vin. Ce sinistre « qualitatif » n'est pas prévu par la loi sur les calamités agricoles, mais il s'inscrit dans le droit fil de la politique de qualité.

Notre Languedoc laborieux est volontiers optimiste. Il sait se discipliner et il l'a prouvé. Les surfaces plantées en vignes diminuent ; la qualité progresse. Il n'est pas, vous le savez, responsable des excédents. La viticulture est sa principale ressource agricole.

La crise qu'il traverse est angoissante. Le *Nouvel économiste* émettait, voilà quelques semaines, un diagnostic pessimiste. Il écrivait en gros titre, après une sérieuse enquête : « Le Languedoc va mourir ». Nous ne voulons pas qu'il meure.

Le président Courret rappelait récemment, devant l'assemblée générale des caves coopératives, la déclaration de M. Giscard d'Estaing — j'ai de sérieuses références — alors candidat à l'élection présidentielle, à Montpellier, en 1974. Ecoutez : « Les viticulteurs français ne doivent plus se sentir à l'écart, ne doivent pas se croire ignorés du mot « progrès » que connaît notre agriculture dans le cadre du Marché commun. Il faut, et je m'y engage formellement devant eux... » — « formellement », vous avez bien entendu — « ... que ce qui a été fait pour d'autres productions le soit également pour le vin, et que le fonctionnement du Marché commun assure aux producteurs la sécurité du revenu à laquelle ils ont droit. »

Et plus loin : « J'ai dit à Yvetot qu'une terre sans agriculture était une terre morte, et je crois que je puis dire, ici, à Montpellier, sans que personne ne me démente, qu'un Languedoc sans viticulture serait un Languedoc mort. »

Le temps a passé. Le président aurait-il oublié les promesses du candidat ?

Le temps a passé, oui. L'inflation a grandi. Les charges viticoles sont passées de 4 180 francs à l'hectare à 6 680 francs, soit plus de 60 p. 100 d'augmentation tandis que le vin, moins bien partagé que d'autres produits agricoles, voyait son retard, déjà considérable, croître encore puisque son prix n'augmentait que de 36 p. 100.

Voilà, monsieur le ministre, voilà, mes chers collègues, pourquoi le monde viticole réclame justice et solidarité.

« Une année noire, une année grise, une année rousse », avez-vous dit, monsieur le ministre, en évoquant les trois dernières années viticoles. Et vous avez ajouté : « Mais on aperçoit un coin de ciel bleu ». Comme nous aimerions vous croire !

Vous connaissez l'inquiétude de notre Languedoc, qui voudrait retrouver son estrambord et sa sérénité. Il voudrait croire que le ciel bleu que vous apercevez n'est pas seulement un mirage. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tailhades.

M. Edgard Tailhades. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, à mon tour, profiter de la discussion du budget qui nous est présenté pour faire part au Sénat de quelques observations sur la condition effective des vignerons en Languedoc-Roussillon.

A l'orée d'un automne mouillé, les vendanges se sont terminées dans un climat d'incertitude et même d'inquiétude. Les mois qui les avaient précédées — ai-je besoin de faire cette évocation ? — avaient été marqués, hélas, par les tumultes, le drame et les espérances évanouies. Aujourd'hui, pour la viticulture de notre région, quel va être l'avenir ?

Entendez-moi bien. Je ne veux pas, à mon tour, revenir sur l'exposé substantiel et très complet qui vient d'être fait à l'instant même, à cette tribune, par mon excellent ami Charles Alliés. Je me contenterai d'apporter de courtes précisions et je vais essayer de ne pas répéter ce que, avec beaucoup de pertinence, il vous a dit.

Au début de la campagne, monsieur le ministre de l'agriculture, quelles sont les caractéristiques du contexte ? Vous savez que la production française sera de l'ordre de 73 à 75 millions d'hectolitres. Au 31 août dernier, le stock à la propriété était de 27,3 millions d'hectolitres. Pour ce qui concerne la région du Languedoc-Roussillon, la production globale, on peut l'affirmer, s'élèvera à 28 ou 29 millions d'hectolitres pour un stock à la propriété qui était, au 31 août, de l'ordre de 11,5 millions d'hectolitres. Par conséquent, on peut constater que, par rapport aux trois dernières campagnes, certains chiffres méritent réflexion.

Je me bornerai à deux remarques. D'une part, les disponibilités au début de la campagne sont cette année, pour la France, nettement supérieures à celles de l'an passé — d'environ 10 p. 100 — ce qui, vous le savez mieux que moi, est considérable pour un marché où les marges jouent un rôle moteur. D'autre part, les disponibilités régionales sont également supérieures, tant en ce qui concerne l'importance de la production que le volume des stocks, à celles de la campagne précédente.

Alors, je pose la question. Qu'en est-il de la situation quantitative en Italie ? En effet, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, nous sommes largement tributaires de notre voisine et cela constitue pour nous un grave handicap.

Sans trop m'avancer, je peux affirmer que l'ensemble des productions italienne et française s'élèvera à 140 millions d'hectolitres alors qu'en 1975 son niveau se situait à 136 millions d'hectolitres.

Ajoutons que le problème des importations italiennes n'a pas été réglé au fond — on vous l'a déjà dit — et qu'ainsi la campagne qui s'ouvre se présente dans des conditions beaucoup plus difficiles que celle de l'année dernière.

Les prix actuels du marché sont fixés par les accords interprofessionnels. Ils s'établissent, ou plutôt ils s'établissaient, à 9,63 francs, 10 francs et 11 francs le degré-hecto, selon les degrés constatés. Depuis, il faut le reconnaître, ils ont, bien sûr, été revalorisés de 6,5 p. 100, mais je ne pense pas forcer la vérité en déclarant que ces prix sont nettement insuffisants pour assurer une rémunération convenable du travail des viticulteurs.

D'autre part, les forces qui agissent sur le marché n'auront-elles pas raison de la volonté contractuelle ? L'entrée en application des nouvelles mesures communautaires pourrait, en première analyse, et donc superficiellement, laisser espérer un rééquilibrage du marché, qu'il s'agisse de l'intervention préventive volontaire, du système des prestations viniques et super-viniques, des règlements sur les vins « aptes » ou des nouveaux contrats à long terme avec garantie de bonne fin ; mais ne convient-il pas, néanmoins, de s'interroger ?

L'intervention préventive volontaire, reconnaissons-le, n'est pas attractive. Son prix est fixé, pour la campagne en cours, à 68 p. 100 du prix d'orientation, soit 7,04 francs le degré-hectolitre. Les prestations super-viniques, fixées entre 0 et 6 p. 100 de la récolte et qui viendront s'ajouter aux prestations viniques normales — c'est une question également que je me permets de poser — seront-elles en vigueur en Italie ?

Les vins « aptes » suivront-ils des chemins différents selon qu'ils seront produits en deçà ou au-delà des Alpes ? Placer les vins sous contrat à long terme avec garantie de bonne fin, cela signifie-t-il que, comme par le passé, les meilleurs d'entre eux seront engloutis par la chaudière ?

Voilà, n'est-il pas vrai, des questions que la logique la plus rudimentaire commande de se poser :

En réalité — je veux me résumer — l'essentiel des mesures qui vont toucher les viticulteurs du Midi français seront pratiquement unilatérales ; pourquoi ? Parce que d'autres auxquels elles devraient s'appliquer ne les respecteront pas, et tout le monde en est parfaitement conscient. Alors, dans ce climat de dépression économique, l'heure des technocrates conviés au chevet de la viticulture méridionale va-t-elle sonner ? Nous entendons parler de plan, de reconversion, de restructuration du vignoble méridional. Mais toutes ces formules et tous ces mots, que représentent-ils ?

Ce qu'il y a de certain et de regrettable tout ensemble, c'est que, de campagne en campagne, de trimestre en trimestre, le Gouvernement n'a jamais pris que des mesures ponctuelles et « pointillistes ».

C'est toujours la même conception, la même thèse des économistes classiques qui prédomine, et la remarque qui vient à l'esprit est la suivante : il y a mise en œuvre d'un plan ; ce plan sera-t-il celui de la survie ou celui de la mort ?

M. Charles Alliès, voilà quelques instants, vous parlait du rapport Bentegeac. Nous sommes anxieux de le connaître, car il suscite, dans notre Midi viticole, beaucoup d'appréhension et de préoccupations.

Quoi qu'il en soit, il faut que l'on sache bien que la suppression d'une partie du vignoble régional, en l'absence de mesures concernant les autres secteurs, entraînerait une déperdition économique certaine. La valeur du patrimoine serait réduite ; de plus, le recours à des cultures de remplacement, quelles qu'elles soient, entraîneraient une diminution du nombre des emplois offerts et de la consommation de produits industriels.

Or, ces éléments représentent 80 p. 100 du produit national viticole.

Dans l'état actuel de dépression de l'ensemble de l'économie de la région Languedoc-Roussillon, où le taux d'activité est inférieur de 17 p. 100 à la moyenne nationale, où le secteur industriel est inférieur de 34 p. 100 à la moyenne nationale, où le chômage des femmes est également très largement supérieur à la moyenne nationale, tout comme celui des jeunes, dont le départ de la région s'accélère de jour en jour, un plan de la viticulture dans le style et le genre de celui auquel peut-être vous pensez ne peut avoir, je le dis tout net, que des conséquences négatives.

En vérité, il ne faut pas céder à la magie des mots. Un plan pour la viticulture, nous l'admettons, mais un plan pour quoi faire ? Serait-ce pour entériner les visions gouvernementales sur le « nouvel ordre économique méditerranéen » qui condamne les producteurs agricoles des pays développés à s'effacer, sans contrepartie, devant les productions des pays qui le sont moins ?

Mon ami, M. Alliès, citait tout à l'heure deux déclarations faites par M. Valéry Giscard d'Estaing au cours de sa campagne électorale, au mois de mai 1974. En l'écoutant, il me revenait en mémoire cette autre déclaration du même auteur faite à Montpellier : « On ne peut pas sacrifier cette richesse que constitue la viticulture méridionale. » Une image m'est alors venue à l'esprit : ne sommes-nous pas aujourd'hui auprès de l'autel où va être consommé le sacrifice ? (*Sourires.*)

Je voudrais, avant de terminer, pour ne pas abuser de mon temps de parole et surtout de la bienveillance et de la patience de M. le ministre et de mes collègues, appeler rapidement l'attention du Sénat sur le comportement du Gouvernement à l'égard de l'Institut national de la recherche agronomique, et cela au travers du budget de 1977.

Je ne crains pas d'affirmer qu'une règle essentielle de la fonction publique vient d'être transgressée, je veux parler de l'attribution automatique des moyens nécessaires au paiement des hausses de salaires décidée par le Gouvernement lui-même (*M. le ministre lève les bras*) qui est un transfert de mesures acquises vers les mesures nouvelles.

Cela vous fait lever les bras, monsieur le ministre, mais le fait que je cite est pourtant vrai.

On conçoit mal une telle remise en cause. N'oublions pas qu'il s'agit de l'I. N. R. A., c'est-à-dire d'un organisme qui travaille pour le moyen et le long terme et qui doit être protégé contre les aléas conjoncturels.

En l'occurrence, l'I. N. R. A. est amputé des moyens dont il aurait été bénéficiaire si la règle avait été observée. Il manquera en 1977 — je ne crains aucun démenti sur ce point — 10 800 000 francs pour payer le personnel. Je souligne la gravité du fait.

Comment pouvez-vous dire que la recherche agronomique bénéficie d'une augmentation de 24 p. 100 de ses moyens de fonctionnement...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mais si !

M. Edgar Tailhades. ... alors que vous le savez aussi bien que moi, si ce n'est mieux, la majeure partie des crédits qui gage cette augmentation correspond à un transfert provenant des charges communes ?

A l'I. N. R. A., l'accroissement est de 98,6 millions de francs. Comment est assurée la répartition de cette somme ? Nous trouvons d'abord 72,8 millions de francs dus en application de décisions gouvernementales que je n'ai pas à énumérer ; vous les connaissez comme moi, et le Sénat également. Je citerai seulement pour mémoire : les réformes de la catégorie A, le plan Massenet et les effets des augmentations de salaires du 1^{er} juillet 1975 au 31 décembre 1976. Nous trouvons, ensuite, 13 millions de francs qui correspondent aux salaires des 140 nouveaux emplois créés en 1977 et, enfin, 12 millions de francs pour les hausses de salaires prévues pour 1977.

Pourtant, pour réaliser l'actualisation fixée dans le cadre du plan Barre, d'une part, et pour faire face aux avancements inscrits dans les statuts des personnels, d'autre part, 22,8 millions de francs seraient indispensables. Ainsi que je le disais précédemment, il manque exactement 10,8 millions de francs.

Tout cela est inquiétant et je n'hésite pas à dire que la recherche agronomique n'est pas soutenue...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Oh ! Oh !

M. Edgar Tailhades. ... par des actions cohérentes.

Pourtant, elle apparaît comme une chance dans le domaine des exportations. Il est une vérité d'évidence : nous n'exporterons plus qu'à la condition de produire mieux et moins cher.

De plus, je me permets de le signaler à M. le ministre, le Parlement espérait obtenir une meilleure connaissance des charges communes. Il n'en a rien été et l'opinion publique est fausement informée. En effet, annoncer qu'un effort exceptionnel est consenti en vue de la recherche agronomique, alors qu'un transfert budgétaire est impuissant à assurer la rémunération du personnel actuellement en fonction, relève d'une manœuvre que chacun peut aisément qualifier.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Ça, par exemple !

M. Edgar Tailhades. Et que dire de la pénalisation infligée aux agriculteurs à qui il était légitimement permis de croire qu'après la sécheresse dont ils viennent d'être les victimes, ils tireraient profit d'un progrès scientifique et technique dont l'I. N. R. A. est la condition et dont ils seront privés ?

Quelles sont les perspectives pour les personnels de l'organisme ? Tout est à redouter : licenciements, blocage des postes vacants, réduction notable de la promotion, arrêt des créations de nouveaux laboratoires.

Monsieur le ministre, j'ai voulu vous convaincre que la position du Gouvernement semble, en la circonstance, difficile à soutenir ; j'ai voulu aussi vous indiquer que nous ne pouvions pas ne pas marquer notre désapprobation totale à l'égard de mesures qui sont aussi préoccupantes qu'injustes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Je rappelle aux deux orateurs du groupe socialiste qui doivent encore intervenir que leur temps de parole est déjà largement épuisé. Je leur demande donc d'être aussi brefs que possible.

La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Je serai bref pour suivre la recommandation du président.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste déplore profondément la faiblesse de votre budget pour 1977. Il y constate particulièrement l'effondrement des crédits prévus pour l'équipement collectif et ce à une époque où les besoins deviennent de plus en plus considérables.

Vous n'ignorez pas, pourtant, la pauvreté des équipements dans le domaine agricole. Pourquoi, dans ces conditions, les sacrifier une fois de plus ?

L'agriculture française ne se porte déjà pas très bien ; touchée durement par la calamité qu'a été la sécheresse de 1976, elle s'apprête à subir une nouvelle détérioration. Le budget de 1977 ira donc dans le sens d'une aggravation de la situation des exploitants français et de l'agriculture en général.

Alors que le VI^e Plan n'a pu être entièrement réalisé — à 78 p. 100 seulement — le VII^e Plan nous paraît prendre un bien mauvais départ, et nous nous inquiétons quant à la mise en application des programmes que l'on nous a présentés en juin dernier.

En fait, rien de tout cela ne nous surprend, car nous nous habituons aux vaines promesses, purement formelles. Nous sommes loin des affirmations de 1974, où l'on nous déclarait que des aides nécessaires seraient apportées pour l'amélioration des équipements de base.

Nous attendons toujours et constatons, avec regret, que, loin de rattraper un retard déjà alarmant, nous nous préparons à l'accentuer.

L'hydraulique et les services publics ruraux sont l'essentiel de cette infrastructure de base. Qu'en advient-il ?

Pour ce qui est de l'hydraulique — plusieurs orateurs en ont parlé à cette tribune — la sécheresse de cet été aura tout au moins prouvé que notre pays a encore beaucoup à faire en cette matière. Nous savons que 3 p. 100 seulement des terres agricoles françaises sont équipées en moyens d'irrigation, ce qui place la France au treizième rang des pays européens. Voilà deux chiffres qui me semblent fort explicites.

De ce fait, il paraîtrait normal qu'une large part de crédits fût accordée à cet équipement hydraulique. En réalité, il n'en est rien et les autorisations de programme connaîtront une diminution, passant de 170 millions à 145 millions de francs, sans compter les répercussions des hausses de prix.

Pour les services publics ruraux, les crédits de subventions prévus, pour 1977, sont de 234 millions de francs, alors que la dotation de 1976 s'élevait à 340 millions de francs. Nos rapporteurs l'ont très bien fait remarquer et se sont inquiétés à ce sujet.

Etant donné le temps qui m'est imparti, je passerai directement au problème de l'électrification rurale. Etant président d'un syndicat d'électrification dans un département rural à 90 p. 100, je me sens tout particulièrement concerné.

En 1975, monsieur le ministre, vous nous déclariez qu'une place privilégiée serait réservée à l'électrification rurale, étant donné l'urgence et l'ampleur des besoins à satisfaire. Vous ajoutiez qu'il s'agissait là d'une de vos préoccupations principales.

Permettez-moi une constatation qui se passe de tout commentaire. Vous nous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, que cette situation ne serait que temporaire. Il n'en est pas moins vrai que si, pour 1976, vous avez accordé, pour l'électrification rurale, 120 millions de francs, seulement 90 millions de francs sont prévus pour 1977, soit une diminution de 25 p. 100, comme cela a déjà été dit à cette tribune.

Or, si les effets conjugués de la hausse des prix et de la diminution des subventions budgétaires persistent, cela impliquera une baisse considérable du volume des travaux d'électrification rurale, et cela au moment même où nous pouvons constater les résultats du sixième inventaire des besoins de l'électrification rurale, auquel il a été procédé dans tous les départements.

Ces besoins sont considérables, vous les connaissez, monsieur le ministre, et je suis intervenu à ce sujet lors d'une question orale ; je n'y reviendrai donc pas ce soir.

Il n'est pas admissible de réduire les programmes de l'électrification rurale dans un pays comptant, au bas mot, 4 millions de personnes qui habitent l'espace rural et qui subissent anormalement des chutes de tension importantes.

Nous sommes loin, en tout cas, des propositions du plan que le Gouvernement nous avait soumis au printemps dernier. Malgré ses insuffisances, ce plan proposait une série de mesures de principe qui devaient permettre de lutter contre l'exode rural, d'augmenter l'activité dans les zones rurales, de réaliser d'importants progrès dans l'équipement des logements existants, d'améliorer les services, donc d'améliorer la qualité de la vie.

Il faut absolument éviter les graves inconvénients que subiraient nos populations rurales si le montant des travaux d'électrification baissait en 1977 dans la même proportion que le crédit de subvention.

Il existe une solution, monsieur le ministre : accroître légèrement la contribution financière du fonds d'investissement des charges d'électrification.

Pour ce qui est des zones défavorisées, nous comptons particulièrement sur les programmes d'action prioritaires qui permettront de corriger un tant soit peu l'insuffisance des programmes généraux.

En conclusion, nous n'ignorons pas, monsieur le ministre, que vous connaissez parfaitement la gravité de la situation agricole française ; aussi espérons-nous que vous y porterez remède. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'efforcerai, moi aussi, d'être bref. Je ferai quelques observations d'ordre général. Elles m'ont été suggérées par mon excellent collègue, M. Marcel Mathy.

Beaucoup d'orateurs ont insisté, au cours de ce débat, sur la situation difficile que connaissent nos agriculteurs en général et surtout ceux qui ont une exploitation de polyculture et d'élevage. Deux années « grises » ou « noires », a-t-on dit, et la sécheresse de cette année « rousse » nous ont amenés à cette situation.

Nous assistons, en ce mois de décembre 1976, à une dégradation continue du revenu agricole, qui a débuté depuis déjà quatre ans. Cette dégradation a pu être compensée, dans les années passées, par la modernisation de l'ensemble des exploitations et la réserve de puissance physique des hommes dont nous disposons. Mais cette modernisation a coûté cher, très cher, d'où un endettement très lourd. Quant à la puissance physique des hommes, elle a ses limites au-delà desquelles l'homme devient esclave.

En définitive, la perspective d'emprunter, quelquefois même pour rembourser des emprunts précédents, la perspective de travailler toujours davantage pour tenter de conserver un revenu toujours fuyant seront-elles les seules possibilités laissées à l'agriculteur ?

Le fait d'agrandir son exploitation à la suite du départ des plus vieux à la retraite et de passer de 20 à 30, puis de 30 à 50, et peut-être de 50 à 100 hectares permettra-t-il à l'exploitant de « s'en sortir » si, dans le même temps, ses charges d'exploitation augmentent, si le prix de ses produits stagne ou même diminue ?

A quoi cette situation peut-elle aboutir et qu'advendra-t-il si nous devenons un jour tributaires de l'étranger pour nos biens alimentaires ?

Economiquement, nous en sommes tous conscients, notre agriculture joue un rôle très important. Elle peut nous aider largement à pallier le coût de certaines importations. Mais encore nous faudra-t-il conserver suffisamment d'hommes, suffisamment de producteurs.

Socialement, l'agriculture joue un rôle majeur.

C'est pour ces raisons profondes qu'elle mérite d'être considérée comme une activité à part entière — et je ne doute pas que le ministre la considère comme telle — de même que les autres secteurs économiques ; elle ne doit pas être considérée comme un secteur assisté, nous l'avons déjà dit ce matin à propos de l'examen du B. A. P. S. A.

Pour illustrer ce propos, je voudrais — et je vous prie de m'en excuser — citer quelques chiffres qui m'ont été fournis par mon ami Marcel Mathy.

L'endettement des agriculteurs de son département de Saône-et-Loire auprès des seules caisses de crédit agricole se situe, en 1976, entre 1,25 et 1,3 milliard de francs, ce qui représente, au minimum, la valeur de 19 millions de quintaux de blé sur la base de 0,68 franc le kilogramme, ou bien encore la valeur des quelque 162 500 hectares de terre à 8 000 francs l'hectare qui représentent presque la superficie d'un arrondissement comme Louhans.

Une enquête de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de Saône-et-Loire a fait apparaître qu'environ six cents exploitants ont, soit pris leur retraite, soit demandé le bénéfice de l'I. V. D., et que, dans le même temps, deux cents jeunes seulement se sont installés en 1975. Par rapport à la Creuse, c'est encore une situation bien privilégiée que connaît la Saône-et-Loire !

Dans la propre commune de mon ami Mathy, il y avait quarante-trois exploitants agricoles en 1960 ; il n'y en a plus, à l'heure actuelle, que huit à temps complet ; dans cinq à dix ans, il n'en restera vraisemblablement que trois.

C'est dire, monsieur le ministre, combien la situation devient catastrophique, la cote d'alerte est vraiment atteinte. Il convient

de tout mettre en œuvre pour stopper cette hémorragie, afin de conserver, pendant qu'il est encore temps, suffisamment d'hommes sur place.

Mais votre politique, qui trouve sa traduction dans ce budget, a-t-elle les moyens de faire face à cette tâche immense ? Nous ne le pensons pas.

Presque tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont souligné les faiblesses du budget de l'agriculture. Je ne puis manquer de dénoncer à mon tour la faiblesse, qualifiée d'« effondrement » par notre collègue Pranchère, rapporteur à l'Assemblée nationale, des autorisations de programme destinées à financer les équipements collectifs.

Nous avons déjà parlé de l'hydraulique. La dotation de ce secteur diminue dans le même temps où certaines régions, durement éprouvées par la sécheresse, préparent des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale hydraulique. Ce n'est pas parce que la Compagnie du Rhône n'est plus partie prenante que nous pouvons nous satisfaire de dotations par trop insuffisantes.

Les crédits d'adduction d'eau figurant au chapitre 61-66 sont en diminution, même compte tenu des crédits du fonds de développement des adductions d'eau. Ils s'élèvent à 370 millions de francs contre 402 millions de francs en 1976.

Mon ami M. Pierre Petit vient de dénoncer l'insuffisance des crédits affectés aux travaux d'électrification rurale, qui diminuent de 25 p. 100 dans le même temps où l'indice officiel des prix applicables à ces travaux augmente de 15 p. 100.

Les autorisations de programme consacrées aux chemins ruraux stagnent à vingt millions de francs. Ainsi mon département se verra sans nul doute allouer par l'Etat, en 1977, la même dotation qu'en 1976, et sur les quelque quatre-vingts projets en instance de financement, seuls sept ou, au mieux, huit pourront être financés par une dotation qui ne dépassera pas, sans doute, 390 000 ou 400 000 francs.

Nombreux sont ceux, parmi nous, qui ont parlé des crédits de remembrement et d'aménagement de villages. Ils subissent le même sort.

Dans mon département, aucune opération nouvelle de remembrement ne pourra sans doute être financée en 1977. Triste perspective pour nos établissements publics à une date où, encore pour mon département — je vous prie de m'excuser de le citer si souvent — tous les arrêtés de subventions d'Etat du programme de 1976 n'ont pas encore été notifiés aux maires ou aux présidents de syndicat.

Parmi les nombreuses interrogations que suscite l'examen de ce projet de budget de l'agriculture, j'en retiendrai trois principales.

Que deviendra le programme « Massif central » — je n'ai pas parlé de « plan » — si les crédits de rénovation rurale du chapitre 61-67, même abondés par la dotation du chapitre 65-03 des services généraux du Premier ministre, stagnent dans le même temps où les crédits affectés à la société pour la mise en valeur de la région Auvergne-Limousin, la Somival, sont en baisse de 2 p. 100 ?

Comment évolueront les aides spécifiques accordées aux zones de montagne et aux zones défavorisées ? Les zones de piémont vont-elles être encore oubliées ? La réduction de crédits de vingt millions de francs par rapport à 1976 reporte le financement sur la part d'intervention du F.E.O.G.A., ainsi que vous l'avez précisé cet après-midi. Mais à combien d'unités de gros bétail seront plafonnées les aides ?

Enfin, de nombreuses inquiétudes ont été exprimées à propos de l'A.N.D.A. pour 1977. Pauvre A.N.D.A., qui a difficilement, au prix de la perte de son fonds de roulement, apuré sa situation de 1976 ! Si le budget de cet établissement n'est pas mieux alimenté par les taxes parafiscales — n'en déplaise à quelques-uns de mes amis — il faudra dégager cinquante ou même cinquante-cinq millions de francs de crédits supplémentaires pour que les 6 000 salariés des services nationaux de l'A.N.D.A. ou des services d'utilité publique et de développement agricole départementaux, dont les rémunérations accablent 80 p. 100 du budget de l'A.N.D.A., ne soient pas réduits au chômage.

J'ajoute que le climat s'est dégradé parmi les personnels de l'A.N.D.A. Les propos que vous avez tenus tout à l'heure, monsieur le ministre, ne sont guère de nature à les rassurer.

Ce n'est pas le transfert de charges vers les conseils généraux qui permettra d'apurer la situation en ce qui concerne les personnels des services d'utilité agricole de développement, les S.U.A.D.

Mais c'est surtout sur les problèmes des éleveurs que portera mon propos.

Les éleveurs de bovin ont été directement, et très durement, touchés par la sécheresse. Il faudra faire le bilan exact de cette calamité mais ce ne pourra être qu'au printemps, une fois que l'hiver aura passé — et nous espérons que ce dernier sera doux.

Qu'il me soit permis de rappeler que les troupeaux bovins allaitant de charolais et de limousins occupent les deux premières places en nombre et jouent un rôle essentiel dans l'équilibre de notre production de viande.

Au moment où le cheptel laitier ne peut que décroître du fait de l'augmentation du rendement en lait, il paraît nécessaire que soit enfin définie une vraie politique en faveur des races à viande. Ce sont elles qui peuvent alimenter largement non seulement nos courants d'exportation vers la C.E.E. et les pays tiers, mais aussi une bonne part de notre marché intérieur.

L'élevage des races à viande n'est compatible qu'avec l'exploitation familiale. Il s'oppose à l'élevage intensif et, à la condition qu'on le privilégie, à l'exode rural, à la désertification de nos campagnes ainsi qu'à la dégradation de l'environnement.

Nous pouvons affirmer que les producteurs de viande, en acceptant d'exercer leur métier dans des régions souvent « difficiles », comme la mienne, rendent un grand service à la collectivité. De plus, il n'est pas vrai, comme certains le prétendent, que la viande soit un facteur de vie chère. Sur la base 100 en 1970, la viande de bœuf a atteint, en 1975, l'indice 156, le fuel, l'indice 254, les pâtes alimentaires l'indice 183, l'huile d'arachide, l'indice 211.

Par rapport aux producteurs de lait, les éleveurs n'ont pas été très avantagés par le soutien des marchés qui leur consacrait 874,5 millions d'unités de compte en 1975. Dans le même temps, le soutien des produits laitiers et du lait atteignait 1 180 millions d'unités de compte.

En définitive, que demande la profession ? Que soit enfin définie et mise en œuvre une politique spécifique du troupeau allaitant sur les bases suivantes : garantie d'un revenu minimum pour les éleveurs grâce à une politique des prix qui tienne compte de l'évolution des charges de production ; mise en œuvre d'une politique d'exportation qui permette à notre élevage de jouer à plein son rôle d'activité économique majeure ; maintien absolu de la préférence communautaire et application rigoureuse des mesures de protection, telle la clause de sauvegarde que nous savons menacée.

Quelle sera, sur ce point, l'attitude du Gouvernement face à nos partenaires de l'Europe ? Maintiendrez-vous cette clause de sauvegarde, monsieur le ministre ?

Nous aurions souhaité que vous mainteniez le régime de l'intervention permanente ; mais, hélas, je crois que celle-ci a vécu.

Enfin, la politique qui sera définie doit aboutir à une véritable promotion du produit noble qu'est la viande : au niveau de la production, par la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'identification pérenne — je voterai l'amendement n° 115, monsieur le ministre — et par l'application d'une politique sanitaire efficace — je voterai l'amendement n° 131. Mais même si la subvention d'abattage atteint 700 francs par vache, une vache de remplacement vaudra 4 000 francs ! Il faut donc correctement indemniser l'éleveur.

Au sujet de la commercialisation et de la distribution, je vous renouvelle les souhaits que j'ai exprimés devant vous l'an dernier : que les grilles de classement tiennent davantage compte du rendement en viande des carcasses de ces races nobles, Limousin, Charolais, Maine-Anjou, blonde d'Aquitaine et cette race de Salers, si chère au docteur Mézard.

Il me faut maintenant conclure.

Compte tenu du fait que, en dépit des promesses, le revenu des agriculteurs n'a pu être maintenu, le Gouvernement compte-t-il s'engager dans une politique d'amélioration des revenus agricoles en 1977 ?

Le rétablissement de l'équilibre entre les coûts de production et les prix de vente étant une condition fondamentale du redressement de la situation de l'agriculture, quels moyens seront mis en œuvre pour que les agriculteurs puissent répercuter sur les prix agricoles l'intégralité du coût de production de leurs produits ?

Mes chers collègues, j'espère, à cette heure avancée, ne pas avoir trop lassé l'attention du Sénat en présentant, en complément des interventions de mes collègues du groupe socialiste,

ces quelques observations. Elles auraient peut-être mieux trouvé leur place dans un débat de politique agricole, mais le caractère quasi immuable du budget qui nous est présenté, où les seuls amendements présentés sont ceux du Gouvernement, et la faiblesse des dotations consacrées aux équipements collectifs m'ont contraint de les présenter aujourd'hui. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais rapidement répondre à quatre types de questions concernant le revenu, les productions, l'équipement et l'enseignement agricoles.

Globalement, le budget comporte un triple objectif. Le premier, c'est la politique de sécurité d'approvisionnement par le stockage, par le report, par la vente sur les marchés extérieurs, et c'est alors la contribution de la France au budget du F. E. O. G. A.

Le deuxième grand secteur de ce budget, c'est la politique de justice et de transferts sociaux. Nous en avons parlé ce matin.

Le troisième secteur sur lequel a été concentré le débat, c'est la politique de préparation de l'avenir, de fonctionnement et de production. Je serais tenté de dire que la préparation de l'avenir de l'agriculture française se fait d'abord par l'auto-financement, ce qui pose le problème de l'évolution du revenu agricole.

A MM. Bajoux, David, Brégère et Moreigne, je voudrais rappeler les propos tenus par M. Bonnet dans son exposé introductif : personne ne conteste le handicap de l'agriculture française depuis l'année 1974 où nous avons enregistré une hausse des coûts de production de l'indice P. I. N. E. A. de 24 p. 100 et une hausse des prix agricoles de 25 p. 100.

M. Emile Durieux. C'est heureux.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Ce handicap qui n'a pu être surmonté partiellement que par des aides directes doit cependant être replacé dans le cadre d'un cycle plus large, celui des cinq ans du VI^e Plan.

Avant de réfléchir sur les objectifs du VII^e Plan ou sur l'adaptation qui s'imposait à la politique agricole, nous avons d'abord voulu savoir si les objectifs que le Gouvernement français s'était fixé lors des lois de 1960 et 1962 et au début du VII^e Plan avaient été bien atteints.

Ce fut, vous vous en souvenez, l'objet du rapport sur l'évolution de l'agriculture au cours du VI^e Plan.

En abordant le problème du revenu, je dirai que l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs au cours du VI^e Plan a été certes d'un niveau plus faible que celui des salariés, mais il s'agit tout de même d'un niveau positif, atteint grâce, il est vrai, aux trois bonnes années du VI^e Plan — les trois premières — et aux aides directes de 1974 et 1975 qui, je le rappelle, ont représenté 5 p. 100 du revenu brut d'exploitation.

Pour aborder le problème du revenu agricole, le choix de l'année de référence est important. Pour nous, l'année de référence, c'est le plan. Me référant à ce plan, je dirai que les chiffres que l'on nous a donnés ont souvent comme base l'année 1973 et que l'évolution du revenu agricole en France, comme dans les différents pays européens, doit être étudiée sur une période relativement plus longue, compte tenu des cycles de production.

Lié à ce problème de revenus, le problème de l'endettement de l'agriculture a été ensuite abordé. M. Moreigne a cité quelques chiffres. Je voudrais dire que le problème de l'endettement de l'agriculture se pose de façon presque identique dans les différents pays européens. Légèrement inférieur à celui que l'on constate en République fédérale d'Allemagne, où il représente 70 p. 100 du revenu d'une année, l'endettement en France atteint la proportion de 67 p. 100 contre 62 p. 100 au Pays-Bas. Je dirai que de ce problème de financement de l'agriculture est peut-être un des plus cruciaux qui se posent actuellement au Gouvernement et plus particulièrement à l'ensemble des organisations professionnelles. Je dirai que plus qu'un problème d'endettement, c'est un problème d'obligation d'épargne qui fait souvent dire aux agriculteurs qu'il ne sert à rien de vivre pauvre pour mourir riche, ce qui nous conduit à reposer le problème du financement de l'agriculture.

M. Durieux a rappelé les difficultés rencontrées par les planteurs de betteraves et plus particulièrement les problèmes posés par le prélèvement au bénéfice du B. A. P. S. A. Je dirai qu'au moment où cet organisme connaît les difficultés que l'on sait, une telle suppression de la taxe sur la betterave irait à l'encontre de la nécessaire solidarité que l'ensemble de la profession souhaite voir maintenue.

M. Durieux a également évoqué un problème encore plus préoccupant, celui de la concurrence que peut apporter au sucre de betterave une production incontrôlée de sirop de glucose à haute teneur en fructose. Pour éviter toute distorsion de concurrence entre ces deux produits et des charges financières accrues dans l'avenir pour la Communauté, nous demandons que la production de sirop de glucose isomérisé soit soumise aux mêmes dispositions contingentes que celles qui sont applicables au sucre de betterave ou de canne. Dans ce dispositif, les quantités produites en sus du quota de base alloué à une usine donnerait lieu au paiement d'une cotisation correspondante à celle supportée par les producteurs de betteraves ou de cannes et les fabricants de sucres dans les mêmes conditions.

M. David a appelé notre attention sur la situation du riz dans notre pays et, plus particulièrement, en Camargue. Il est vrai qu'elle est caractérisée essentiellement par une diminution importante des ensemencements, donc de notre production. Il est vrai aussi que cette situation provient de l'insuffisance des prix fixés à Bruxelles et des lacunes de la protection communautaire. Devant cette situation, nous avons alerté les autorités communautaires à différentes reprises. Force est de reconnaître que nos efforts n'ont pas abouti ou n'ont abouti que très partiellement. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à nos services, en liaison avec la D. A. T. A. R. et le ministère de la qualité de la vie, de reprendre cette action au niveau national avec les responsables professionnels concernés, notamment ceux du département des Bouches-du-Rhône.

M. Moreigne a évoqué le problème de la viande. La France a toujours soutenu une politique de hiérarchie des prix favorable à la production laitière et à la production de viande. Elle s'est même quelquefois trouvée isolée au sein de la Communauté pour défendre cette politique. En cinq ans — vous l'avez rappelé vous-même — l'évolution des prix a été de 56 p. 100 pour la viande alors qu'elle ne fut, au niveau des prix d'intervention, que de 30 p. 100 pour les céréales. Cela permet de dire que la France a réussi à convaincre la plupart de ses partenaires de la nécessité de pratiquer cette politique de meilleure hiérarchie des prix.

A propos de cette politique communautaire, la France a prévu pour la viande un certain nombre de dispositifs. Je n'en citerai que quelques-uns : la politique des bâtiments d'élevage et les prêts super-bonifiés à l'élevage, qui sont passés de 120 millions à 1 600 millions de francs, la politique d'organisation économique ; la politique de lutte contre la brucellose. Je tiens à dire à tous ceux qui ont seulement examiné les chiffres du budget de 1977 qu'il faut y ajouter ceux du collectif budgétaire qui a été voté et les décisions de la conférence annuelle qui paraîtront dans le prochain collectif. Au total, en ce qui concerne la lutte contre la brucellose, la progression des crédits a été en une année de 52 p. 100.

Enfin, je voudrais demander à M. Moreigne d'examiner, de temps en temps, les prix de production des différents pays de la Communauté. Il se rendrait compte ainsi que les prix de la viande sont les plus stables en France comparativement aux neuf pays de la Communauté et même à l'Italie.

En matière de production animale, des efforts français ont été réalisés grâce à la loi sur l'élevage. Une priorité toute particulière a été donnée à la lutte contre la brucellose, comme l'a reconnue la conférence annuelle et comme le montrent les moyens financiers dégagés. De 138 millions de francs en 1975, ils sont passés à 190 millions de francs en 1976 et passeront à 297 millions de francs en 1977.

Je rappelle que cet effort budgétaire supplémentaire n'apparaît pas clairement dans la loi de finances pour 1977 qui, elle, ne comporte qu'une augmentation de 0,5 p. 100 des crédits affectés à ce chapitre. J'ajoute que les dispositions financières concernant la brucellose ont été complétées par les dispositions techniques de l'arrêté du 27 octobre 1976 qui prévoit, à partir du 1^{er} juillet, une revalorisation de l'indemnité d'abattage qui passe de 450 francs à 700 francs.

Dans le but d'inciter les producteurs à supprimer les animaux brucelliques en priorité, il est prévu, temporairement, d'autoriser du 15 novembre 1976 au 15 mars 1977 l'abattage subventionné de ces bovins dans les étables infectées à 20 p. 100.

A M. de La Forest qui s'inquiétait des dommages causés aux récoltes dans certaines régions de l'Ouest par la prolifération des étourneaux, je dirai que, du fait de la proximité géographique qui nous unit, je ne serai pas loin de partager son inquiétude et que, dans cette perspective, nous sommes tout à fait disposés, en liaison avec le ministère de la qualité de la vie, à charger un groupe d'experts d'examiner rapidement les moyens de remédier à ce fléau, sans perdre de vue les nécessités de la protection de la nature.

MM. Sordel, Tinant, Bajoux, Mézard, de La Forest, Kauffmann, Durieux, Zwickert et Yver ainsi que MM. Alliès et Caron ont appelé notre attention sur le chapitre prioritaire de l'enseignement et je voudrais rendre le Sénat attentif à l'effort particulier fait par le Gouvernement pour tenir compte des observations du Parlement sur les crédits qui lui sont consacrés. C'est, en effet, 17 millions de francs supplémentaires, 13 millions de francs au titre des dépenses ordinaires, 4 millions de francs au titre des investissements, qui s'ajouteront aux crédits initialement prévus. Ils seront répartis, bien entendu, pour 38 p. 100 à l'enseignement public et pour 62 p. 100 à l'enseignement privé, compte tenu des effectifs des deux secteurs. Je pense qu'en ce qui concerne les 4 millions de francs d'investissement, nous appliquerons la règle de répartition employée chaque année. Ainsi, nous serons en mesure d'assurer à l'enseignement agricole privé une augmentation de la subvention de fonctionnement qui, il faut le souligner, sert aussi à payer les salaires et qui passera de 7 p. 100 à plus de 13 p. 100. Ces 17 millions de francs supplémentaires, outre une application correcte des différentes conventions, garantiront ainsi aux établissements relevant du C. N. E. A. P. — conseil national de l'enseignement agricole privé — comme aux maisons familiales, un même pourcentage d'augmentation de leurs subventions.

Puisque je parle de l'enseignement, je voudrais citer quelques chiffres concernant l'effort fait en faveur de l'enseignement agricole public et privé au cours des dernières années.

En ce qui concerne le seul enseignement privé, je rappelle que le budget voté en 1974 était de 122 millions de francs. Il sera cette année de 216 millions de francs, ce qui représente, entre les années 1974 et 1977, une progression de 76 p. 100.

Je n'ignore pas le démarrage et les conditions difficiles qui étaient celles de l'enseignement agricole privé en 1974, notamment dans le domaine des salaires.

En ce qui concerne les bourses, la progression, elle aussi, est significative, puisqu'en francs courants, de 1974 à 1977, la progression est de 52 p. 100 et qu'en francs constants, elle est de 15,9 p. 100 entre les années 1974 et 1977.

Monsieur Yver, vous vous intéressez plus particulièrement à l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. Qu'il me suffise de dire que deux millions de francs sont prévus en sa faveur au titre des investissements, que quinze emplois sur vingt, soit les trois quarts des emplois créés dans l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, lui sont affectés et qu'elle disposera des crédits de fonctionnement nécessaires à l'accueil des soixante-quinze élèves supplémentaires attendus pour la rentrée.

M. Jean Mézard a soulevé le problème des centres d'apprentissage. La création de ces centres, très importants pour la formation, garde toute sa valeur. Je rappelle simplement qu'elle dépend de deux facteurs : d'abord, du potentiel de recrutement des jeunes apprentis, très variable d'un département à l'autre, ensuite, de l'effectif des maîtres agricoles détachés auprès de notre département ministériel par le ministère de l'éducation. Nous disposerons, en 1977, de 292 maîtres et maîtresses agricoles, répartis en fonction des besoins exprimés, qui permettront l'ouverture de 91 centres d'apprentissage.

M. Mézard s'est inquiété du sort des écoles d'industrie laitière et notamment de celle d'Aurillac. La loi de finances comporte sa transformation en lycée. Cette mesure témoigne de l'intérêt qu'y porte le Gouvernement. Dès que possible, sans doute à la prochaine rentrée scolaire, il sera tenu compte de cette transformation pour accroître la dotation en personnels.

MM. Kauffmann, Durieux et Moreigne ont parlé du développement agricole et plus particulièrement de l'A. N. D. A. Ce chapitre important retient actuellement toute notre attention.

Pour ne pas laisser celle du Sénat, j'indiquerai seulement qu'en 1976, nous avons pris les mesures nécessaires pour assurer les échéances prévisibles pour 1977, compte tenu de la situation climatique de l'année en cours. Nous conduisons, actuellement, une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations professionnelles et nous procéderons, le 8 décembre prochain, à l'ultime séance de travail qui nous permettra de dégager des solutions durables pour assurer, dans l'avenir, une croissance harmonieuse du développement.

Celui-ci n'a jamais été mis en question, mais c'est la progression de 40 p. 100, en francs constants, entre 1975 et 1980, des dépenses de l'A. N. D. A. qui a posé des problèmes. En effet, elle n'aurait pas été sans soulever des difficultés quant aux taxes payées par les agriculteurs.

M. Brégégère a parlé de l'évolution du budget des établissements publics. Les dispositions prévues impliquent, il est vrai, un effort de rigueur de la part des responsables de ces établissements, mais il est identique à celui consenti par l'Etat et les décisions prises ne compromettent nullement le maintien des activités existantes.

Enfin, MM. Berchet, Durieux, Bajoux, de la Forest, David, Kauffmann, Beaupetit, Caron et Petit ont fait part de leurs inquiétudes face à l'insuffisance des crédits d'équipements publics ruraux, notamment des crédits de remembrement.

Je voudrais rappeler que, l'an dernier, le budget d'équipement du ministère de l'agriculture s'élevait à 2 200 millions de francs et que, cette année, il est de 2 milliards de francs auxquels il convient cependant d'ajouter 100 millions de francs accordés après décision de la conférence annuelle — ils apparaîtront, une fois de plus, dans le projet de loi de finances rectificative — les sommes figurant au fonds d'action conjoncturelle et qui pourraient être débloquées, enfin les crédits prévus dans des amendements qui seront déposés et qui seraient affectés, plus particulièrement, au remembrement et à l'enseignement agricole.

Il est vrai que le remembrement pose un problème d'une acuité particulière, mais pour l'adduction d'eau, compte tenu des crédits figurant au fonds national des adductions d'eau, la dotation sera identique à celle de 1976. La situation est la même dans le secteur de l'hydraulique par suite de la suppression de la charge que représentait la Compagnie du Rhône et des perspectives de financement que nous pourrions imaginer par le biais du F. E. O. G. A.

Les contraintes budgétaires sont telles que nous avons dû, comme M. Bonnet l'a déclaré cet après-midi, faire des choix difficiles. Ils se sont portés essentiellement sur le remembrement et, à un niveau moindre, sur l'électrification rurale.

Cette décision ne doit pas être interprétée comme la remise en cause d'actions auxquelles nous sommes attachés, car nous savons que les deux secteurs que je viens de citer conditionnent l'avenir de notre agriculture, la modernisation des structures et de l'appareil productif agricole.

Si les exigences communautaires de soutien des marchés, si la progression des dépenses sociales et la correction des inégalités ont conduit à une certaine rigueur sur le chapitre des équipements — plus particulièrement en ce qui concerne l'électrification et le remembrement — d'autres secteurs apparaissent qui sont la conséquence des programmes d'action prioritaires. Je pense à la nouvelle ligne budgétaire sur la cohabitation, laquelle comportera, l'an prochain, un crédit de cinquante millions de francs.

Il convient également de noter les dépenses nécessaires à la préparation de l'avenir, lesquelles sont en forte croissance. Je fais allusion aux prêts bonifiés, à la politique de l'élevage, à la politique de lutte contre la brucellose et à la sélection animale.

Si quelques chapitres comme ceux concernant le remembrement et l'électrification rurale — M. Caron l'a souligné — posent des problèmes, nous sommes conscients que d'autres dépenses, telles que celles prévues en faveur de l'élevage, pour lutter contre la brucellose notamment, permettront à l'agriculture française de préparer l'avenir dans les meilleures conditions. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

M. Maurice Schumann. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, après les discours que nous avons entendus cet après-midi et ce soir — pour ce qui concerne la région dont je suis l'élu, après les observations de M. Bajoux, qui recueillent mon entière approbation — je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je vous demande la permission d'attirer, en quelques mots, votre attention sur un problème qui n'a été qu'effleuré au cours de la discussion, celui de la sécurité territoriale du monde agricole.

Il n'est pas nécessaire d'appartenir au monde agricole pour en comprendre et pour en mesurer l'acuité. Les agriculteurs — vous le savez — ont compris la nécessité de l'industrialisation et, par conséquent, de certaines expropriations. Ce qu'ils demandent, c'est une garantie qui leur permette de définir un avenir pour

eux-mêmes et pour leurs enfants, la garantie que la menace de l'expropriation, l'incertitude et l'angoisse qu'elle entraîne ne pèseront pas indéfiniment sur leur famille.

Or, je connais — c'est un exemple parmi beaucoup d'autres — un canton de l'arrondissement de Lille où un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme avait été accepté moyennant l'engagement, maintes fois répété, qu'il ne serait pas remis en question.

Et voilà que surgit un projet de révision, qui comporte l'expropriation de 535 hectares de surface utile. J'ajoute que certains agriculteurs sont déjà l'objet de manœuvres individuelles d'intimidation.

Vous avez été saisi, monsieur le ministre, d'une pétition. Vous êtes, auprès du ministre de l'équipement, l'avocat tout à fait naturel des cultivateurs et vous savez que son accord est, dans une circonstance comme celle-ci, indispensable.

Ce n'est pas le lieu de mesurer la valeur des prétextes invoqués ou de se demander si des mesures de contrepartie pourront ou peuvent être envisagées. L'essentiel est de ne pas ajouter aux problèmes qui assaillent l'agriculteur, à cette insécurité morale qui entraîne la défiance envers la parole donnée par les pouvoirs publics.

Cette défiance, je le sais, monsieur le ministre, serait injuste pour ce qui vous concerne ; mais, de grâce, qu'on ne complique pas votre tâche, déjà lourde, en aggravant un malaise. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, à cette heure tardive, M. Méhaignerie ayant déjà répondu d'une façon exhaustive à vos préoccupations et compte tenu des explications que j'ai été amené à donner cet après-midi dans mon propos introductif, je m'efforcerai d'être bref.

D'entrée de jeu, je remercie M. Maurice Schumann de m'avoir rappelé un problème auquel m'avaient déjà sensibilisé les dirigeants professionnels de la région Nord-Pas-de-Calais lors de la réunion que j'ai tenue avec eux mardi dernier à la préfecture de Lille.

Il sera répondu à M. Gargar d'une manière très précise lorsque j'aurai le loisir de dicter cette lettre, c'est-à-dire lundi. Je demande donc à ses amis, notamment à M. Eberhard, de vouloir bien le lui dire.

M. Jacques Eberhard. M. Gargar vous prie de l'excuser, mais il a été obligé de partir.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est tout à fait normal. Je vous demande simplement de lui dire qu'il n'avait pas été oublié dans les réponses, mais que je lui ferai parvenir la sienne par écrit afin d'éviter à l'assemblée de prolonger par trop ses travaux.

A M. Durieux — auquel je reparlerai tout à l'heure — je dirai que si je suis en plein accord, il va sans dire, avec M. Méhaignerie, sur la nécessité de maintenir une certaine solidarité à travers le B. A. P. S. A., je suis parfaitement conscient que la production betteravière a connu trois années consécutives difficiles.

Cela m'a amené, dans le cadre d'une solidarité qui, en tout état de cause et quelles que soient les conclusions de nos pourparlers, demeurera intacte, à demander au ministre de l'économie et des finances de bien vouloir limiter le taux de la taxe à 4 p. 100 environ — vous le savez, c'est le minimum — au lieu et place de 4,23 p. 100 et d'exonérer de cette taxe le sucre Say.

Cette année, ne sera donc concernée qu'une unité de production que vous connaissez comme moi. Cette mesure n'est pas négligeable sur le plan français puisqu'il s'agit indéniablement de l'une des unités de production de pointe, non seulement de l'Europe, mais du monde.

M. Caron, se faisant l'interprète de M. Zwickert, a évoqué ce taux de 7 p. 100 qui chagrine tant les viticulteurs d'Alsace. Le niveau des prestations viniques est de 10 p. 100. Certes, dans le passé, il a été de 4 à 5 p. 100, mais c'est à la suite de démarches très importantes menées par la délégation française dont M. Méhaignerie et moi-même faisons partie, que nous avons pu obtenir ces 7 p. 100 et non pas ce taux uniforme de 10 p. 100 retenu pour les prestations viniques.

A entendre plusieurs orateurs, au demeurant fort sympathiques, qui se sont succédé à cette tribune, on pourrait croire que le Gouvernement n'a jamais rien fait, et moins encore cette année, pour la viticulture.

Très rapidement, je vous indiquerai que nous disposons, pour faire face à une situation dont je suis le premier à reconnaître qu'elle n'est pas facile, de nouveaux éléments d'intervention.

Nous avons d'abord la réforme du règlement 816 qui prévoit — je l'indique — la collaboration des services français et italiens de contrôle, et grâce à laquelle nous avons déjà pu obtenir la distillation préventive pour les vins de Charente et du Gers et la passation de contrats de stockage à court terme dans les départements du Midi où apparaissait un déséquilibre patent entre l'offre et la demande.

La distillation préventive volontaire pourra être ouverte à l'égard de tous les vins dès que le volume des contrats à court terme atteindra, vous le savez messieurs les sénateurs, 10 millions.

Le bilan communautaire, nous ne le connaissons pas encore et, lors du dernier conseil des ministres, je suis intervenu avec vigueur pour qu'aucune décision ne soit prise tant que nous ne saurions pas si la récolte en Italie était de 62 millions ou de 66 millions d'hectolitres. Nous lisons dans la presse de la péninsule qu'elle est de 65 millions d'hectolitres et certains professionnels français parlent de 66. Or, si la différence est faible entre 62 et 63 millions d'hectolitres, elle est trop forte entre 62 et 66 pour que nous puissions prendre des mesures touchant les montants compensatoires sans avoir été préalablement éclairés.

À côté de ce nouveau règlement 816, nous avons les contrats de qualité qui ont permis, dès la campagne dernière, de favoriser ceux qui s'adonnent à une production de qualité. Je sais que certains sont chagrinés de la liaison qui existe entre le contrat à long terme et la prime de qualité. C'est un problème que nous examinons actuellement avec le directeur de l'Onivit.

Nous avons aussi un accord interprofessionnel qui vient d'être renouvelé, qui n'est peut-être pas la merveille des merveilles, mais qui à tout de même amené une certaine détente, au moins dans le climat psychologique, et une certaine sécurité dans l'esprit de beaucoup de viticulteurs. Qu'il ait été renouvelé ces jours derniers est un élément non négligeable. Les pouvoirs publics veilleront à son application et, pour notre part, nous en demanderons l'homologation le plus rapidement possible au ministère de l'économie et des finances.

Selon M. Alliès, il faut soutenir les vins loyaux et marchands. Pour ce faire, il n'est pas d'autre méthode que celle qui vient d'être employée par le biais de cet accord interprofessionnel renouvelé.

Enfin, nous disposons de cet office national interprofessionnel des vins de table, qui ne correspond pas, je le sais, à la conception que vous en aviez ; mais, objectif comme vous l'êtes, vous ne pouvez pas ne pas reconnaître qu'il marque un progrès appréciable par rapport à la situation préexistante. Je citerai à cet égard deux chiffres : l'office national interprofessionnel des vins de table dispose d'un budget de 133 millions de francs ; celui de l'institut des vins de consommation courante s'élevait à 17 millions de francs.

Ces mesures — je voudrais vous en convaincre — ne sont pas fragmentaires. Elles sont toutes orientées autour d'une politique de qualité. Cette politique de qualité, je l'ai instaurée hier chez moi, monsieur Alliès, et vous pourrez le dire de ma part à M. Bayou. J'ai, en effet, débouché la première bouteille de Saint-Chinian...

M. Charles Alliès. Excellente initiative ! (*Sourires.*)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. ...provenant d'un établissement bien connu sur la place et qui remplacera un vin de pays auquel nous étions jusqu'à présent attachés, mais nous avons trouvé, ma femme, mes enfants et moi, qu'après tout le Saint-Chinian était peut-être d'une qualité supérieure.

M. Bajoux, M. Brégégère, M. David, M. Tajan, M. Alliès, M. Moreigne ont, à des degrés divers, évoqué les problèmes européens. Je dois reconnaître que la tentation du repli sur soi est grande. Mais je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit cet après-midi. Le prix du blé est à 9,6 dollars à Chicago, soit 48 francs, alors qu'il est en France de 71 francs chez le producteur. Le niveau des prix sur notre marché de la viande est deux fois plus élevé que dans la plupart des pays tiers. Nous avons l'espoir d'une aide de la Communauté pour nos investissements en matière hydraulique.

Où est la solution ? Du côté de la fermeture des frontières, que réclamait M. Alliès avec sa fougue et sa générosité coutumières ? Mais que répondrait M. Mézard préoccupé, au contraire,

des mesures prises par l'Italie et qui tendent déjà, à travers le cautionnement, l'intérêt négatif et les 7 p. 100 sur les achats de devises, à restreindre les importations ?

M. Charles Alliès. Il faut faire jouer la solidarité à l'intérieur de la France !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. C'est ce que nous nous efforçons de faire, mais sans avoir toujours l'appui de tous vos amis. Certains d'entre eux estiment que la solidarité joue par trop à l'encontre de certains producteurs. En réalité, comme le disait M. Delfin Netto, qui est, comme chacun sait, ambassadeur du Brésil à Paris et économiste distingué, « riches ou pauvres, les économies ouvertes sont toujours préférables aux économies fermées ».

Sur les produits méditerranéens, je ne pense pas nécessaire de m'étendre, dans la mesure où je l'ai fait en quelque sorte en introduction dans mon propos de cet après-midi.

Je tiens à rappeler très rapidement la position de la France en ce qui concerne deux produits : la viande et le lait.

La viande ? Pour avoir été — vous me permettrez de le rappeler — l'initiateur de la clause de sauvegarde le 17 janvier 1974, pour l'avoir défendue pied à pied depuis bientôt deux ans et demi, je sens, comme le laissait à penser tout à l'heure M. Moreigne, que cette clause risque de nous échapper. Dans l'esprit de la Commission, une date a déjà été fixée, qui n'est pas si lointaine. Dès lors, la pire politique serait celle du chien crevé au fil de l'eau, qui consisterait à attendre passivement que la situation devienne explosive.

Nous avons aujourd'hui une situation du marché de la viande qui est satisfaisante avec un niveau voisin de 98 p. 100 du prix d'orientation. Le prix de la viande risque d'augmenter encore quelque peu au début de l'année prochaine si sous-approvisionnement il y a, comme le prévoient les experts. Les experts se trompent souvent, mais, en l'occurrence, il semble qu'ils soient unanimes entre eux, au sein de la Communauté et en France même, pour estimer que nous allons vers un risque de sous-approvisionnement.

Faut-il attendre que ce sous-approvisionnement soit assez marqué pour favoriser les manœuvres de ceux qui, à l'intérieur du Marché commun, souhaitent un régime de moindre protection que celui que nous proposons actuellement la Commission ? Je ne le crois pas. C'est la raison pour laquelle M. Méhaignerie et moi-même avons délibérément soutenu la Commission en novembre. C'est la raison pour laquelle nous espérons que le nouveau règlement 815 pourra aboutir lors du conseil des ministres des 20 et 21 décembre prochain.

En ce qui concerne le lait, prétendre qu'il ne se pose aucun problème de maîtrise des excédents laitiers ne peut être que propos de démagogue. Le problème n'est d'ailleurs pas limité à la Communauté. Il est apparu dans sa pleine lumière à l'occasion de la sécheresse puisque, malgré elle, nous allons avoir en 1976 une production laitière supérieure de 2 à 3 p. 100 dans la Communauté à ce qu'elle a été en 1975.

La poudre de lait est encore en stock à son niveau du printemps, malgré l'incorporation de 400 000 tonnes de poudre dans l'alimentation du bétail et bien que, pendant des mois et des mois, nous n'ayons pas porté un gramme à l'intervention.

Ce problème n'est d'ailleurs pas seulement celui de la Communauté européenne ; c'est celui du Canada, de l'Autriche, dont je rencontrais l'autre jour le ministre de l'agriculture, de la Suisse, de l'Australie. Il se pose un problème de maîtrise des produits laitiers. Nous l'abordons en songeant, d'abord, que nous sommes un peu victimes de nous-mêmes dans cette affaire.

Lorsque, voilà vingt ans, je suis entré dans la vie publique, j'ai toujours été frappé d'entendre, au cours des comices agricoles, les représentants professionnels locaux se plaindre de la mévente des pommes, tout en constatant que, sur la table, il n'y avait pas une bouteille de cidre.

Les membres du conseil d'administration de la caisse du Crédit agricole du Morbihan se sont rendus pendant trois jours dans les Pyrénées-Orientales, en juin. Au cours des six repas qu'ils y ont pris, m'ont dit le président et le directeur de cette caisse, il ne leur a pas été servi un seul fruit au dessert !

En ce qui concerne le lait, sans vouloir atteindre les niveaux auxquels sont parvenus des pays comme la Finlande avec 234 litres, on peut tout de même songer que nous ne buvons *per capita* que 69 litres de lait, que les Britanniques en boivent 140, tandis qu'on en boit 127 en Union soviétique et 102 au Danemark.

Cela étant, il nous faut faire face à la situation : oui aux primes de non-commercialisation et aux primes de conversion lait-viande ; oui à la taxation des matières grasses ; oui à l'éradication de la brucellose et à la consommation de produits laitiers dans les écoles.

S'agissant de la coresponsabilité, il faut avoir le courage de dire que même des pays qui, comme le nôtre, ont toujours, au sein de la Communauté, le plus défendu leurs producteurs, en ont admis le principe et que c'est seulement sur ces modalités que les discussions se font jour, sur la date à laquelle cette taxe de coresponsabilité interviendra, sur les modalités qui seront retenues, sur l'exemption que nous voulons accorder aux zones de montagne, sur l'association — je dis bien « association » et pas seulement « consultation » ; j'ai beaucoup insisté sur ce point lors du dernier conseil des ministres — des représentants professionnels à la gestion du fonds constitué à partir de ce prélèvement de coresponsabilité.

Quant à la suspension des aides, nous sommes extrêmement réservés, comme le sont d'ailleurs l'ensemble des pays membres. Nous pensons qu'il s'agit là avant tout d'une question de mesure.

M. Durieux a déploré la sélectivité des aides sécheresse, mais M. Mitterrand estimait l'autre jour que nous n'aidions que les gros, si bien que je suis un peu perdu. (*Exclamations sur les traverses socialistes.*) Mais enfin, M. Durieux a estimé que les prix agricoles communs étaient trop faibles.

M. Emile Durieux. Oui.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je ne peux que le renvoyer au rapport sur la réforme de la politique agricole commune présenté par le groupe socialiste du Parlement européen et daté du 12 octobre 1976.

Aux orateurs appartenant au groupe socialiste, dont j'ai noté avec attention — ils l'ont remarqué — toutes les questions, je serais tenté de demander, avec la courtoisie qui est l'un des charmes des discussions devant la Haute assemblée, et peut-être aussi un zeste de taquinerie, s'il n'existe pas quelque contradiction entre leurs propos et le texte du groupe socialiste du Parlement européen, adopté à Copenhague le 6 octobre dernier, qui a fait de ma part l'objet d'une lecture très approfondie.

M. Durieux et M. Moreigne adhèrent-ils à cette idée — point 6 — selon laquelle « les augmentations de prix exagérées qui ont été appliquées pour relever les revenus ont entraîné des surproductions très importantes dans différents secteurs » ?

Font-ils leur — point 10 — l'affirmation suivante : « Le groupe socialiste se prononce pour une politique des prix axée sur l'exploitation agricole moderne » ?

Les honorables parlementaires du groupe socialiste estiment-ils — point 11 — que « le comité consultatif de consommateurs ainsi que d'autres organisations de consommateurs devraient être consultés dès le début des négociations sur les prix » et qu'« il devrait également exister un mécanisme permettant de consulter les ministres des affaires étrangères ou des finances avant les décisions définitives » ?

Avalisent-ils — point 13 — l'idée d'une lourde imposition des terres elles-mêmes ?

Comment M. Brégégère, M. Alliès et M. Tailhades concilient-ils leurs préoccupations touchant l'avenir de nos productions méditerranéennes, préoccupations que le Gouvernement fait siennes, et ce passage du point 14 de la déclaration de Copenhague où est soulignée « l'opportunité d'ouvrir le Marché commun aux produits agricoles des pays tiers où les prix sont susceptibles d'être inférieurs » ?

Comment concilier les inquiétudes manifestées à propos du cheptel et de la production laitière avec les indications données, toujours au point 14, sur le fait que « des limitations de cheptel peuvent se révéler nécessaires » ?

Que dire enfin de la conclusion dans laquelle je lis ce passage : « Nous estimons en tant que socialistes internationaux que les politiques agricoles de la C. E. E. doivent être davantage orientées vers l'extérieur, plus équitables envers le consommateur et défendables sur le plan de la politique et de l'économie mondiale. » ?

M. Charles Alliès. L'ensemble n'est pas incompatible !

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Diable ! Nous nous en expliquerons. Je note avec intérêt qu'il n'y a pas contradiction entre vos propos et le fait que le groupe auquel vous appartenez sur le plan européen déclare que des augmen-

tations de prix exagérées ont été appliquées, qui ont entraîné vous appartenez sur le plan européen déclare que des augmentations de surproductions très importantes dans certains secteurs.

M. Charles Alliès. Il y a certainement des ratés dans la commercialisation !

M. Marcel Brégégère. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Brégégère avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Marcel Brégégère. Je voudrais simplement demander à M. le ministre de l'agriculture français s'il est toujours d'accord avec les ministres de l'agriculture des Neuf.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. A coup sûr, non !

M. Marcel Brégégère. Vous allez de compromis en compromis. Il nous arrive à nous-mêmes, parfois, de ne pas nous trouver d'accord sur toutes les décisions et de défendre les positions françaises, telles que le parti socialiste français les comprend...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. ... sans pouvoir les faire triompher, si je comprends bien. La contradiction qui existe entre vos propos et les miens doit vous inciter à un minimum d'indulgence lorsque le Gouvernement français ne parvient pas à ses fins au sein de la Communauté des Neuf.

Quant à ce problème budgétaire, M. Boscary-Monsservin a, me semble-t-il, dit tout à la fois le premier et le dernier mot. Il a déclaré que si l'on considère le budget dans sa spécificité, on a une opinion, mais que si on le considère dans son contexte, on en a une autre. C'est à le considérer dans son contexte que je vous invite.

Ce contexte, quel est-il ? Il est celui de la lutte contre l'inflation que les différents pays européens ont engagée ou ont poursuivie, comme l'Allemagne fédérale. Les gouvernements doivent affronter le fléau qu'est l'accélération du rythme de l'inflation. En France, cette lutte contre l'inflation a pris la forme d'un plan auquel M. le Premier ministre a attaché son nom. Or, je vous pose la question : qui est plus intéressé à la réussite de ce plan que les agriculteurs qui, plus que d'autres, ont été depuis trois ans victimes de l'inflation ?

C'est parce que ce budget fait partie intégrante du plan Barre, donc de la lutte anti-inflation — laquelle intéresse le groupe social des agriculteurs plus que tout autre groupe — que je demande à la Haute assemblée de bien vouloir adopter, malgré certaines de ses « spécificités », comme le dirait votre rapporteur spécial, le projet de budget qui lui est présenté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P. et à droite.*)

M. Emile Durieux. Je demande la parole pour répondre à M. le ministre.

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, au sujet de la production betteravière, je voudrais indiquer à M. le secrétaire d'Etat et à M. le ministre de l'agriculture que le problème posé par le prélèvement effectué au titre du B. A. P. S. A. est inséparable de celui du prix de la betterave à sucre.

Bien qu'injuste, car la taxe versée n'est perçue que sur les céréales et surtout sur les betteraves à sucre, celle-ci serait peut-être supportable si le prix de la betterave n'était pas aussi faible et n'était pas le plus bas de tous ceux qui sont pratiqués dans les pays du Marché commun.

La meilleure preuve de l'exactitude de ce propos se trouve dans le fait que les planteurs du département du Nord dont les exploitations sont situées près de la frontière belge cherchaient, cette année encore, à livrer leurs betteraves dans les sucreries de nos voisins.

Quoi qu'il en soit, nous devons maintenir l'affirmation selon laquelle la situation de l'agriculture est mauvaise et celle selon laquelle le Gouvernement français cherche toujours, après la fixation des prix par Bruxelles, à les appliquer chez nous au plus bas niveau possible.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et figurant aux états B et C, ainsi que l'article 69.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 532 450 118 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 6 480 050 875 francs. »

La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le chapitre n° 43-32 du titre IV est relatif à la « promotion sociale et éducative des adultes et aux subventions pour les activités éducatives en milieu rural et culturelles concernant l'espace rural ».

D'une manière résumée et en termes clairs, ce chapitre concerne les foyers ruraux que les élus locaux connaissent bien.

Le chapitre n° 43-32 n'est doté que de 549 000 francs. Encore faut-il savoir que 90 000 francs sont prélevés au profit d'autres associations que les foyers ruraux.

Aussi, monsieur le ministre, ces foyers ne recevraient pas de dotation au titre des mesures nouvelles si vous n'acceptiez pas la demande que je présente à nouveau au nom de plusieurs sénateurs.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette intervention de votre département ministériel, si elle contribue au fonctionnement de la fédération nationale et à ses diverses manifestations extérieures telles que congrès, bulletins d'information et autres activités, contribue aussi à la formation pédagogique, à l'information, à l'organisation de stages pour animateurs bénévoles. Je cite en particulier les stages effectués dans les divers centres socio-culturels d'Alsace et des Pyrénées orientales qui assurent chacun 25 000 journées d'hébergement par an.

En vérité, il serait souhaitable que cette intervention du ministère de l'agriculture permette de donner des aides au fonctionnement des foyers ruraux locaux. La dotation est si faible que la fédération nationale n'est pas en état d'apporter un concours véritablement appréciable, laissant une fois encore aux seules collectivités locales la charge de l'animation en milieu rural.

Peut-être s'agit-il d'une option ou d'une question de principe. Mais comment la justifier lorsque l'on connaît l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement de certaines maisons de la culture ? Je ne fais aucun reproche, mais le milieu rural est parfois sensible à cette distorsion.

Aussi, nous vous serions reconnaissants, monsieur le ministre, de trouver des voies et moyens nécessaires pour doter ce chapitre 43-32 de crédits supplémentaires : un versement de 100 000 francs nous paraît souhaitable pour 1977 — c'est peu de chose — étant entendu que la politique du ministère de l'agriculture à l'égard des foyers ruraux devrait être revue dans son ensemble pour les prochaines années.

Sur ce sujet, je vous serais très obligé, monsieur le ministre, de me réserver un entretien dans les mois qui viennent pour vous exposer les perspectives que nous envisageons pour améliorer le fonctionnement de ces foyers ruraux sur tout le territoire. (*Applaudissements.*)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le sénateur, d'abord, je retiens l'idée d'un entretien, soit à Sancerre, soit à Paris. M. Méhaignerie et moi-même avons été sensibles à votre argumentation, sans pouvoir, toutefois, vous suivre dans l'ampleur des développements financiers qu'elle pourrait comporter.

Ce dont je veux vous donner l'assurance, c'est que nous ferons le nécessaire pour inscrire en plus, au chapitre 43-32 50 000 francs, dans le cours de l'année 1977, de façon à pouvoir donner tout de même quelque satisfaction à certains foyers ruraux dont vous avez signalé la situation de dénuement.

M. Jacques Genton. Je vous en remercie, monsieur le ministre, en attendant une plus ample générosité.

M. le président. Par amendement n° 115, le Gouvernement propose de majorer le crédit du titre IV de 32 millions de francs.

La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, lors de la dernière conférence annuelle agricole tenue entre le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles, il a été décidé, en premier lieu, de mettre en place un système d'identification pérenne et généralisé du cheptel bovin avec une participation financière de l'Etat — à laquelle j'ai entendu avec plaisir, tout à l'heure, que M. Moreigne se ralliait; en second lieu, de renforcer les moyens mis à la disposition de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes afin de lui permettre de contrôler les opérations de classement et de marquage des carcasses.

Les ouvertures de crédits proposées par les chapitres 44-27 et 44-93 doivent permettre le financement de ces deux mesures, financement qui résulte de la mise en œuvre de la taxe sanitaire et de celle de l'organisation des marchés de la viande, en remplacement de la taxe sanitaire et de la taxe de visite et de poinçonnage, dont il a été question l'autre jour dans cette enceinte même et que M. Méhaignerie vous a proposés. Je demande dès lors au Sénat de bien vouloir adopter cet amendement, qui concerne la viande bovine.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission n'a pas délibéré expressément sur cet amendement parce qu'il a été déposé voilà peu de temps. Toutefois je crois pouvoir indiquer que nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous réjouir d'un crédit qui permet d'appliquer effectivement deux mesures que la commission avait vivement souhaitées.

M. Philippe de Bourgoing. Très bien !

M. le président. Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'amendement n° 115, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 116, le Gouvernement propose de réduire ce même crédit de 4 millions de francs.

Je pense, monsieur le ministre, qu'il vaudrait mieux que vous défendiez ensemble les amendements n°s 116, 117 et 118.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je défendrai en même temps ces trois amendements, monsieur le président, pour faire gagner du temps à la Haute Assemblée.

Cet amendement a pour objet de transférer un crédit de 4 millions de francs à l'intérieur du ministère de l'agriculture, pour l'affecter aux dotations en capital pour l'enseignement.

Il s'agit d'un transfert effectué à partir d'un chapitre dont nous avons aujourd'hui de bonnes raisons de penser qu'il est en quelque sorte « surabondé », au titre de 1977, ce qui n'était pas notre sentiment lorsque le projet de budget a été établi.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour redire ici ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire, M. Méhaignerie et moi : un amendement en fin de discussion viendra renforcer les crédits destinés à l'enseignement à concurrence des onze millions annoncés à l'Assemblée nationale ; de un million à partir d'un transfert, également annoncé à l'Assemblée nationale, de un million annoncé au Sénat, à la suite du rapport de M. Tinant. C'est sur le principe de ce transfert que je demande à l'assemblée de bien vouloir donner son accord.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. La commission d'abord se réjouit de l'effort qui est fait en faveur de l'enseignement. De très nombreux collègues ont réclamé un effort en ce domaine et nous nous réjouissons qu'un crédit de quatre millions soit accordé pour l'enseignement.

Nous sommes un peu moins satisfaits lorsque nous notons qu'en contrepartie le chapitre 44-33 sera diminué d'un même montant.

Or, le chapitre 44-33 comprend tout de même un certain nombre d'actions auxquelles nous sommes particulièrement attachés. Ainsi est prévu un crédit pour la prime d'orientation à la production de viande bovine et ovine. Un autre crédit a été également prévu pour l'encouragement à la tenue d'une comptabilité de gestion. Il nous paraît regrettable que l'un ou l'autre de ces deux crédits soit affecté par les amendements dont il s'agit.

Sous le bénéfice de ces observations, bien que la commission des finances ne se soit pas expressément prononcée, le rapporteur croit pouvoir émettre un avis favorable.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le rapporteur, il n'y a aucun problème, car nous avons des raisons tout à fait sérieuses de penser que le crédit prévu à cet effet dans le projet de budget pour 1977 ne sera pas épuisé. Ainsi ce transfert ne porte en rien atteinte aux actions auxquelles s'intéresse M. Boscary-Monsservin.

M. le président. Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'amendement n° 116, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre IV, modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme : 177 315 000 francs.

« Crédits de paiement : 71 655 000 francs. »

Par amendement n° 117, le Gouvernement propose de majorer les autorisations de programme de 3 440 000 francs et les crédits de paiement de 3 440 000 francs.

Cet amendement a été précédemment défendu.

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'amendement n° 117, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre V, ainsi modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 1 907 625 000 francs ».

« Crédits de paiement, 615 636 000 francs ».

La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur la nécessité d'utiliser d'une façon plus rationnelle les crédits d'électrification rurale en accélérant les travaux. Ce sera l'objet de ma brève intervention.

La procédure du coup par coup, d'ailleurs limitée à la valeur de 15 p. 100 seulement des programmes pour les collectivités et de 15 p. 100 pour Electricité de France, entraîne, certes, une réduction du délai d'exécution proprement dit des travaux. Toutefois, elle n'apporte aucune réduction de délai pour les formalités administratives et financières. Celles-ci restent les mêmes, et elles sont lourdes !

Or qu'observe-t-on présentement dans ce domaine ?

Dans le système actuel, on constate que les travaux sont réalisés dans un délai de douze à quatorze mois, s'il s'agit d'un marché à commandes sur séries de prix, et dans un délai bien plus long dans les autres cas. Ainsi, les délais totaux, formalités administratives et financières et exécution comprises, sont au minimum de dix-huit à vingt-quatre mois à partir du vote par le Parlement des crédits de subvention !

La commission de vérification des comptes des entreprises publiques a même indiqué, dans sa séance du 9 juillet 1976, que certains délais d'exécution des programmes sont souvent de trois ans et qu'un effort devrait être fait pour les réduire.

On peut comparer cette situation avec celle relevée dans les collectivités dont les travaux des programmes complémentaires sont réalisés avec leurs ressources propres. Sans formalités outrancières, les délais totaux sont alors de huit à dix mois. C'est déjà suffisant, mais c'est beaucoup moins que pour les travaux du programme national !

Dès lors, force est de constater que de tels délais augmentent le coût des travaux à une cadence que les spécialistes ont pu évaluer à près de 17 p. 100 l'an en raison de la dérive des prix. Ainsi, le retard initial moyen de neuf à dix mois coûte à la collectivité une majoration de ses travaux de 13 à 15 p. 100. A cela vient s'ajouter le fait que le service public n'a pu donner à temps satisfaction à ses abonnés.

Si l'on ajoute qu'Electricité de France et la collectivité, pour la taxe sur l'électricité qu'elle perçoit, sont privées des recettes correspondantes, la perte totale enregistrée serait alors de l'ordre de 25 p. 100, taux nettement supérieur à celui de la subvention, qui varie de 10 à 17,4 p. 100.

Dans ces conditions, et c'est, monsieur le ministre, la suggestion que je formule — vous avez, je le sais, longuement évoqué ce problème à l'Assemblée nationale, mais je pense qu'il est indispensable d'y revenir ce soir — dans ces conditions, dis-je, il serait particulièrement opportun de revenir au dispositif initial de fonctionnement des fonds d'amortissement. Grâce à celui-ci, l'agrément préalable des programmes de travaux de chaque collectivité permettrait à chaque syndicat d'emprunter, aussitôt cet agrément obtenu, les sommes nécessaires à la couverture de la part de la collectivité.

Par là même, pourrait être libéralisée et, bien entendu, simplifiée, la gestion des collectivités locales en matière d'électrification. Par là même, seraient réduits de deux à trois ans à moins d'une année les délais d'exécution des travaux que nous connaissons et nous obtiendrions comme résultat un gain de substance vive, c'est-à-dire de substance financière, pour les collectivités, de l'ordre de 20 p. 100.

En terminant cette intervention, je tiens à rappeler qu'en matière d'autonomie communale « le conseil municipal règle les affaires de la commune » — j'ai cité l'article 40 du code municipal — et que « le maire est chargé de diriger les travaux communaux — je viens de rappeler l'article 75 de ce même code. Pourquoi ce rappel ? Pour insister sur le fait que les communes et les syndicats de communes n'entendent en aucune manière se voir dépouiller de ce droit de maître d'ouvrage.

Les élus communaux responsables de leur gestion, confrontés aux réalités quotidiennes de la vie locale parce qu'ils sont en contact permanent avec leurs administrés, parce qu'ils restent aussi soumis à leur jugement, peuvent mieux que quiconque administrer et gérer au meilleur coût et dans les conditions les plus satisfaisantes.

Mes collègues et moi-même, monsieur le ministre, serons particulièrement attentifs aux précisions que vous voudrez bien nous donner sur cet important problème. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Lemarié.

M. Bernard Lemarié. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je ne souhaitais, moi aussi, qu'évoquer le problème de l'électrification, j'ai renoncé à intervenir dans la discussion générale, me réservant de prendre la parole sur ce chapitre. Je serai très bref.

Je constate combien fortes sont les craintes qui pèsent sur le budget de 1977. Vos difficultés, monsieur le ministre, ont été exceptionnelles et vous avez été obligé de faire un certain nombre de choix, de rendre un certain nombre d'arbitrages sur lesquels il serait inopportun de vous interroger, tant je suis persuadé que vous avez agi en toute connaissance de cause et au mieux de vos possibilités.

Aussi, voudrais-je seulement vous rappeler les soucis que j'avais évoqués l'an dernier à propos de l'électrification rurale, d'abord, pour vous remercier de les avoir pris en considération — vous aviez accepté, en effet, des modalités d'utilisation du crédit de subvention qui ont donné satisfaction pour 1976 — ensuite, pour vous demander, monsieur le ministre, d'agir à nouveau sur ces modalités pour atténuer les effets de la rédu-

tion des crédits de subvention que vous avez dû ramener, cette année, de 120 à 90 millions de francs à l'article 40 du chapitre 61-66.

Le Gouvernement en a les moyens, tout comme vous avez eu le moyen de compenser la modicité de votre dotation budgétaire pour l'eau potable, en majorant le recours au fonds de développement des adductions d'eau.

De la même façon, il est également possible de majorer le recours au fonds d'amortissement des charges d'électrification, ce qui permettrait de compenser une diminution en pourcentage de la subvention de l'Etat. On assurerait ainsi un minimum de travaux d'électrification rurale pour éviter de tomber en-dessous du seuil critique, ce qui causerait de grands dommages à nos populations rurales déjà si éprouvées par ailleurs.

Si nous voulons que la France rurale produise ce qu'on attend d'elle pour rétablir l'équilibre de la balance des comptes, si nous voulons que les populations rurales fassent l'effort de production nécessaire, à la fois en modernisant l'outil de travail et en augmentant le temps de travail productif, si nous voulons, de surcroît, éviter d'augmenter les difficultés des entreprises, souvent de petite taille, chargées des travaux, et ne pas les contraindre à mettre du personnel au chômage, il faut alors, monsieur le ministre, éviter de casser l'impulsion que vous aviez vous-même tenu à donner à cet équipement de base indispensable, impulsion qui répondait aux aspirations unanimes de notre assemblée où siègent un grand nombre de présidents de syndicats d'électrification.

Ces présidents savent tous où se situe le chiffre de leurs besoins, bien plus élevés encore que ce que permettaient de faire les programmes de ces dernières années. Ils sont aussi, monsieur le ministre, les précieux auxiliaires de la politique énergétique du Gouvernement, leur appréciation des urgences, leur choix des projets à retenir n'étant, certes, pas inspirés par le souci de satisfaire les plus grosses consommations d'électricité.

En revanche, le foyer qui ne reçoit pas la télévision faute d'un courant suffisant, l'exploitant privé de force motrice électrique et contraint de gaspiller du fuel en utilisant son tracteur, parfois même pour irriguer, l'éleveur obligé d'attendre que son voisin ait fini sa traite pour commencer la sienne, voilà des cas typiques que nous n'hésitons pas, avec l'appui de l'administration, à privilégier dans nos choix malgré les pressions qui tendraient à donner la priorité à certains usages requérant une importante consommation d'électricité.

Veillez m'excuser d'être entré dans le détail, mais n'était-il pas nécessaire d'éclairer...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Eclairer est le terme ! *(Sourires.)*

M. Bernard Lemarié. ... les chiffres arides et les propos généraux par un flash sur les types de contraintes que subissent un très grand nombre de nos compatriotes et dont la somme constitue notre problème à nous ?

Ce problème, monsieur le ministre, nous ne pouvons le résoudre qu'avec l'aide du programme dont vous autoriserez le lancement une fois que le budget sera voté. Le volume de ce programme dépendra étroitement du taux que vous adopterez pour l'utilisation de la subvention.

Suivant les options que je me suis permis de vous proposer tout à l'heure, ne pourriez-vous, monsieur le ministre, dans le sens également préconisé par mon collègue M. Petit, envisager que la réduction de ce taux pourrait être compensée par un accroissement égal du taux de participation du fonds d'amortissement des charges d'électrification ?

J'espère que vous serez en mesure de répondre favorablement à cette demande pour éviter, comme je l'ai dit, de tomber en dessous d'un seuil critique de travaux, qui causerait de grands dommages à nos populations rurales et à nos entreprises locales d'électrification. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le ministre, de votre très remarquable intervention de cet après-midi j'ai retenu, entre autres, votre souci constant d'aider les jeunes à s'établir et votre inquiétude au regard de la charge croissante du foncier et du matériel d'exploitation qui risque de conduire, avez-vous déclaré, à un endettement parfois excessif. Je partage entièrement ce souci et cette inquiétude, et c'est la raison pour laquelle

je me permets d'attirer tout spécialement votre attention sur les difficultés devant lesquelles nous allons nous trouver, en 1977, en ce qui concerne la modernisation ou la rénovation des immeubles d'habitation des exploitants et des employés agricoles.

Au titre VI, chapitre 61-72, les crédits de l'article 50 ont été augmentés de 14,9 p. 100 et un article 70 nouveau a été créé, d'un montant de 50 000 francs. Il s'intitule « Décohabitation », ce qui mériterait peut-être une explication. Mais tout cela n'ira pas loin dans la conjoncture actuelle, au moment où l'indice du bâtiment est passé de la base 100 en janvier 1974 à 139,7 en mai 1976.

En revanche, les nouvelles dispositions fiscales prévues dans la loi de finances pour 1977...

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Nous y voilà !

M. Geoffroy de Montalembert. ... comme je l'ai indiqué lors de la discussion de l'article 3, provoqueront certainement une réduction importante des investissements dans le cadre du statut du fermage si l'on ne veut pas voir s'accroître davantage encore un endettement qui, à juste titre, nous inquiète. Il sera donc indispensable, pour faire face à cette situation et poursuivre l'effort entrepris à grand peine depuis 1964, d'imaginer des solutions nouvelles.

Mon intervention n'a d'autre but que de vous alerter à temps, monsieur le ministre, au sujet d'un problème très difficile. (*Applaudissements à droite ainsi que sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je voudrais d'abord répondre à M. de Montalembert que j'ai eu connaissance de la part très active qu'il a prise à la discussion de l'article 3, part très positive aussi puisqu'il a obtenu neuf ans, si ma mémoire est bonne.

Je lui suis reconnaissant d'avoir attiré mon attention sur une affaire qui est effectivement préoccupante et pour laquelle je puis simplement, comme il l'a très certainement fait lui-même avec son talent habituel, saisir le ministre délégué chargé de l'économie et des finances, sinon le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

Je dirai à M. Cluzel et à M. Lemarié qu'à minuit passé je me refuse à me lancer dans une longue explication sur l'électrification rurale. Je puis vous préciser cependant que l'intervention, à l'Assemblée nationale, du questeur Corrèze s'exprimant au nom de M. Voisin, président du conseil général d'Indre-et-Loire, que les soucis que je sais être aussi ceux de M. Monichon, que son état de santé a retenu éloigné du Sénat aujourd'hui, et que ceux qu'ont exprimés MM. Cluzel et Lemarié n'ont pas laissé insensible le maire et le président de syndicat que je suis.

Dès lors, M. Méhaignerie ou moi-même priera les parlementaires qui ont manifesté, lors du débat budgétaire — comme ce fut le cas pour M. de La Forest ou d'autres encore à l'Assemblée nationale — un intérêt particulier pour ce problème, de se réunir dans le courant de janvier avec quelques-uns de nos experts pour tenter de trouver à cette affaire délicate une solution acceptable.

Je ne dis pas que ce sera très facile, mais il est certain qu'en matière d'électrification rurale certains délais sont sans doute plus longs qu'ils ne le sont dans d'autres domaines d'investissement.

Cette allusion à d'autres domaines d'investissement me permet d'indiquer au Sénat, une dernière fois, qu'un amendement viendra, en fin de discussion budgétaire, abonder de quelque 10 millions de francs, au titre du remembrement et des aménagements de village, les crédits prévus dans le projet de budget primitif. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. Bernard Lemarié. Très bien !

M. le président. Par amendement n° 118, le Gouvernement propose de majorer les autorisations de programme et les crédits de paiement de 560 000 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cet amendement n° 118, sur lequel le Gouvernement s'est déjà expliqué et qui a été accepté par la commission.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre VI, ainsi modifiés.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article 69.

M. le président. « Art. 69. — I. — A compter du 1^{er} janvier 1977, la recette provenant de la taxe d'usage des abattoirs publics créée par l'article 36 de la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966, fait l'objet de versements au fonds national des abattoirs selon les modalités suivantes :

« 1° Les propriétaires des abattoirs publics inscrits au Plan conservent la partie de la recette nécessaire à la couverture de leurs frais de remboursement des annuités des emprunts et de gros entretien des installations et reversent le solde au fonds ;

« 2° Les propriétaires des abattoirs non inscrits conservent la partie nécessaire à la couverture des frais de remboursement des annuités des emprunts contractés avant le 31 décembre 1968 et reversent le solde au fonds.

« II. — Sur les ressources du fonds national des abattoirs et dans la limite de celles-ci, le ministre de l'agriculture peut accorder, sur avis du comité consultatif de ce fonds :

« — des subventions d'allègement des charges des collectivités propriétaires des abattoirs publics inscrits au plan d'équipement et conformes aux normes définies par le ministre de l'agriculture. Un décret fixe de nouvelles modalités d'attribution de ces subventions qui pourront être accordées pendant toute la durée d'amortissement des emprunts ;

« — des primes forfaitaires de fermeture volontaire et des subventions pour la conversion des abattoirs ;

« — des subventions d'accompagnement égales au plus à la subvention principale pour les investissements de mise en conformité des abattoirs inscrits au Plan ;

« — des subventions pour la mise en place d'équipements de pesée.

« III. — Les alinéas 4, 5, 6, 8 de l'article 36 de la loi du 22 décembre 1966 contraires à la présente loi sont abrogés. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 69.

(*L'article 69 est adopté.*)

M. le président. J'avais été saisi, par le Gouvernement, d'un amendement n° 131, qui a été ultérieurement retiré.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous dois une explication.

Dans le courant de l'après-midi, un amendement n° 131 avait été déposé à propos de la prophylaxie collective, mais le Gouvernement a préféré le retirer.

Cependant, l'intérêt de cette disposition demeure et je prends ici l'engagement qu'elle sera proposée à l'Assemblée nationale et au Sénat avant la fin du présent mois de décembre, soit à l'occasion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre financier, soit à celle du projet de loi de finances rectificative de fin d'année.

C'est uniquement une raison de procédure budgétaire qui nous a amenés à retirer ce texte que nous avons peut-être un peu imprudemment, dans la mesure où notre souci a rencontré le vôtre, déposé cet après-midi.

M. le président. Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

— 4 —

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel la lettre suivante :

« Paris, le 3 décembre 1976.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Président de la République a demandé au Conseil constitutionnel, par lettre du 3 décembre 1976, d'examiner, en application de l'article 54 de la Constitution, si la décision du Conseil des communautés européennes du 20 septembre 1976 relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct comporte une clause contraire à la Constitution.

« Veuillez agréer, monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

« Signé : ROGER FREY. »

Acte est donné de cette communication.

— 5 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption (n° 228 et 242, 1975-1976).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 109, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 110, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 105, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Francou un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au régime fiscal de la presse (n° 81, 1976-1977).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 106 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Schiélé un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe (n° 40, 1976-1977).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 107 et distribué.

J'ai reçu de M. Roger Boileau un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Pierre Vallon tendant à compléter l'article 30 de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales (n° 34, 1976-1977).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 108 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, étant donné que nous avons siégé tous les soirs tardivement, je propose que la prochaine séance soit ouverte, ce matin, à dix heures au lieu de neuf heures trente.

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de M. le président de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Voici, en conséquence, quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée à ce matin, samedi 4 décembre 1976, à dix heures et, éventuellement, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n° 64 et 65, 1976-1977), M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

Qualité de la vie :

II. — Jeunesse et sports :

M. Gaston Pams, rapporteur spécial ;

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Article 73.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 4 décembre 1976, à zéro heure vingt minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 DECEMBRE 1976

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Personnels de l'hôtel Méridien : licenciements.

1924. — 3 décembre 1976. — **M. Serge Boucheny** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation du personnel de l'hôtel Méridien qui est en conflit avec la direction de cet hôtel. Ces personnels se sont mis en grève récemment pour négocier avec la direction une amélioration de leurs conditions de travail. Dès la reprise du travail la direction a annoncé qu'elle prévoyait un certain nombre de licenciements. Il apparaît d'une manière évidente que ces licenciements sont appliqués comme une sanction prise à l'égard des travailleurs qui ont mené une grève pour des revendications qui sont légitimes. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ces licenciements n'aient pas lieu.

Rénovation de l'habitat minier.

1925. — 3 décembre 1976. — **M. Léandre Létoquart** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur la rénovation de l'habitat minier du bassin houiller Nord-Pas-de-Calais. Il lui rappelle la promesse faite par le Premier ministre le 25 avril 1975 lors de la visite dans la région : « J'ai été frappé par l'insuffisance des moyens financiers mis en œuvre... j'ai donc fixé un nouvel objectif : réaliser en vingt ans la rénovation des zones minières ». Il lui demande : 1° s'il confirme les chiffres cités par M. le secrétaire d'Etat au logement le 27 octobre 1976 devant l'Assemblée nationale, chiffres indiquant que la subvention figurant au budget de l'Etat était de 7 000 francs par logement permettant de réhabiliter entre 1 500 et 2 000 logements par an ; 2° si cette subvention est complémentaire aux crédits réservés par les Houillères nationales à la rénovation de leurs logements ; 3° quel est le montant de ces crédits figurant au budget de l'établissement public que sont les Houillères nationales ; 4° quelle est la nature de la rénovation qui sera réalisée dans les logements miniers dans le cadre d'une subvention représentant 7 000 francs par logement ; 5° s'il considère que la réhabilitation de 1 500 à 2 000 logements par an permet d'atteindre l'objectif fixé par l'ancien Premier ministre.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 DECEMBRE 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Sous-officiers de l'armée de l'air : baisse de la limite d'âge.

22124. — 3 décembre 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre de la défense** s'il n'y a pas possibilité de revenir sur les décisions prises dans l'armée de l'air visant à limiter à quarante-sept ans l'âge maximum de servir pour les sous-officiers autres que majors pour lesquels la limite est fixée à cinquante-deux ans. Outre que cette mesure pénalise gravement les sous-officiers de l'armée de l'air par rapport à leurs homologues des autres armes, elle est prise à un moment où la situation économique et les difficultés sur le marché du travail se traduisent par des accrues de réinsertion dans la vie active et donc par un mécontentement légitime.

Adjudants-chefs : situation.

22125. — 3 décembre 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre de la défense** si, tout en reconnaissant l'effort entrepris pour la revalorisation de la condition militaire, il ne serait pas possible de remédier à la situation des adjudants-chefs qui ont plus de vingt-quatre ans et six mois de service et qui n'ont pu bénéficier d'une revalorisation réelle équivalente à celle des autres grades. La mise en place progressive, étalée sur cinq ans, du grade de major ne permettra pas à tous les adjudants-chefs de bénéficier d'une revalorisation de traitement alors que cela aurait été possible s'il avait été créé les échelons + 23, + 26, + 29 et exceptionnel. Une telle mesure aurait en outre aussi l'avantage d'être répercutée sur tous les retraités de ce grade qui ont effectué plus de vingt-quatre ans et six mois de service.

Militaires en Allemagne : indemnité familiale d'expatriation.

22126. — 3 décembre 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre de la défense** les raisons pour lesquelles les militaires mutés en Allemagne ne perçoivent pas l'indemnité familiale d'expatriation que perçoivent les agents civils de l'armée placés dans les mêmes situations professionnelles et familiales.

Modification du code des pensions

en ce qui concerne le bénéfice de la campagne double.

22127. — 3 décembre 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre de la défense** s'il n'envisage pas de modifier les dispositions du code des pensions civiles et militaires, et notamment de l'article R. 14-A concernant le bénéfice de la campagne double aux blessés de guerre. En effet, selon qu'un militaire ait été blessé par arme sur tel ou tel autre théâtre d'opérations, il lui est reconnu ou pas le bénéfice de la campagne double. C'est ainsi que pour les événements qui se produisirent en Tunisie en 1955, ceux-ci ont été classés dans la catégorie d'action du maintien de l'ordre. En conséquence, les militaires blessés au cours de ces opérations ne peuvent bénéficier des dispositions de l'article R. 14-A. Il y a là une anomalie flagrante qui frôle l'injustice et qui devrait être rapidement redressée.

Instauration d'une assurance-loyer pour garantir certains locataires.

22128. — 3 décembre 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement)** de bien vouloir préciser s'il compte mettre à l'étude un système d'assurance-loyer qui garantirait le locataire d'une habitation à loyer modéré contre le risque d'invalidité ou de décès de l'époux ou de l'épouse, assurance existant déjà à l'heure actuelle pour les personnes accédant à la propriété et bénéficiant de prêts hypothécaires.

Consommation d'énergie : bilan de l'étude.

22129. — 3 décembre 1976. — **M. André Bohl** demande à **M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances**, quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 sur les campagnes d'information visant à modifier le comportement du public en matière de consommation d'énergie.

Travailleurs handicapés :

bilan de l'étude concernant l'aménagement des postes de travail.

22130. — 3 décembre 1976. — **M. André Bohl** demande à **M. le ministre du travail** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 concernant la recherche en matière d'aménagement de postes de travail destinés à des travailleurs handicapés (imputation budgétaire sur le chapitre 44-71 : Travail et emplois, reclassement des travailleurs handicapés).

Technologie de groupe : bilan de l'étude.

22131. — 3 décembre 1976. — **M. André Bohl** demande à **M. le ministre du travail** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 sur les problèmes dits de « technologie de groupe » (imputation budgétaire sur le chapitre 36-72 : Travail et emploi : subvention aux organismes chargés des conditions de travail. — Agence pour l'amélioration des conditions de travail).

Zones rurales :

bilan de l'étude concernant leur desserte par les services de santé.

22132. — 3 décembre 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à son initiative en 1975 sur les conditions de desserte des campagnes et des petites villes par les services publics ou privés de santé.

Pluriactivité de montagne : bilan de l'étude.

22133. — 3 décembre 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à son initiative en 1975 sur la pluriactivité en montagne.

Congé pour soigner un enfant malade : état actuel des études.

22134. — 3 décembre 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le ministre du travail** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises à son ministère concernant la possibilité dans les secteurs où le contingent « jour d'absence » pour soigner un enfant malade n'est pas déjà accordé à l'un des deux parents, de faire bénéficier la mère d'un congé indemnisé dans les conditions de l'assurance maladie c'est-à-dire 50 p. 100 du salaire journalier de base.

Fréquentation des stations de sport d'hiver : bilan de l'étude.

22135. — 3 décembre 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme)** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée, à sa demande, en 1975 concernant la mise en place d'indicateurs de fréquentation des stations de sport d'hiver ; ainsi qu'à celle concernant les équipements touristiques d'été en montagne.

Localisation par satellites des orages : bilan de l'étude.

22136. — 3 décembre 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Transports)** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 concernant la localisation des orages par satellites.

Promotion des altiports : bilan de l'étude.

22137. — 3 décembre 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Transports)** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande en 1975 sur la promotion des altiports.

Aménagements touristiques : bilan d'études.

22138. — 3 décembre 1976. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme)** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée, à sa demande, en 1975, concernant les problèmes d'aménagement touristique et les propositions faites en matière d'organisation des loisirs en France.

Equipements collectifs : gestion au niveau local.

22139. — 23 décembre 1976. — **M. Jean-Marie Bouloux** demande à **M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à la demande du commissariat général au Plan en 1975 concernant l'établissement de données sur la conception et la gestion des équipements collectifs au niveau local (imputation sur le chapitre budgétaire 34-04 : Travaux et enquêtes).

Ecoles de musique : subventions.

22140. — 3 décembre 1976. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **Mme le secrétaire d'Etat à la culture** sur la dégradation de l'enseignement musical, particulièrement sensible si on examine le sort des écoles de province, dont certaines, faute de subventions

suffisantes, ferment leurs portes, tandis que des conservatoires régionaux réduisent leurs effectifs dans des proportions alarmantes. Au cours du dernier exercice, le chapitre des bourses attribuées aux élèves ayant vocation professionnelle a été augmenté, mais à quoi servirait de distribuer des bourses aux élèves si l'on vient à fermer les écoles. Pour 1977, la dégradation actuelle risque de s'accroître et l'Etat semble orienté vers un désengagement de ses obligations à l'égard des municipalités, sans l'effort desquelles la France deviendrait bientôt un désert musical. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures sont prises ou envisagées pour aider les écoles et éviter que les municipalités ne soient amenées à imposer des droits d'inscription trop élevés et propres à créer une ségrégation scandaleuse à l'entrée des établissements et pour que l'Etat s'acquitte d'obligations en contrepartie desquelles il perçoit des impôts d'un taux élevé (T. V. A. sur les disques, sur les instruments, sur les droits d'auteur, etc.).

Lutte contre la pollution : bilan de l'étude concernant l'épluchage des pommes de terre.

22141. — 3 décembre 1976. — **M. René Jager** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** quelle suite a été donnée aux études réalisées à sa demande en 1975 concernant la recherche de procédés propres pour l'épluchage de la pomme de terre alimentaire en vue de la diminution des sources de pollution (études demandées au titre du chapitre budgétaire 34-07 et du chapitre budgétaire 58-00).

Amélioration des liaisons régionales : bilan de l'étude.

22142. — 3 décembre 1976. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et des transports** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande, en 1975, concernant les propositions d'amélioration des liaisons régionales (imputation sur le chapitre budgétaire 53-11 Etudes, recherches, développement et expérimentation).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises : bilan de l'étude.

22143. — 3 décembre 1976. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre du travail** quelle suite a été donnée à l'étude réalisée à sa demande, en 1975, concernant l'application de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 relative à la participation et, plus particulièrement, la définition des aptitudes du niveau d'information des salariés à l'égard de la participation en particulier du placement des fonds.

Personnes vivant en maison de retraite : déductibilité des frais d'hébergement de leur revenu imposable.

22144. — 3 décembre 1976. — **M. Fernand Chatelain** signale à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances**, la situation des personnes vivant en maison de retraite, dont les versements effectués pour frais d'hébergement à ces établissements, ne sont pas déductibles de l'impôt sur le revenu. Il lui cite le cas d'une personne ayant des revenus imposables de 33 200 francs pour l'année 1975 et qui a, d'autre part, versé à la maison de retraite pour la même année, le prix de pension de l'établissement, soit 41 401,89 francs. Il peut donc être constaté que cette personne a dû compléter la différence entre le revenu imposable et le prix de pension, en prélevant sur ses économies. Par ailleurs, cette personne ayant été imposée pour une somme de 4 007 francs, se demande avec angoisse comment elle pourra continuer à faire face à ses charges. Il lui demande donc s'il ne convient pas d'instaurer la déductibilité des frais d'hébergement en maison de retraite, du revenu global.

	ABONNEMENTS		VENTE
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	au numéro.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.